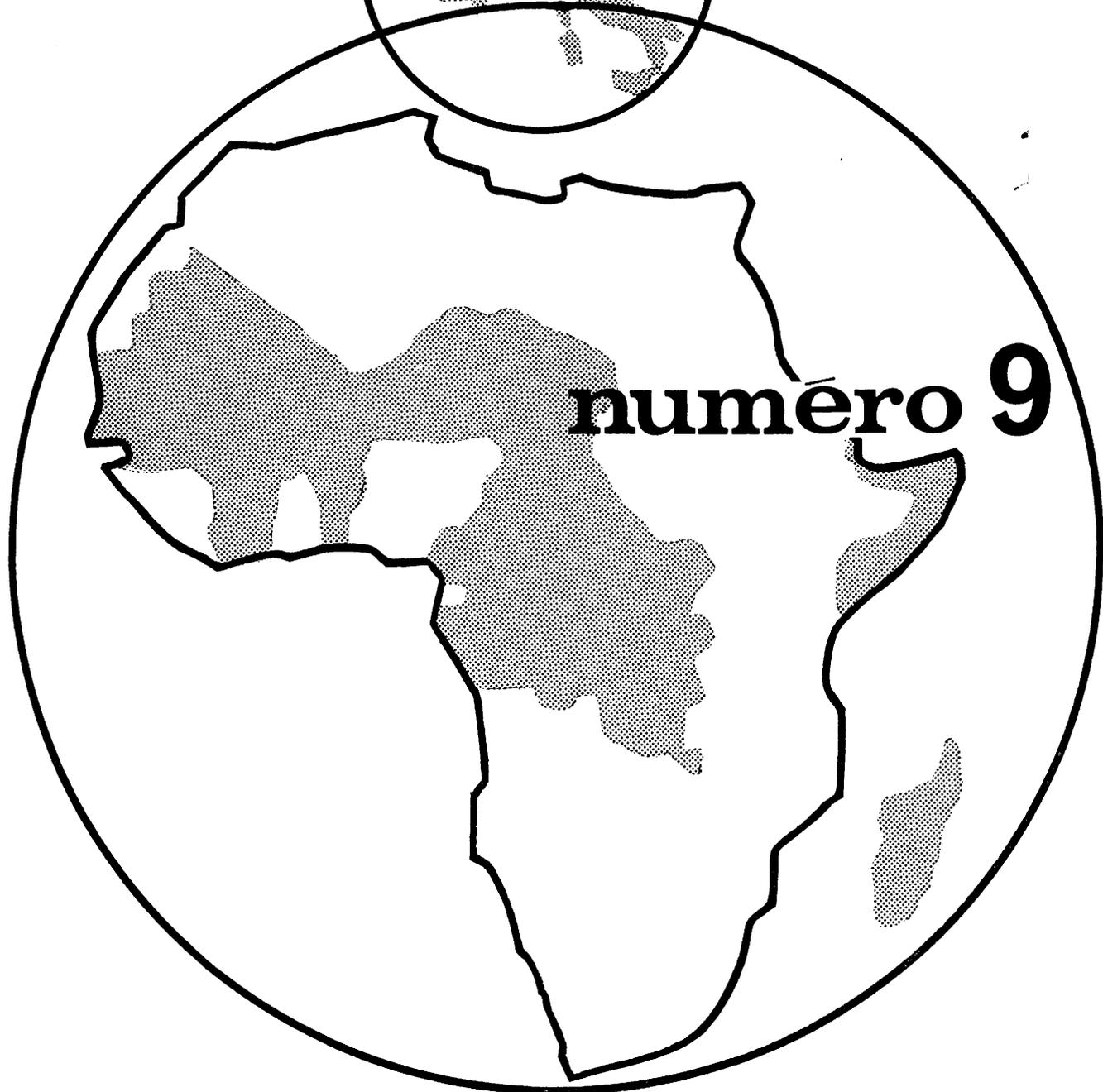


COURRIER

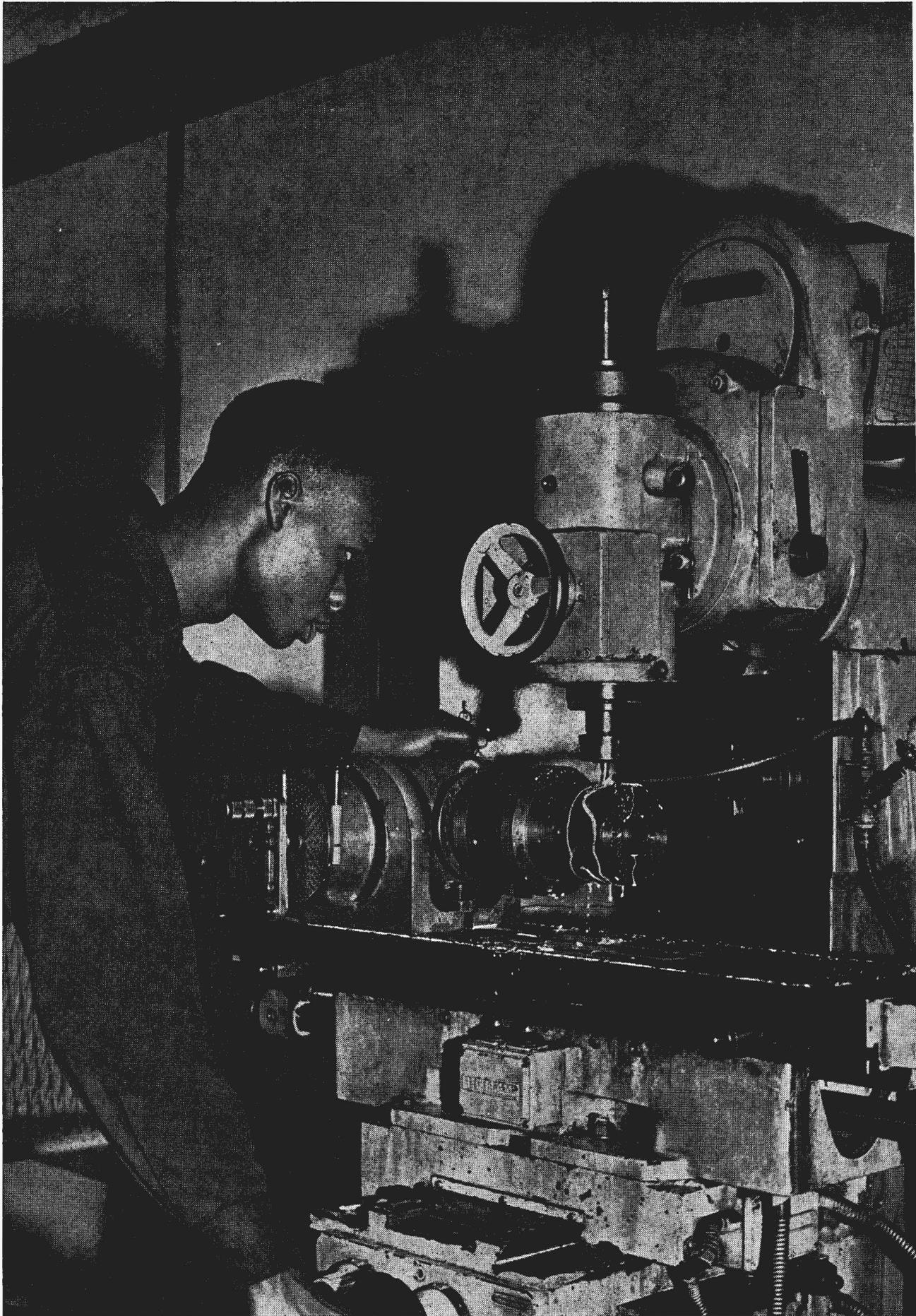
Septembre-Octobre 1971

DE

L'ASSOCIATION



numéro 9





COURRIER DE L'ASSOCIATION

Septembre - Octobre 1971
N° 9

S O M M A I R E

EDITORIAL

L'industrialisation : pourquoi faire et comment la faire ? (p. 2)

VOIX D'AFRIQUE

Interview de M. André GUILLABERT, Ambassadeur du Sénégal (p.5)

DOSSIER

L'industrialisation

- I. Situation actuelle dans les E.A.M.A. (p. 8)
- II. L'action de l'aide communautaire européenne en faveur des E.A.M.A. (p. 13)
- III. Le financement de projets par des aides remboursables (p. 15)
- IV. Les études d'industrialisation des E.A.M.A. réalisées ou projetées par la C.E.E. (p. 23)
- V. Le rapport "Guillabert" et l'industrialisation (p. 26)
- VI. Deux exemples d'intervention du FED en matière industrielle (p. 29)

RAPPORTS

Mali : une expérience de diversification des cultures (p. 33)

Congo-Brazzaville : l'aménagement et le bitumage
de la route Kinkala-Boko (p. 37)

BIBLIOGRAPHIE

voir page 39

ACTUALITES

voir pages vertes

L'industrialisation

Pour quoi faire et comment la faire?

On dit souvent de l'Afrique qu'elle est un continent difficile. Parmi les nombreux facteurs qui peuvent justifier cette constatation, trois d'entre eux semblent présenter une importance particulière dans l'histoire et le développement de l'Afrique noire : il y a, d'une part, ce que l'on a appelé son anémiant continentale, d'autre part, le caractère excessif de ses climats et enfin le phénomène de latéritisation, c'est-à-dire la pauvreté fréquente et croissante de ses sols. Ces conditions naturelles expliquent largement la limitation des possibilités agricoles à une gamme restreinte de produits, alors que la population est encore en très grande majorité tournée vers l'agriculture : il n'est donc pas surprenant que, dans les EAMA, une des préoccupations majeures soit de rechercher la diversification des productions. Or, on peut diversifier de deux façons : ou bien en introduisant des cultures nouvelles, ce qui est souvent difficile, ou bien en créant ou en développant des formes nouvelles d'activités économiques, c'est-à-dire en industrialisant. Les circonstances semblent favorables à cette deuxième possibilité dans la mesure où il existe incontestablement actuellement un courant d'idées favorable à l'industrialisation. On parle même d'un mythe de la cheminée d'usine au risque d'oublier qu'il y a quelque chose de pire que l'absence de cheminées d'usines : c'est une cheminée d'usine qui ne fume plus. Si les efforts d'industrialisation doivent donc être soigneusement préparés dans chaque cas particulier, leur succès est aussi subordonné à un certain nombre de conditions générales dont certaines ne sont pas toujours assez mises en évidence.

La première de ces conditions générales réside dans le développement agricole, ce qui n'est paradoxal qu'en apparence : il faut en effet rejeter carrément ce faux problème qui consisterait à devoir choisir entre le développement de l'industrie et celui de l'agriculture. Dans des pays comme les EAMA où 80 à 90 % de la population vit de l'agriculture, il est clair que l'accroissement de la productivité agricole est le moyen principal pour accroître la richesse nationale ; c'est aussi le moyen le plus important pour développer cette richesse d'une manière qui soit suffisamment diffusée en permettant l'accroissement du pouvoir d'achat du plus grand nombre ; enfin, c'est le moyen indispensable pour développer l'industrie elle-même. L'exemple du passé dans les pays industrialisés montre d'ailleurs clairement le rôle capital d'une agriculture dynamique dans le processus d'industrialisation et le cas des Etats-Unis est exemplaire à cet égard. S'il importe d'être prudent dans les comparaisons historiques, compte tenu des différences d'époques, de milieux et de techniques, on peut cependant affirmer que l'alternative industrie ou agriculture est à la fois simpliste et dangereuse et qu'il faut en réalité qu'une véritable association entre l'agriculture et l'industrie s'établisse, car l'une et l'autre doivent se développer conjointement.

Mais l'industrialisation exige bien d'autres conditions dont certaines sont très apparentes. C'est ainsi qu'il faut, notamment, des capitaux, ce qui suppose, de la part des Etats concernés, une politique d'aides publiques et la définition d'une attitude à l'égard des investissements privés et des aides internationales ; il faut aussi des débouchés, ce qui montre l'importance dans le processus d'industrialisation de la promotion commerciale, notion nouvelle sur laquelle la seconde Convention de Yaoundé met l'accent ; enfin, il faut ce que l'on appelle des structures d'accueil. A cet égard, les exigences sont variées et bien connues : moyens de transport, énergie à bon marché, adductions d'eau, transmissions, logements, main-d'œuvre qualifiée, etc.

Par contre, on pense moins fréquemment à certaines difficultés pratiques d'adaptation au mode de vie industriel que la main-d'œuvre peut rencontrer. Il ne s'agit pas seulement alors d'enseignement et de formation intellectuelle et professionnelle, mais aussi d'adaptation à des formes nouvelles d'activités assez contraignantes, particulièrement pour celui qui n'y est pas habitué : nécessité de vivre enfermé pendant de longues heures, de respecter des horaires et des cadences, de travailler en équipe, de porter une attention soutenue à des tâches qui peuvent être monotones, comme la surveillance d'une machine, etc. Toutes ces caractéristiques de la vie industrielle ne peuvent évidemment s'acquérir que par la vie industrielle elle-même ; cela signifie que dans les premières phases de fonctionnement d'une entreprise, il faudra nécessairement tenir compte de ces problèmes humains, qui ne s'atténueront que progressivement avec le temps. Des problèmes voisins pour l'individu sont ceux résultant des concentrations urbaines que l'industrialisation fait naître ou accélère : pour le nouveau salarié, loin de son cadre rural traditionnel, l'adaptation à la vie urbaine exigera aussi des efforts qui viendront s'ajouter à ceux nécessaires pour s'adapter à la vie d'une entreprise industrielle.

En liaison avec ces problèmes de formation et d'adaptation humaine, un autre problème se pose fréquemment : celui de l'efficacité de l'expert non africain auquel la technicité des problèmes oblige souvent à recourir. Il est clair, en effet, qu'en matière d'industrialisation plus encore que dans d'autres domaines, en raison de la contrainte plus vive de la rentabilité, il faut rechercher l'efficacité. Ainsi, en matière d'études, il convient donc d'éviter ce que l'on a appelé l'étude « Musée de l'homme », qui peut être intellectuellement intéressante, mais qui ne débouche sur rien d'immédiatement utilisable pour le pays concerné. En outre, un travail sérieux exige souvent un certain temps : il convient donc de se méfier de l'expert « baladeur » et, comme on l'a dit excellemment, il faut sédentariser les experts nomades. D'une façon plus générale, un expert européen croit trop souvent avoir rempli entièrement sa mission s'il a fait son travail avec conscience et compétence, qu'il s'agisse d'une étude, d'une coopération technique pour mener à bien un projet d'investissement industriel, ou, dans le cadre d'un service public, de promotion industrielle. Or, la plupart du temps, il n'a fait là qu'une partie de son travail, car il devrait être reconnu qu'un expert a deux fonctions essentielles : apporter son savoir, mais surtout le transmettre, faire, mais surtout faire faire. Cet aspect est particulièrement important en matière industrielle où souvent tout est à faire. Sans doute, un expert n'est-il pas forcément un pédagogue, mais il est toujours, s'il a été bien choisi, un dépositaire de savoir apte par conséquent à le transmettre à un adjoint africain préparé à le recevoir, mais n'ayant pas toujours encore son expérience. On connaît le proverbe chinois, souvent cité, mais combien plein de sagesse : « Donnez à manger un poisson à un homme, il mangera aujourd'hui. Apprenez-lui à pêcher, il mangera le reste de ses jours ».

Ces conditions générales pour le développement d'un processus d'industrialisation qui viennent d'être brièvement évoquées ne sont certes pas limitatives et, si l'accent a été mis sur certaines d'entre elles, c'est surtout parce qu'elles étaient peut-être moins apparentes et moins souvent évoquées. Mais, en outre, les responsables nationaux d'une politique d'industrialisation doivent avoir présent à l'esprit les principales options qui s'offrent à eux ; sans tomber dans l'esprit de système — ce qui est toujours dangereux — ils seront nécessairement amenés à mettre l'accent sur tel ou tel type d'industrialisation. En schématisant un peu, ces principales options peuvent être regroupées en quatre catégories.

Il y a d'abord le choix entre le développement par pôles ou la dispersion des industries. Il y a aussi le choix entre des industries à forte intensité de capital, c'est-à-dire utilisant beaucoup de capitaux pour peu de main-d'œuvre, et des industries à faible intensité de capital, utilisant beaucoup de main-d'œuvre pour peu de capital. En troisième lieu, les industries peuvent être orientées plutôt vers le marché local ou vers les marchés extérieurs. Enfin, les responsables peuvent se demander s'il faut développer en priorité les industries de transformation ou les industries de base qui fabriquent soit des biens d'équipement, soit de grands produits fondamentaux, comme l'acier ou l'aluminium.

Pour ne parler que de cette dernière option souvent débattue, il est clair que les industries de transformation posent des problèmes plus simples au plan technique, économique, financier et humain ; en outre, l'industrie de transformation peut avoir une valeur pédagogique pour le développement industriel et permettre de passer ultérieurement aux autres industries. Mais il ne faut certainement pas laisser passer l'occasion d'installer une industrie de base lorsque les circonstances le permettent, à condition de ne pas perdre de vue que les exigences d'un vaste marché sont beaucoup plus importantes dans ce cas. Par exemple, dans la sidérurgie, la tendance actuelle dans le monde conduit à des installations sans cesse plus grandes et à la diminution des prix de revient résultant des économies de dimension. Or, un éminent spécialiste a fait récemment remarquer que « les pays d'Afrique centrale consomment actuellement, au maximum, 10 kilos d'acier par habitant... Si, pour travailler au niveau mondial des prix de revient, une entreprise sidérurgique doit produire un million de tonnes, elle ne serait rentable en Afrique centrale qu'à la condition de pouvoir approvisionner un marché de 100 millions de consommateurs, ce qui est exclu. De fait, dans le Tiers monde, l'industrie sidérurgique ne se développe de manière satisfaisante que dans les pays de très grande dimension, comme l'Inde ou le Brésil ». D'une façon générale, il semble bien que, dans la plupart des pays en voie de développement, le principal obstacle à l'investissement industriel soit moins l'importance du capital requis que celle des marchés auxquels il faut pouvoir accéder pour écouler les produits d'une firme de dimension suffisante pour être concurrentielle.

Les problèmes sont donc complexes et les différentes options se conditionnent les unes les autres. En fait, les pays en voie de développement doivent probablement favoriser l'installation de toutes les branches industrielles que le contexte du pays rend possible, techniquement et économiquement. Mais il semble certain, dans tous les cas, qu'un développement industriel d'une certaine importance exige, pour des raisons de dimension de marché, le dépassement du cadre national. Des accords de coopération économique et des regroupements entre Etats peuvent revêtir des formes variées ; la seconde Convention, comme la précédente, mais en les amplifiant, a prévu des possibilités à cet égard dans certaines de ses dispositions. Mais il est clair que les résultats en ce domaine dépendent avant tout de la volonté de coopération des Etats intéressés.

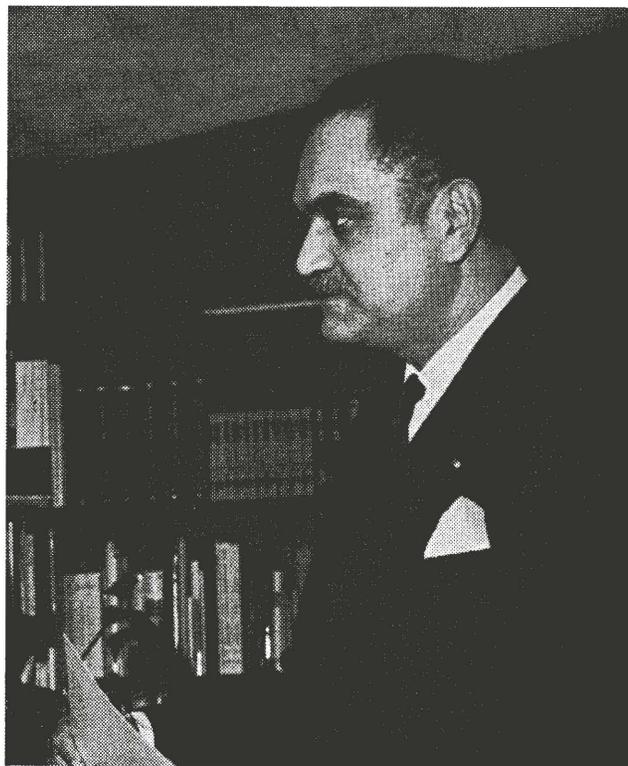
L'industrialisation pour quoi faire ? Pour vivre mieux en diversifiant les économies. Dans l'ensemble des E.A.M.A., les industries manufacturières ne représentent en moyenne qu'environ 8% du produit intérieur brut et 4 pays seulement dépassent 10%. La moyenne pour l'ensemble des pays en voie de développement est de 17% et l'Amérique latine atteint 23%. Il faut donc, dans les E.A.M.A., chercher à industrialiser, mais comment? Nous avons vu qu'il y a des conditions à remplir et des options à prendre. Mais c'est l'intérêt des E.A.M.A. de s'engager dans cette voie et c'est aussi l'intérêt des nations européennes de les y encourager, car des pays qui s'industrialisent deviennent d'excellents clients des pays industrialisés. Il a été plus intéressant pour la Grande-Bretagne de vendre des machines textiles à l'Inde plutôt que des produits textiles. L'interdépendance de toutes les nations du monde est un phénomène déjà perceptible et qui ira en croissant, car un monde de plus en plus divisé entre riches et pauvres est un non sens : c'est humainement inadmissible, politiquement explosif et économiquement irrationnel. C'est un proverbe malgache qui dit que « les hommes sont comme le bord d'une marmite, ils ne forment qu'un seul cercle ». Sans doute, les grandes mutations économiques et humaines demandent du temps : raison de plus pour commencer tout de suite.

L'avenir de l'Association dépend des associés

nous déclare

Son Exc. M. Guillabert,

**Ambassadeur de la République du Sénégal
en France**



Monsieur l'Ambassadeur, vous avez présenté, en janvier 1971, à Yaoundé, le 6^e rapport annuel d'activités du Conseil de l'Association à la Conférence Parlementaire de l'Association. Ce rapport, qui a connu un grand retentissement, et que l'on désigne communément sous le nom de rapport Guillabert, abordait les principaux problèmes actuels de l'Association. Depuis cette date, les négociations sur ce qu'on appelle l'élargissement, ont beaucoup progressé. Voudriez-vous nous dire les réflexions que vous inspirent les récents développements des négociations sur l'élargissement et les offres d'Association, sur lesquelles l'accord s'est fait, entre les « 6 » et la Grande-Bretagne, en particulier en ce qui concerne les 12 pays indépendants africains du Commonwealth ?

Oui, les choses ont évolué depuis le rapport que vous avez indiqué et qui a été présenté à la conférence de Yaoundé. Nous avons déjà envisagé les perspectives qui s'ouvriraient à l'Association si l'élargissement était réalisé. Et nous avons, pour notre part, indiqué que nous n'étions pas du tout hostiles à l'élargissement de la Communauté, que nous considérons que la venue, du fait de ces élargissements, des pays du Commonwealth d'expression anglaise dans l'Association, serait une chose excellente, mais qu'il fallait que la Communauté tienne compte des associés de la première heure; la situation de ces associés de la première heure ne devait pas être sacrifiée par rapport à celle qui serait faite à ceux qui viendraient ensuite.

Voilà comment se présentait la situation à la veille des conversations en ce qui concerne l'élargissement. Comme vous l'avez indiqué, ces conversations ont progressé, et nous pensons que dans le courant des discussions, il a été question de ces associations : d'une part de la nôtre, ancienne, ensuite de celle des nouveaux qui viendront prochainement. Nous pensons que les partenaires européens tiendront compte de nos légitimes revendications et nous pensons que, par exemple, ce qui a été fait au moment des discussions sur l'accord sucrier, c'est une bonne chose. On a décidé d'attendre pour discuter l'ensemble des problèmes des produits venant du Tiers-Monde pour que des solutions soient prises sur l'ensemble des problèmes et non pas pour un problème particulier. Nous aurions été choqués, par exemple, de voir qu'une solution était intervenue maintenant concernant le sucre, alors que, nous autres, Sénégalais, pour les oléagineux, nous attendons depuis de nombreuses années que quelque chose soit fait en notre faveur. Nous pensons donc maintenant que, à la faveur des décisions générales qui seront prises sur l'ensemble des produits, nos problèmes seront réglés comme les problèmes des autres, et c'est tout ce que nous demandons.

La C.E.E. a mis en vigueur le 1er juillet son système de préférences généralisées pour les produits finis et semi-finis. Les E.A.M.A. ont émis certaines réserves à cet égard. Pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez ?

Oui; la solution, naturellement, comme vous le savez, n'a pas été trouvée encore sur ce problème. Le problème des préférences généralisées, il n'est pas possible de l'aborder dans un entretien aussi bref que celui-là. Tout a été dit; nous pensons que c'est une erreur de la part de la Commission d'avoir mis en place le principe des préférences généralisées avant que l'on fasse les compensations qui s'imposent. Nous ne sommes pas contre le principe des préférences généralisées, nous l'avons dit à la Nouvelle-Delhi, mais nous pensons que le système des préférences généralisées doit être assorti de certaines compensations et c'est cela que nous regrettons qui n'ait pas encore été fait. Et nous pensons que, sur ce plan, la Communauté doit repenser le problème et doit mettre en place des structures de remplacement au moment où est mis en place le système des préférences généralisées.

En ce qui concerne l'industrialisation à laquelle vous avez consacré un chapitre de votre rapport à la conférence parlementaire, vous mettiez l'accent, notamment, sur la nécessité de l'effort propre des E.A.M.A. pour une coopération économique au plan industriel et sur les difficultés particulières de l'industrialisation dans les E.A.M.A. Depuis janvier 1971, y a-t-il des éléments nouveaux qui sont intervenus ?

Le problème de l'industrialisation ne peut pas se régler du jour au lendemain. Les idées que j'ai eu l'honneur de développer devant mes collègues à Yaoundé, et qui sont incluses dans le rapport que j'ai présenté sont restées les mêmes. Il est bien évident qu'on ne peut pas se permettre de faire de l'industrialisation disséminée à travers un nombre d'Etats assez important. Il faudrait que des marchés se créent et que l'industrialisation se répartisse entre les différents Etats. D'autre part, en ce qui concerne les unions entre ces Etats, il y a l'O.C.A.M., il y a le Conseil de l'Entente, il y a des organismes économiques plus particuliers en ce qui concerne certains Etats; je pense que ce sont ces Unions d'Etat, comme l'O.E.R.S., par exemple, qui doivent nous permettre de penser et d'implanter notre industrialisation de façon rationnelle. Il est bien évident que tout cela est bien difficile à faire, mais je suis persuadé que l'Afrique arrivera à comprendre qu'il faut le faire et que le véritable développement consiste dans la planification rationnelle d'une bonne industrialisation.

Vous avez, Monsieur l'Ambassadeur, fait des déclarations qui ont eu un grand retentissement au cours

d'un déjeuner-débat organisé par le Centre Européen pour le développement industriel et la mise en valeur de l'Outre-Mer (C.E.D.I.M.O.M.). A cette occasion, vous avez indiqué que des industriels européens auraient intérêt à venir s'installer dans une zone franche à Dakar où ils trouveraient, après formation, une main-d'œuvre nombreuse et bon marché. Dans la perspective d'une politique d'industrialisation des E.A.M.A., cette idée de zone franche est nouvelle. Voudriez-vous la préciser ?

Le gouvernement sénégalais a pensé que Dakar, en raison de sa situation toute particulière, pouvait être éventuellement une zone qui puisse permettre l'implantation d'industries qui pourraient être utiles non seulement pour le continent africain, mais aussi pour l'exportation vers les pays d'Amérique latine. Tout le monde sait que l'industrialisation dans les pays européens pose de plus en plus de problèmes, en raison notamment du prix des terrains pour l'implantation des infrastructures et, d'autre part, surtout en raison du coût de la main-d'œuvre. Peut-être qu'une zone franche industrielle, créée dans une région comme Dakar, pourrait permettre aux industriels européens de venir à nous, de venir installer des usines pour exporter des produits vers des pays d'Amérique latine qui constituent un marché important et vers les pays de l'Afrique. C'est pour cela que nous incitons ceux qui s'intéressent à ces problèmes à étudier avec nous, tel que cela se fait actuellement au Sénégal; mon pays étudie avec certains pays comme la France, comme l'Allemagne, avec l'ensemble de la C.E.E. aussi, l'implantation d'une zone industrielle, et si ces études aboutissent à des résultats satisfaisants, je suis persuadé que c'est là une perspective extrêmement utile. Pour ma part, depuis de très nombreuses années, je suis attaché à cette idée et je pense que c'est une idée d'avenir, car le grand problème qui se pose pour nous sera le problème de la main-d'œuvre; c'est un problème démographique. Il faut que les jeunes aient un métier, aient un emploi, et la création de zones franches industrielles pourrait permettre, à Dakar par exemple, de créer un certain nombre d'emplois et de donner ainsi à ces pays beaucoup plus de moyens de subsistance, surtout pour ces jeunes qui ont besoin absolument d'être employés. Je crois que c'est, dans le cadre du développement industriel de l'Afrique, un problème important que celui de cette étude de zone franche industrielle à Dakar.

Ne pensez-vous pas que la Convention de Yaoundé II a des moyens nouveaux pour hâter le développement industriel africain ?

Si la Convention de Yaoundé II est meilleure par certains côtés, elle est moins bonne par d'autres.

Là aussi, c'est un développement considérable que cela nécessiterait, mais sur la coopération économique et financière notamment, je considère que tout ce qui a été fait dans la Convention de Yaoundé II est bien meilleur. En ce qui concerne les préférences, je suis d'un avis contraire.

En conclusion, Excellence, quelle est votre opinion sur l'avenir de l'Association entre l'Europe et l'Afrique ?

L'avenir de l'Association dépend des Associés; ça a l'air d'une vérité de la Pallice, mais c'est pourtant très profondément vrai. Nous autres, nous l'avons dit en maintes occasions, nous avons pris, en son temps, au lendemain de notre indépendance, à une époque difficile, une option politique. Nous avons dit que l'Europe avait comme complément naturel l'Afrique et nous avons accepté de nous associer à l'Europe, malgré les difficultés politiques et psychologiques que cela comportait vis-à-vis de certains de nos frères africains.

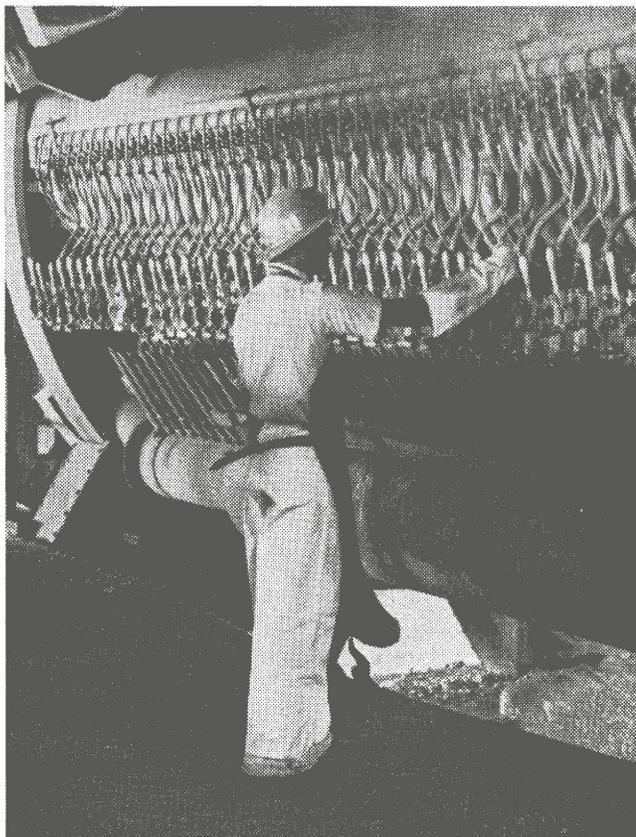
Actuellement, nous sommes heureux de voir que notre option est suivie par d'autres, puisque certains pays anglophones envisagent de venir avec nous. Donc, notre option

politique a été claire, elle a été nette, elle n'a pas été sans danger, mais nous l'avons prise en hommes politiques mûrs et conscients de nos responsabilités.

Voilà l'attitude des Africains. L'attitude des Européens, nous pensons également qu'elle est sincère et nous avons été particulièrement heureux de voir combien, par exemple, les réunions parlementaires avaient du bon et combien nous nous connaissions mieux maintenant; si les réunions parlementaires n'avaient que cela pour effet — et elles ont bien d'autres effets — nous considérerions que c'est une bonne chose. Donc, nous voulons faire l'Europe, nous voulons que les Européens travaillent avec nous. Les Européens doivent faire un effort plus grand de clarification en Afrique sur l'Association, car leurs pays respectifs connaissent mal l'Association. Les nôtres la connaissent mieux, et c'est pour cela que l'Afrique se fera. L'Afrique et l'Europe se feront ensemble si les peuples de l'Afrique et les peuples de l'Europe le veulent. Et c'est un effort de propagande, c'est un effort de volonté, c'est un effort de sacrifices communs, et pour cela nous demandons vraiment à l'Europe de considérer que son grand intérêt c'est de faire, avec nous, une Association plus durable, plus forte, car, ainsi, nous aurons, entre nos deux continents, une complémentarité utile qui est et qui sera indispensable pour la paix du monde.

I. — Situation actuelle

A. Quelques

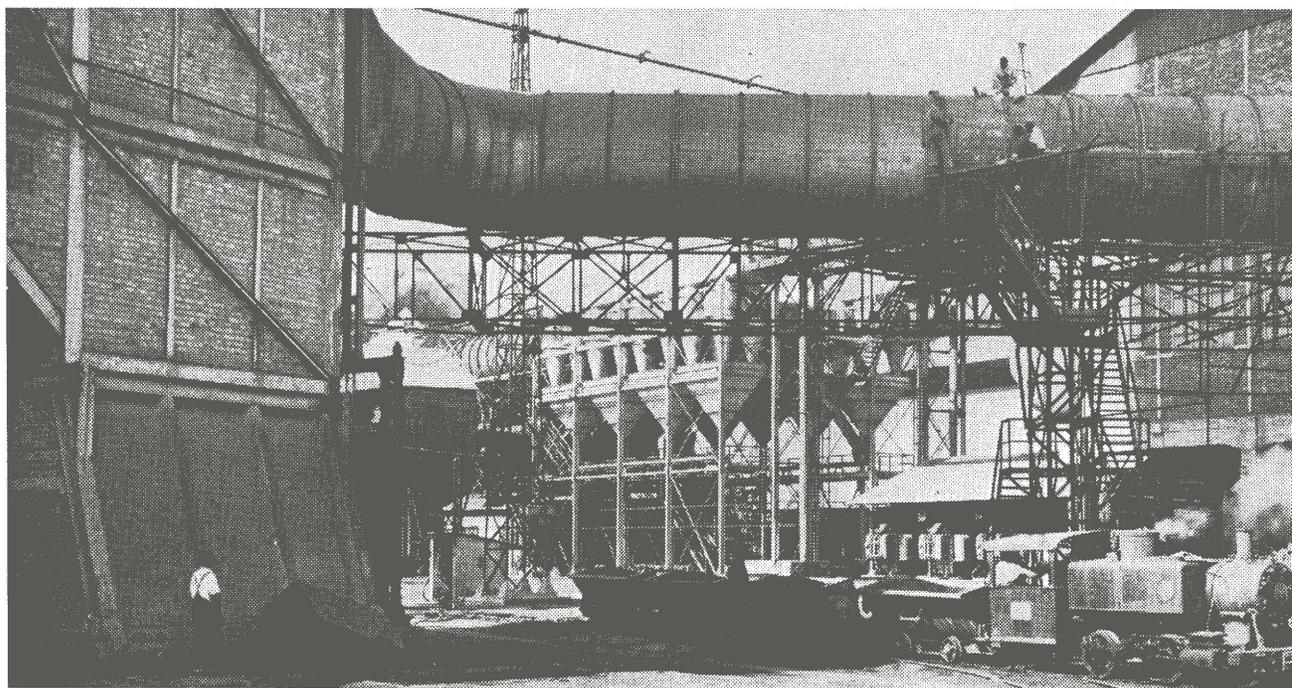


L'industrialisation des E.A.M.A. est, dans l'ensemble, très peu importante. Malgré les progrès indéniables de leur industrialisation après la seconde guerre mondiale et une progression plus rapide encore depuis leur indépendance, la plupart des E.A.M.A. ne disposent toujours que d'un secteur manufacturier très modeste.

Les entreprises existantes sont axées principalement soit sur la transformation de quelques produits agricoles d'exportation, soit sur la production pour le marché intérieur de produits de consommation mettant en œuvre des processus relativement simples et à faible intensité de capital, voire à caractère semi-artisanal.

Dans les E.A.M.A., la contribution du secteur des industries manufacturées (1) au Produit Intérieur Brut (aux prix courants des facteurs) se situe en moyenne (non pondérée) autour de 8 %.

(1) Il s'agit des activités industrielles au sens strict et non du secteur secondaire tout entier, ce qui inclurait les activités extractives et donnerait par conséquent une idée très faussée dans certains cas. L'extraction minière constitue, en effet, une activité de base produisant pour l'exportation, des matières premières à l'état brut.



lisation

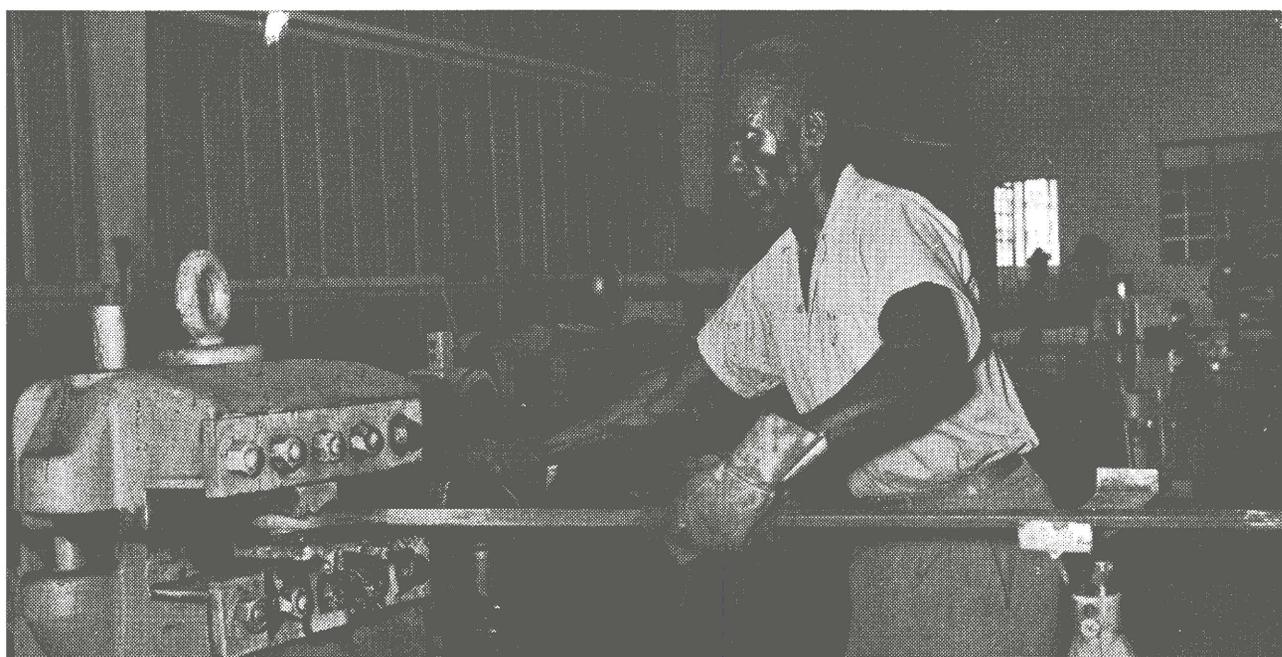
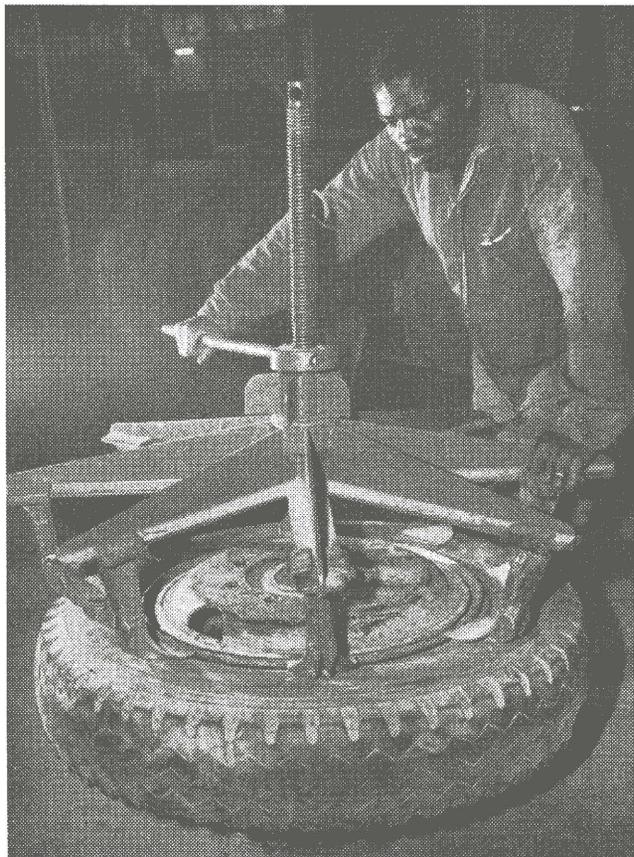
ns les E.A.M.A.

es de base

Pourcentage du P.I.B. provenant
des industries manufacturières dans les E.A.M.A. (1968)

E.A.M.A.	%	E.A.M.A.	%
Mauritanie	2,3	Tchad	5,3
Sénégal	13,7	R.C.A.	8,9
Mali	7,3	Gabon	6,6
Côte d'Ivoire	12,3	Congo (Rép. Pop.)	10,6
Haute-Volta	8,9	Congo (Rép. Dém.)	17,2
Dahomey	6,9	Rwanda	2,9
Niger	6,7	Burundi	4,2
Togo	3,9	Somalie	3,6
Cameroun	8,6	Madagascar	4,6

Source : O.N.U. sauf Togo et Somalie (estimations en provenance d'autres sources).



Les pays les plus industrialisés (plus de 10 % du P.I.B.) sont, dans l'ordre croissant, la République Populaire du Congo, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et la République Démocratique du Congo (1). Ce taux est inférieur à celui de

l'Afrique en voie de développement tout entière qui se situe à 11,5 % (2).

On peut estimer que les quelque deux mille entreprises industrielles manufacturières des E.A.M.A. occupent, au total, quelque 250 000 travailleurs.

B. L'évolution industrielle récente et les perspectives à moyen terme dans chacun des E.A.M.A.

Une analyse, forcément sommaire, de la situation du secteur industriel dans chaque E.A.M.A. — en commençant par les pays les plus favorisés et en poursuivant cet examen à peu près dans l'ordre décroissant de l'importance du secteur industriel — illustre le tableau d'ensemble reproduit ci-dessus, confirme les progrès incontestables que l'industrialisation a faits à peu près partout depuis une dizaine d'années mais également la très nette concentration du développement industriel dans certains Etats privilégiés au départ, dont les progrès au cours des dernières années ont été également les plus rapides et dont les perspectives d'avenir sont également les meilleures.

Les industries de la **République Démocratique du Congo**, qui étaient déjà, avant l'indépendance, les plus développées de toute l'Afrique noire (3), n'ont guère souffert de la conjoncture troublée des années soixante mais ont, au contraire, profité de la pénurie et des limitations imposées à l'importation de produits étrangers et à l'expatriation des bénéficiaires des entreprises pour étendre leurs activités et même accroître leurs capacités. En dehors de la métallurgie des non-ferreux, l'industrie congolaise est très fortement axée sur la fabrication de produits de consommation, sa structure se trouve ainsi assez déséquilibrée et insuffisamment intégrée; des investissements devraient être orientés de préférence vers la production de produits d'approvisionnement et de biens d'équipement. Les possibilités de création d'industries sont considérables tant en ce qui concerne la métallurgie des non-ferreux que toute une série de biens d'équipement, de produits d'approvisionnement et de produits de consommation. Actuellement, la réalisation effective des projets industriels reste cependant inférieure aux prévisions, la plupart des initiatives consistant, en fait, dans le rééquipement et l'extension d'entreprises existantes, essentiellement par auto-financement et avec d'appréciables aides publiques, les apports de capitaux frais extérieurs restant extrêmement limités. Mais des projets considérables (métallurgie du cuivre, aluminium, pneumatiques...) sont en préparation.

L'industrie du **Sénégal** se trouve concentrée à Dakar et dans la presqu'île du Cap Vert. Elle est relativement diversifiée en dépit du fait que les huileries d'arachides en représentent une partie importante. L'indice général de la production industrielle 1959-68 a progressé de manière assez satisfaisante (5,4 % l'an en moyenne) mais nettement moins vite cependant que dans quelques autres E.A.M.A. plus favorisés. En ce qui concerne les industries orientées vers l'exportation (huileries principalement), les capacités

existantes ne sont pas toujours pleinement utilisées et la compétitivité de certaines entreprises (en raison notamment de l'insuffisance de leurs approvisionnements) laisse à désirer. Un effort prioritaire doit donc être orienté dans ce sens. Les industries de substitution aux importations voient leurs possibilités affectées par l'exiguïté du marché, la faiblesse et la stagnation des revenus ruraux. Le développement agricole et une coopération régionale plus poussée semblent donc être les conditions indispensables d'une accélération de la croissance industrielle.

En **Côte d'Ivoire**, l'industrie manufacturière a connu une expansion extrêmement rapide depuis 1960 (près de 19 % l'an), d'importants capitaux privés ayant été investis dans l'industrie en réponse à la politique très libérale du gouvernement ivoirien à l'égard du secteur privé étranger. La transformation de produits agricoles et forestiers exportés occupe une place de premier plan, mais la diversification de l'industrie est relativement poussée, notamment en ce qui concerne la production de produits de consommation pour le marché national. Mais la structure industrielle est déséquilibrée car 77 % de la valeur ajoutée par les industries manufacturières provient d'entreprises qui travaillent pour le marché local. Or, celui-ci est relativement exigu comme à peu près partout ailleurs et le développement de ce type d'industrie n'offre plus de grandes perspectives dans le cadre national. Pour exploiter les possibilités réelles qui existent, il faudra, d'une part, promouvoir l'intégration régionale (notamment dans le cadre du Conseil de l'Entente et avec le Ghana), et d'autre part, établir des industries d'exportation.

Au **Congo-Brazzaville**, l'industrie manufacturière a fait de réels progrès : elle a enregistré un taux de croissance élevé et constitue dès maintenant un ensemble relativement bien intégré. Mais la situation financière parfois précaire des entreprises industrielles publiques, qui sont nombreuses, mérite une attention particulière. Pour l'avenir, on peut songer à mettre en valeur les possibilités qui existent dans

(1) En dépit des estimations ci-dessous, il faudrait ajouter le Cameroun dont l'industrialisation est assez remarquable à l'échelle africaine.

(2) A titre de comparaison, ce taux était, en 1963, de 17 % pour l'ensemble des pays en voie de développement, de 23,3 % pour l'Amérique latine et la région Caraïbe, de 19,6 % pour l'Extrême-Orient et l'Asie du Sud-Est (Japon exclu).

(3) La R. D. Congo était, en 1960, le seul E.A.M.A. à figurer dans les 10 pays africains les plus industrialisés, en quatrième place après la R.A.U., l'Algérie et le Maroc et immédiatement avant le Nigéria. Il produisait, à lui seul, près de 8 % de la valeur ajoutée industrielle de toute l'Afrique.

le secteur de la pêche industrielle, des huileries et de certaines activités industrielles lourdes d'exportation (cellulose, chimie...)

Une intégration assez poussée caractérise particulièrement le secteur manufacturier du **Cameroun** qui a également connu une croissance accélérée depuis la construction du barrage d'Edéa (1953) et le démarrage de l'électrometallurgie (1957) dont les effets développants ont été remarquables. D'autres développements semblent possibles tant dans les secteurs exportateurs (métallurgie des non-ferreux et transformation de produits agricoles et forestiers destinés à l'exportation) que dans les productions destinées à se substituer aux importations.

La **Haute-Volta** a connu, depuis 1963, une certaine croissance industrielle axée sur la consommation locale. Mais il s'agit d'entreprises de dimensions très modestes, procurant un faible surcroît de valeur ajoutée et travaillant largement en-dessous de leur capacité optimale. Au-delà de ce qui a été réalisé, les possibilités paraissent limitées. A longue échéance, on pourrait envisager une certaine valorisation du manganèse de Tambao ainsi que d'autres activités si la coordination et la coopération industrielle progressaient avec le Mali ou dans le cadre du Conseil de l'Entente.

En **République Centrafricaine**, il s'est créé quelques industries de transformation agricole, de produits alimentaires, de textiles et de biens de consommation durables. Mais les obstacles sont importants : isolement géographique du pays, étroitesse du marché national (en termes de population et de pouvoir d'achat), insuffisance de l'infrastructure des transports et de l'énergie, absence de qualification des travailleurs... Il existe quelques possibilités de développement dans le textile et la transformation des produits forestiers et agricoles avant leur exportation.

Le **Mali** a réalisé, sous l'impulsion de l'Etat et en créant toute une série d'entreprises publiques, une croissance industrielle rapide et relativement diversifiée. Mais les capacités installées semblent généralement sous-utilisées, faute à la fois de débouchés et d'approvisionnements en provenance du secteur agricole, et les entreprises ne sont, le plus souvent, pas financièrement équilibrées. Il s'agit donc, avant tout, de rentabiliser et d'utiliser plus complètement les équipements existants.

Au **Dahomey** et au **Togo**, le secteur industriel est composé, pour l'essentiel, de quelques entreprises de transformation de produits agricoles (huile, coton), de fabrication de produits de consommation courante (produits alimentaires, textiles) et de matériaux de construction. Les perspectives d'avenir sont fortement restreintes par l'étroitesse du marché, l'approvisionnement insuffisant en matières premières et l'absence de ressources énergétiques locales. Une coopération régionale plus poussée améliorerait cette situation et permettrait notamment l'installation de la cimenterie projetée par le Togo à Aveta.

A partir de l'indépendance et à l'initiative de l'Etat, le **Niger** a connu un début d'industrialisation, axée comme ailleurs sur quelques agro-industries, la production de maté-

riaux de construction et d'un petit nombre de produits de consommation. Les objectifs d'expansion seront nécessairement modestes en raison du nombre et de l'importance des obstacles qui limitent l'industrialisation dans ce pays : éloignement des débouchés extérieurs, distances et difficultés du transport intérieur, étroitesse du marché national, manque de matières de base, absence de sources d'énergie sur place.

Le **Tchad** ne dispose que d'une industrie peu développée (égrenage du coton avant l'exportation, abattoirs frigorifiques partiellement pour l'exportation, textiles et produits alimentaires pour le marché local). Les obstacles à l'industrialisation sont au moins aussi marqués que dans les autres EAMA défavorisés.

Si l'on excepte l'extraction minière et pétrolière (ensemble 23,6% du PIB), le secteur industriel proprement dit du **Gabon** est relativement peu important. Les développements prévus dans le Plan de Développement se situant principalement dans les secteurs minier et forestier, les réalisations à prévoir dans les industries manufacturières ne sont pas nombreuses. Les possibilités qui existent à cet égard mériteraient néanmoins d'être systématiquement explorées.

Malgré l'expansion vigoureuse qu'elle a connue depuis 1950, l'industrie reste peu importante à **Madagascar**. Les industries transformatrices des produits agricoles et de l'élevage pour l'exportation en constituent la base et la partie la plus prospère. Les entreprises orientées vers le marché local sont en général de très faible dimension, parfois à la limite de l'artisanat, et leurs capacités de production sont néanmoins souvent excédentaires. Ce secteur stagne surtout à cause de l'exiguïté de ce marché (faible monétisation de l'économie malgache) mais également en raison de la situation géographique, de l'insularité et du morcellement du pays qui mettent les industries du plateau central à la portée de la concurrence extérieure. L'objectif de la politique de développement industriel devrait être, pour l'instant, non d'étendre mais de consolider le secteur industriel en assurant leur approvisionnement en matières premières et en développant les industries agricoles. On pourrait examiner les possibilités qu'offrirait l'exportation industrielle.

Le **Burundi** et le **Rwanda** ne disposent tous deux que d'une industrie embryonnaire, encore que les investissements réalisés à l'époque coloniale dans un cadre régional et la situation géographique de Bujumbura, capitale du Burundi, aient donné à ce pays une sensible avance. Mais les capacités industrielles de Bujumbura sont, pour l'instant, largement excédentaires dans un cadre réduit à un seul pays et la production industrielle stagne. Au Rwanda, le secteur industriel a une importance encore plus réduite. L'industrialisation des deux pays se heurte pratiquement aux mêmes obstacles résultant de la géographie et des distances, du coût élevé de l'énergie et, surtout, de l'extrême faiblesse des débouchés nationaux. Les possibilités de développement industriel sont faibles. Elles sont limitées, pour l'essentiel, à une lente extension de quelques

industries de transformation de produits agricoles mais celle-ci suppose un développement préalable d'une agriculture plus moderne; à long terme, le Rwanda peut cependant espérer la mise en valeur du gaz méthane du lac Kivu. La régionalisation, que justifient d'ailleurs de nombreuses autres raisons (hydro-électricité, enseignement supérieur et technique, tourisme, transports) est la condition nécessaire d'une véritable croissance industrielle.

La **Mauritanie** ne dispose pratiquement, en dehors de l'extraction minière (27,2% du PIB), d'aucune industrie importante, les activités de transformation se limitant au traitement sommaire du poisson (dont il faudrait avant tout

se préoccuper d'utiliser pleinement la capacité existante), à l'activité de l'abattoir frigorifique, de quelques ateliers de réparation et des entreprises du bâtiment. On ne voit, pour l'instant, que très peu de possibilités de créer des industries manufacturières de quelque importance dans ce pays.

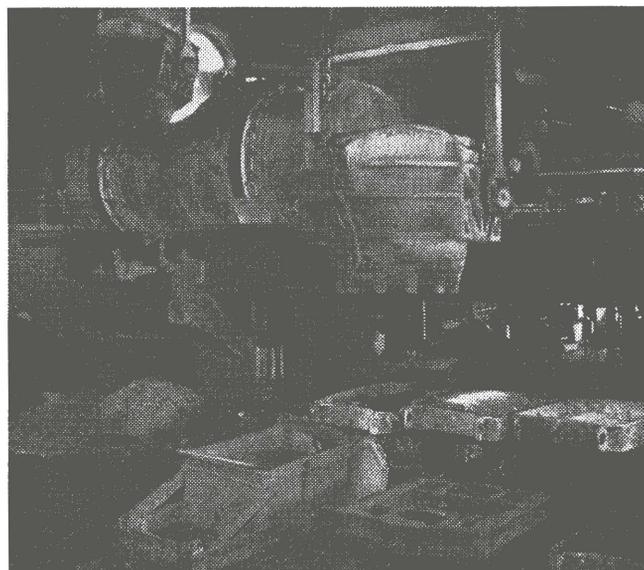
Le secteur industriel de la **Somalie** est également très limité. Il est composé d'une sucrerie, de quelques fabriques de transformation de produits textiles et alimentaires (conserves de poisson et viande) destinés au marché local. Peu de développements semblent possibles, du moins à court terme.

C. Quelques considérations d'ensemble

On constate donc, au cours des dix dernières années, que l'industrialisation a progressé dans tous les EAMA mais à un rythme et d'une manière sensiblement différents d'un pays à l'autre.

Comme il fallait s'y attendre, les progrès de l'industrialisation se sont faits dans une mesure fort inégale d'un pays à l'autre. Le développement industriel a continué à se manifester de manière polarisée, privilégiant un certain nombre de pôles de croissance industrielle existants dont l'attraction sur les nouveaux investissements industriels s'est avérée très forte. Les pays les plus industrialisés au départ ont confirmé l'avantage que leur valent la dimension plus grande de leur économie, en termes de ressources et de population, et leur situation géographique, car ce sont tous des pays côtiers ou disposant de bonnes voies d'accès à la mer. Ces pays peuvent prétendre à un développement industriel raisonnable alors que les pays de dimension plus modeste et situés à l'intérieur du continent offrent des perspectives sensiblement moins favorables.

Les mêmes obstacles au développement industriel se retrouvent à peu près dans tous les EAMA mais à des degrés différents, les pays privilégiés étant précisément ceux où la gravité de ces obstacles est moindre. L'étroitesse du marché national semble être un obstacle majeur à l'industrialisation dans la plupart des EAMA, par suite du petit nombre de leurs habitants et de la modicité de leur pouvoir d'achat. Lorsque les entreprises les plus simples et de dimension modeste orientées vers le marché local en substitution aux importations (brasseries, limonaderie, matériaux de construction, textiles, quelques produits alimentaires) ont été établies dans ces pays, la poursuite de l'industrialisation dans d'autres secteurs se trouve ralentie, voire bloquée par la dimension insuffisante des



échanges, tant vers l'extérieur qu'au plan des échanges internes, par suite de l'insuffisance de l'infrastructure et de la difficulté ou du coût des transports, l'insuffisance des ressources en matières premières à transformer industriellement pour les marchés extérieur ou local, l'absence de ressources énergétiques propres ou le coût élevé de l'énergie importée, la pénurie de cadres et de travailleurs qualifiés... pour ne pas citer l'insuffisance des ressources financières disponibles pour l'investissement industriel, problème que l'utilisation de diverses sources de financement extérieur, public et privé en particulier, pourrait souvent résoudre assez aisément lorsque les autres conditions de réussite d'un projet industriel sont réunies.

II. — L'action de l'aide communautaire européenne en faveur de l'industrialisation des Etats africains et malgache associés

L'objectif principal de l'Association des Etats Africains et Malgache Associés (E.A.M.A.) à la Communauté Economique Européenne (C.E.E.) est d'accélérer le développement économique et social des Pays associés, notamment en renforçant les infrastructures et en diversifiant leurs économies. Dans ce cadre, l'effort d'industrialisation en particulier vise à améliorer les structures économiques des Etats associés, à mieux équilibrer leurs échanges commerciaux, à réduire leur dépendance vis-à-vis de l'extérieur et à multiplier les circuits internes qui sont l'expression même d'un développement réel.

Cet objectif industriel a pris, avec le temps et à travers l'évolution de l'Association, une importance croissante. Le premier Fonds Européen de Développement, correspondant à l'Association prévue par le Traité de Rome et la Convention d'application qui lui était annexée, a principalement financé des réalisations d'infrastructure. L'accent a été mis ensuite plus nettement sur les investissements directement productifs et notamment sur les investissements industriels dans les deux accords qui ont renouvelé, chaque fois pour cinq ans, le régime d'Association : la Convention de Yaoundé I (de 1964 à 1969) et la Convention de Yaoundé II (du 1-1-1971 au 31-1-1975).

A. Les réalisations dans le domaine industriel

1. Les projets industriels

Dans la Convention de Yaoundé I, les Parties contractantes avaient fixé à l'Association comme un de ses objectifs la diversification de l'économie et l'industrialisation des Etats associés. A cet effet, elles avaient prévu des possibilités d'intervention en faveur de l'industrialisation des E.A.M.A. en consacrant une partie de l'aide communautaire (15%) à des aides remboursables. De ces 15 %, 6,25 % prélevés sur les ressources du Fonds Européen de Développement (F.E.D.), étaient octroyés sous la forme de prêts à des conditions spéciales extrêmement favorables et 8,75 %, attribués sur les ressources provenant des marchés financiers par la Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.), prenaient la forme de prêts à des conditions normales adaptées au financement de projets directement productifs présentant une rentabilité suffisante.

Pendant la période d'application de cette convention, le F.E.D. et la B.E.I. se sont efforcés d'accélérer la préparation et la réalisation des projets industriels susceptibles d'un financement par aides remboursables, dans les limites fixées par la Convention et compte tenu de la capacité d'endettement des Etats associés. La troisième partie du dossier fait le point de façon détaillée en ce qui concerne le financement de projets industriels par des aides remboursables.

Mais les efforts entrepris en faveur du secteur industriel ne sont pas limités à la réalisation de projets financés par

aides remboursables. Le F.E.D. a en effet apporté une importante contribution de plusieurs dizaines de milliers d'u. c. (1) sur ses aides non remboursables au développement industriel des Etats associés dans divers domaines (énergie électrique, abattoirs, huileries, usines à thé, etc.).

2. Contributions indirectes au développement industriel

De façon générale, les financements accordés par le 1er et le 2ème F.E.D. pour l'amélioration de l'infrastructure économique et sociale ont sans aucun doute ouvert de nouvelles possibilités d'industrialisation, soit directement (par exemple : chemin de fer Transcamerounais, port d'Owendo, infrastructure routière, etc.), soit de façon plus diffuse en suscitant la création d'économies externes. Par ailleurs, les opérations financées dans le secteur agricole ont contribué à l'élévation des revenus et par conséquent favorisé un élargissement des marchés, condition essentielle de toute industrialisation.

Les financements du F.E.D. qui peuvent être considérés comme une contribution indirecte au développement industriel sont importants. C'est ainsi que le montant des aides s'élève à 1,3 million d'u.c. dans le domaine des études de préinvestissement industriel, à 11,5 millions d'u.c. pour l'infrastructure conditionnant directement l'implantation d'in-

(1) u. c. = unité de compte = un dollar des Etats-Unis.



industries (par exemple : wharf de Nouakchott, ports de pêche...) et 96,3 millions d'u. c. pour la création de vastes complexes agro-industriels (élevage, palmiers à huile, théiculture, coton et cacao).

En outre, le F.E.D. a contribué à la réalisation d'un certain nombre d'établissements de formation professionnelle et technique qui préparent aux tâches à caractère industriel (construction de lycées techniques, de centres d'apprentis-

sage, de centres de formation professionnelle) et au financement de programmes de formation d'ouvriers qualifiés et spécialisés.

Enfin, le F.E.D. a financé de nombreuses études industrielles, parmi lesquelles il faut signaler en particulier une vaste étude sur les possibilités d'une industrialisation régionale des E.A.M.A. orientée vers la substitution de produits africains aux importations actuelles.

B. Perspectives dans le cadre de la convention de Yaoundé II

Au cours des négociations de 1969, les Parties contractantes, après avoir à nouveau souligné l'importance de l'industrialisation dans le processus de diversification de l'économie des Etats associés et s'appuyant sur les réalisations effectuées sous l'empire de la Convention de Yaoundé I, ont manifesté leur commun désir de compléter les dispositions de cette Convention afin d'accélérer, dans toute la mesure du possible, le développement industriel.

L'Association dispose désormais d'un arsenal très large d'instruments qui permettent de faire face pratiquement à toutes les situations en relation avec le développement industriel, que ce soit dans le domaine des études, dans celui de l'infrastructure industrielle, de la formation spécifique ou de la réalisation de projets industriels proprement dits.

La Convention d'Association offre d'abord une gamme complète de modalités financières, nouvelles pour certaines d'entre elles : subventions, prêts à des conditions spéciales du Fonds Européen de Développement (F.E.D.), prêts à des conditions normales de la Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.) assorties, le cas échéant, de bonifications d'intérêt du F.E.D. qui pourront être accordées, à l'avenir selon une procédure simplifiée et avec des taux plus importants, enfin prises de participation, financées par le F.E.D., au capital à risque des entreprises.

Il sera maintenant possible aussi de se servir des Banques de Développement africaines ou des instituts analogues comme relais financiers, cette formule constituant un moyen important d'encourager le développement de la petite et moyenne entreprise.

La disposition qui prévoit qu'il pourra être accordé des préférences aux industries locales dans le cadre des appels d'offres qui concernent des projets financés par l'aide de

la C.E.E. a, elle aussi, été conçue dans l'optique du développement industriel de l'Afrique.

De leur côté, les dispositions qui concernent le régime des échanges tiennent également compte des impératifs de l'industrialisation : elles favorisent la coopération régionale entre Etats Associés et aussi avec des Etats voisins non associés, la coopération régionale représentant une condition essentielle de l'accélération du processus d'industrialisation. En outre, la Convention d'Association de Yaoundé II assouplit encore les conditions par lesquelles les E.A.M.A. peuvent protéger leurs industries contre la concurrence extérieure.

On peut citer, en outre, les avantages dont bénéficient les Etats associés du fait de l'accès au marché de la C.E.E. de leurs produits industriels en franchise douanière et contingentaire.

Finalement, les mesures de promotion commerciale prévues dans la nouvelle Convention sont, elles aussi, de nature à stimuler le développement industriel.

On peut considérer qu'aucune convention internationale ne réunit, comme la Convention d'Association de Yaoundé II, une gamme aussi complète d'instruments financiers et commerciaux susceptibles de promouvoir le développement d'un groupe de pays en voie de développement.

Au début de l'année 1971, d'assez nombreux projets industriels ont déjà été présentés au financement du F.E.D. et de la B.E.I. et se trouvent actuellement à l'instruction. La plupart des projets concernent la transformation des produits agricoles mais certains se situent aussi dans d'autres secteurs de l'industrie manufacturière ainsi que dans le secteur minier.

Par ailleurs, de nouvelles études d'industrialisation orientées vers l'exportation sont en préparation.

III.—Le financement de projets industriels par des aides remboursables

Les activités de la Banque Européenne d'Investissement dans les E.A.M.A. et P.T.O.M. sont complémentaires de celles du F.E.D.

Créée par le Traité de Rome pour contribuer au développement équilibré et sans heurt du Marché Commun dans l'intérêt de la Communauté, la Banque a durant ses premières années, de 1958 à 1962, consacré toute son activité à l'octroi de prêts dans les Pays membres de la CEE.

Toutefois, l'article 18 des Statuts prévoit que « par dérogation accordée à l'unanimité par le Conseil des Gouverneurs, sur proposition du Conseil d'Administration, la Banque peut octroyer des crédits pour des projets d'investissement à réaliser, en tout ou en partie, hors des territoires

européens des Etats membres ». Ces dispositions ont, jusqu'à présent, reçu application dans le cadre des accords d'association, prévoyant une aide financière de la Communauté.

De 1961 à 1963, des accords d'association ont été signés entre la C.E.E. d'une part et, d'autre part, la Grèce, la Turquie et dix-huit Etats Africains et Malgache Associés (E.A.M.A.); une décision du Conseil des Ministres des Communautés a, en outre, adopté des dispositions analogues en faveur des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM). Les concours financiers prévus dans ces textes peuvent être résumés comme suit :

	Période d'association	Prêts ordinaires sur les ressources de la Banque	Prêts sur mandat des Etats membres ou de la Communauté dans le cadre de la Section Spéciale
		(M u.c.)	(M u.c.)
1. GRECE	5 ans (nov. 1962 - 1967)	125 (1)	—
2. TURQUIE	5 ans (déc. 1964 - 1969)	—	175
3. E.A.M.A.	5 ans (juin 1964 - 1969)	64	46 (2)
P.T.O.M.	5 ans (juin 1964 - 1969)	6	4 (2)

(1) Avec garantie des Etats membres.

(2) Prêt à des conditions spéciales sur les ressources du Fonds Européen de Développement (F.E.D.); en outre, 680 M u.c. d'aides non remboursables sur les ressources du F.E.D. ont été accordées portant le total des concours financiers prévus en faveur des E.A.M.A. et P.T.O.M. à 800 M u. c. en 5 ans.

Le montant des prêts signés pour des projets dans le cadre de ces différents accords d'association au cours de la période d'association venue à expiration s'élève, au 31 décembre 1970, à 332,4 M u.c., soit approximativement 18,3% du montant total des prêts et garanties signés à cette date.

Ils sont constitués, à raison de 120,3 M u. c., par des prêts ordinaires sur les ressources de la Banque en Grèce (69,2 M u. c.), dans les EAMA et PTOM (51,1 M u. c.) et par des opérations spéciales à concurrence de 212,1 M u.c.,

dont 165 M u.c. en Turquie sur mandat des Etats membres et 47,1 M u.c. dans les EAMA et PTOM (prêts à conditions spéciales sur les ressources du FED).

Le protocole financier avec la Grèce, venu à expiration le 1er novembre 1967, n'ayant pas été renouvelé, le domaine d'activité de la Banque, en dehors des pays membres de la C.E.E., est actuellement limité à la Turquie, aux 18 Etats Africains et Malgache Associés (EAMA) ainsi qu'aux Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM). C'est l'activité dans les EAMA et PTOM qui nous intéresse ici.

A. Les dispositions des trois régimes d'association



Le 1er FED ne comportait que des aides non remboursables, d'un montant total de 581 millions d'u.c. pour le financement de projets d'investissements dans le secteur social et le secteur économique. L'aide européenne s'en trouvait conduite à concentrer ses interventions dans le domaine social et de l'infrastructure, et à s'abstenir dans le secteur des investissements industriels, dont la rentabilité implique généralement un financement par des aides remboursables. De ce fait, sa contribution au développement industriel ne pouvait être qu'indirecte. Elle n'en fut pas moins très positive dans ce secteur même. L'amélioration de l'infrastructure économique et sociale a sans dou-

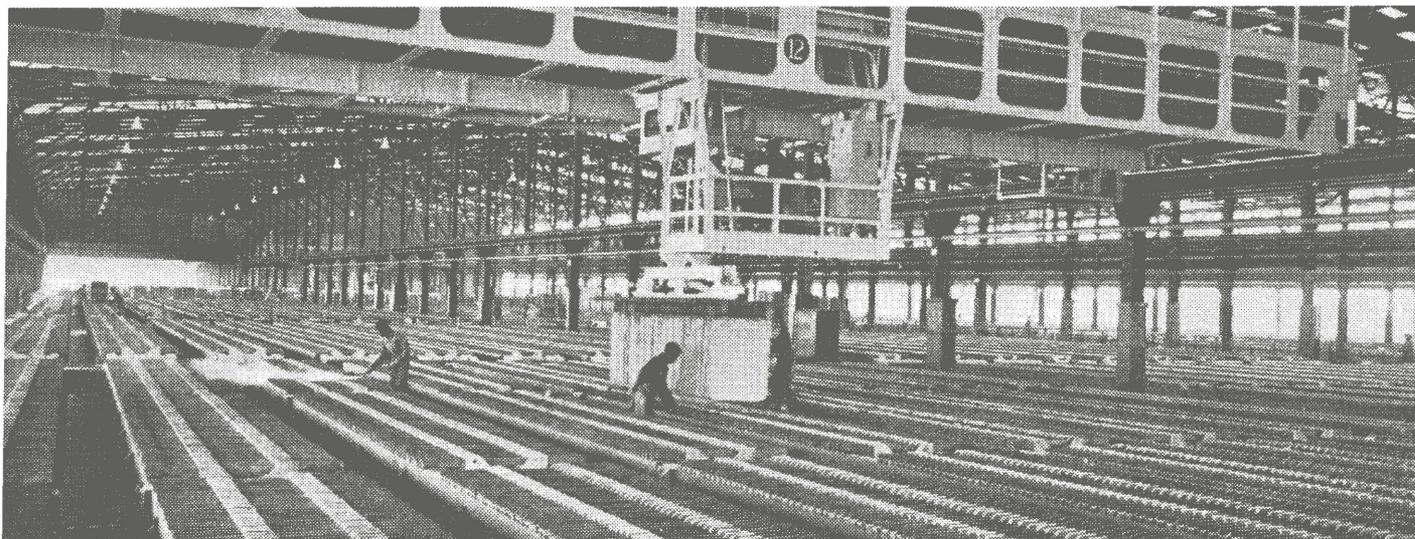
te ouvert de nouvelles possibilités d'industrialisation, soit directement (wharf de Nouakchott, chemin de fer trans-camerounais, par exemple), soit de façon plus diffuse, en permettant la création d'économies externes. D'autre part, les opérations financières dans le secteur agricole ont contribué à l'élévation des revenus et par conséquent préparé un élargissement des marchés, condition essentielle de toute industrialisation.

Le première Convention de Yaoundé a retenu, parmi ses objectifs, le développement économique et social des Etats associés. Elle a introduit pour la période 1964-1969 des possibilités concrètes en matière de contribution communautaire à l'industrialisation. Cela résulte notamment de



		Première Convention de Yaoundé et Décision (2)		Seconde Convention de Yaoundé et Décision (2)	
		M u.c.	%	M u.c.	%
Prêts ordinaires de la B.E.I. jusqu'à concurrence de	E.A.M.A.	64	8	90	9
	P.T.O.M.	6	0,7	10	1
	Total	70	8,7	100	10
Prêts à conditions spéciales et contribution à la formation de capi- taux à risques (1) sur les ressources du F.E.D.	E.A.M.A.	46	5,8	80	8
	P.T.O.M.	4	0,5	10	1
	Total	50	6,3	90	9
Total prêts et contributions à la formation de capitaux à risques		120	15	190	19
Aides non remboursables sur les ressources du F.E.D.		680	85	810	81
Total général des aides prévues		800	100	1 000	100

(1) Les contributions à la formation de capitaux à risques n'étaient pas prévues dans la première Convention de Yaoundé.
(2) du Conseil des Ministres des Communautés.



la diversification de l'aide financière, dont le montant porté à 800 millions d'u.c. compte tenu de l'aide aux Pays et Territoires et Départements d'Outre-Mer (P.T.O.M. et D.O.M.) comportait :

- 85 % de subventions comportant des possibilités nouvelles et
- 15 % d'aides remboursables, dont 6,25 % de prêts ordinaires de la Banque Européenne d'Investissement sur les ressources qu'elle se procure sur les marchés financiers.

La **seconde Convention d'Association** entre la Communauté économique européenne (CEE) et les Etats africains et malgache associés (EAMA), signée à Yaoundé le 29 juillet 1969, et entrée en vigueur après sa ratification le 1er janvier 1971, n'introduit pas de transformation fondamentale dans la coopération financière qu'elle prévoit entre la CEE et les EAMA. Elle comporte cependant un certain nombre d'innovations qui méritent d'être signalées, en particulier en matière de bonifications d'intérêt et de prises de parti-

cipations. Des dispositions analogues ont également été adoptées en ce qui concerne les Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) associés à la CEE par décision du Conseil des Ministres des Communautés du 29 septembre 1970. La Convention et la Décision viendront à expiration le 31 janvier 1975.

Elles prévoient, durant la période de leur application, une aide communautaire d'un montant global de 1 milliard d'unités de compte (EAMA : 918 M u.c.; PTOM : 82 M u.c.). L'aide sous forme de prêts et participations est prévue pour 190 millions d'unités de compte (EAMA : 170 M u.c.; PTOM : 20 M u.c.), soit 19 % du total et se répartit comme il est indiqué dans le tableau de la page 16.

Les prêts qui seront accordés par la Banque sur ses ressources propres dans les EAMA et PTOM en application des nouveaux textes seront garantis par les Etats membres dès lors que leur total excédera en principal 70 M u.c., cet engagement étant limité à la différence entre 70 M u.c. et le total des prêts effectivement accordés.

B. Les conditions générales d'octroi des prêts

Etant donné la gamme des moyens de financement possibles prévue dans la Convention de Yaoundé, et dans le cadre de ses statuts, la B.E.I., comme par le passé, retient de préférence pour le financement par **prêts ordinaires**, des projets dont le service d'intérêt et d'amortissement est assuré par les bénéfices d'exploitation, et qui contribuent au développement économique et social des Etats associés.

Il serait par ailleurs déraisonnable de financer un projet par un prêt dans un Etat déterminé, si le service de ce prêt, s'ajoutant aux autres engagements de cet Etat, apparaissait incompatible avec sa capacité d'endettement sous son triple aspect : équilibre à terme de la balance des paiements, situation des finances publiques et perspectives de croissance et d'épargne.

Le but assigné aux interventions de la Banque dans les Etats associés est d'intérêt général, au même titre que celui des diverses modalités de coopération financière et technique prévues par la Convention. Aussi, la Banque ne se contente-t-elle pas de vérifier la rentabilité financière des projets qui lui sont soumis, mais encore se préoccupe de contrôler leur intérêt économique. Dans toute la mesure du possible, les projets sur lesquels portent les demandes de financement doivent s'intégrer dans le cadre d'un plan de développement et présenter un caractère prioritaire.

L'examen de l'admissibilité des projets, et l'octroi des prêts aux pays et territoires et aux entreprises ressortissant de ces pays, s'effectuent suivant les modalités, conditions et procédures prévues par les Statuts de la Banque. Celle-ci applique aux prêts qu'elle consent sur ses res-

sources propres les mêmes conditions que dans les Etats membres de la Communauté.

Le taux des prêts ordinaires de la Banque varie suivant les conditions auxquelles la Banque se procure elle-même les fonds sur les marchés financiers; il est actuellement de 8,5% l'an.

Toutefois, les prêts de la Banque pourront être assortis de **bonifications d'intérêt**, financées sur les moyens du Fonds Européen de Développement. Ces bonifications pourront être accordées dans de nombreux cas à des taux forfaitaires, en fonction de critères de nature économique définis dans les Accords, ce qui devrait permettre au système de jouer plus efficacement.

Le taux de la bonification d'intérêt est forfaitairement fixé comme suit pour les catégories de projets ci-après :

- « 2% jusqu'à la fin de la 5ème année de remboursement du prêt, pour les investissements dans les industries manufacturières effectués dans les zones d'influence immédiate des pôles principaux de développement industriel des Etats associés ».
- « 3% pendant toute la durée du prêt, pour les mêmes investissements dans d'autres régions ou pays peu industrialisés ou fortement éloignés des accès maritimes, ainsi que pour l'équipement touristique ».
- « 2% pendant toute la durée du prêt pour les prêts

accordés par l'intermédiaire d'un organisme de financement du développement » .

En dehors des cas précédents, le demandeur d'un prêt peut solliciter l'octroi d'une bonification, laquelle est alors décidée et dont le taux est fixé cas par cas. Les bonifications ne peuvent avoir pour effet de réduire à moins de 3% le taux d'intérêt à supporter par le bénéficiaire. Toutefois, dans le cas de prêts consentis par l'intermédiaire d'organismes de financement de développement contrôlés par la puissance publique, le taux minimum à supporter par l'emprunteur ne peut être inférieur à 2%.

Il convient de rappeler que **les prêts à conditions spéciales sur les ressources du FED** offrent du point de vue de leur durée (jusqu'à 40 ans au maximum), de la période de franchise d'amortissement (jusqu'à dix ans) et du taux d'intérêt (déterminé cas par cas, généralement entre 1 et 3%) des conditions particulièrement favorables.

Enfin, d'après les nouveaux textes, la Communauté pourra, en outre, **contribuer à la formation de capitaux à risques des entreprises**, notamment sous la forme de prises de participations minoritaires dans le capital; tout comme c'est le cas pour les prêts à conditions spéciales, ces opérations, qui devront d'ailleurs avoir un caractère temporaire, seront gérées par la Banque Européenne d'Investissement, agissant comme mandataire de la Communauté.

C. Montant et caractéristiques des prêts accordés dans les E.A.M.A. et P.T.O.M. par la B.E.I. et le F.E.D. au titre de la Convention d'association de Yaoundé I (1964-1970)

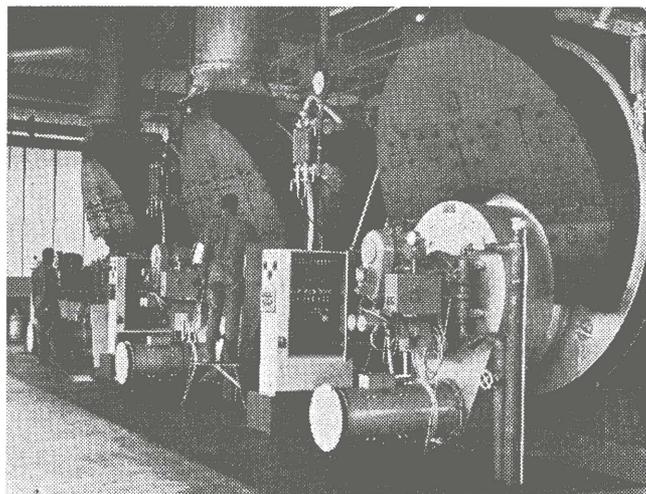
Dans un but de bonne organisation du travail, la Commission des Communautés Européennes et la Banque Européenne d'Investissement se partageront la responsabilité principale de l'instruction des dossiers susceptibles de faire l'objet d'un financement par une aide remboursable financée sur les ressources du Fonds Européen de Développement (FED).

La Commission a la responsabilité principale de l'instruction pour tous les projets susceptibles d'un financement par prêt à conditions spéciales sur les ressources du FED autres que ceux relevant du secteur industriel. La Banque, pour sa part, s'est vu confier la responsabilité principale de l'instruction des demandes de bonifications d'intérêts, des projets industriels susceptibles de faire l'objet d'un financement par prêt à conditions spéciales, ainsi que des demandes de contributions à la formation des capitaux à risques.

1° Les aspects généraux

Au 31 décembre 1970, 33 prêts avaient été signés au titre de la première Convention de Yaoundé pour un montant total de 98,2 M u.c. se répartissant en 18 prêts ordinaires sur les ressources de la Banque pour 51,1 M u.c. (EAMA 49,1 M u.c., PTOM 2,0 M u.c.) et 15 prêts à des conditions spéciales sur les ressources du FED pour un montant total de 47,1 M u.c. (EAMA 44,3 M u.c., PTOM 2,8 M u.c.).

Les 18 prêts totalisant 51,1 M u.c. accordés par la B.E.I. sur ces ressources propres concernent des projets dans 7 EAMA (Côte d'Ivoire, Cameroun, République Populaire du Congo, Gabon, Haute-Volta, Mauritanie et Sénégal) et dans le Territoire d'Outre-Mer de la Nouvelle Calédonie.



Un de ces prêts a été accordé pour un projet d'infrastructure routière, un autre pour un projet d'équipement hydro-électrique, trois pour des projets miniers et enfin 13 autres pour des projets industriels :

1. PRETS ORDINAIRES SUR LES RESSOURCES DE LA BEI ACCORDES AU TITRE DE LA 1ère CONVENTION DE YAOUNDE

Situation définitive des prêts signés au 31 décembre 1970

Montants en M u.c. — Nombre de prêts entre parenthèses

Secteurs	Projets industriels au sens large						Infra-structure	TOTAL		
	Energie	Ind. extractives	Ind. agricoles et alimentaires	Ind. textile	Engrais	Métallurgie		Total général	dont Projets industriels	% Total
Pays										
Côte d'Ivoire			11,642 (4)					11,642 (4)	11,642 (4)	22,8
Cameroun	4,050 (1)		2,025 (1)	4,028 (3)		1,215 (1)		11,318 (6)	11,318 (6)	22,2
Congo-Brazza		9,000 (1)						9,000 (1)	9,000 (1)	17,6
Gabon			0,506 (1)	0,405 (1)			2,330 (1)	3,241 (3)	0,911 (2)	6,3
Haute-Volta			0,450 (1)					0,450 (1)	0,450 (1)	0,9
Mauritanie		11,000 (1)						11,000 (1)	11,000 (1)	21,6
Sénégal					2,430 (1)			2,430 (1)	2,430 (1)	4,8
TOTAL E.A.M.A.	4,050 (1)	20,000 (2)	14,623 (7)	4,433 (4)	2,430 (1)	1,215 (1)	2,330 (1)	49,081 (17)	46,751 (16)	96,2
(en %)	(8,3)	(40,8)	(29,8)	(9,0)	(5,0)	(2,5)	(4,6)	(100,0)	(95,4)	///
Nelle Calédonie		2,025 (1)						2,025 (1)	2,025 (1)	3,8
TOTAL GENERAL	4,050 (1)	22,025 (3)	14,623 (7)	4,433 (4)	2,430 (1)	1,215 (1)	2,330 (1)	51,106 (18)	48,776 (17)	100,0
(en %)	(7,9)	(43,2)	(28,7)	(8,7)	(4,7)	(2,4)	(4,4)	(100,0)	(95,6)	///

— 44,5 % du montant total — soit 22,7 M u.c. — ont été affectés à des projets industriels principalement pour des industries agricoles et alimentaires (14,6 M u.c.), mais également pour des usines de textile, de métallurgie ou d'engrais;

— 43,2 % — soit 22,0 M u.c. — ont contribué au développement d'industries extractives (potasse, cuivre, nickel);

— 7,9 — soit 4 M u.c. — ont contribué à la réalisation d'équipements hydro-électriques;

— le solde de 4,4 % — soit 2,3 M u.c. — a été destiné à la construction d'une route de desserte frontrière.

On constate que les prêts de la Banque ont été en quasi-totalité orientés vers le secteur industriel au sens large (voir tableau n° 1).

Les 15 prêts à conditions spéciales totalisant 47,1 M u.c. financés sur les ressources du FED sont gérés par la B.E.I. qui a participé à leur instruction. Ces prêts ont été octroyés pour des projets situés dans 7 Etats africains et malgache (Cameroun, République Démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Mauritanie, Tchad et Madagascar) et dans

deux PTOM (Nouvelle Calédonie et Surinam) :

— 7 prêts totalisant 42,8 % du montant total — soit environ 20,2 M u.c. — ont été affectés à des infrastructures ferroviaires, routières ou portuaires;

— 1 prêt représentant 19,1 % du total — soit 9 M u.c. — a contribué à l'équipement énergétique;

— 4 prêts totalisant 29 % du montant total — soit environ 13,7 M u.c. — ont permis la réalisation de complexes agro-industriels tels qu'abattoirs frigorifiques, plantations de palmiers à huile, installations de stockage et égrenage de coton;

— enfin, 3 prêts représentant 9,1 % du total — soit environ 4,2 M u.c. — ont contribué au financement d'ateliers d'entretien et réparation ferroviaires ainsi que d'industries de transformation localisées dans des régions éloignées des accès maritimes (voir tableau n° 2).

Après une période de démarrage et de mise au point qui s'est étendue jusqu'à la fin de 1966, le montant annuel des prêts signés concernant des projets dans les EAMA et PTOM s'est établi de 1967 à 1969 à environ 20 à 30 M u.c. par an dont un peu plus de la moitié pour les seuls prêts

ordinaires sur les ressources de la Banque. En 1970, le montant total des prêts signés a connu un certain fléchissement (un peu moins de 16 M u.c. au total dont 13,6 M de prêts à des conditions spéciales sur les ressources du FED) du fait que cette année a constitué la période transitoire entre la première et la deuxième Convention de Yaoundé (voir tableau récapitulatif n° 3).

2° Caractéristiques particulières

La ventilation par pays et par nature des prêts accordés au titre de la première Convention de Yaoundé est reprise dans les tableaux n° 4 et 5 qui donnent aussi des indications sur les conditions financières dont ont été assorties les aides remboursables au cours de la première Convention d'Association.

En ce qui concerne les **prêts ordinaires de la Banque**, si le montant moyen des prêts accordés s'établit à environ 2,9 M d'u. c., ceux-ci ont, en fait, été compris entre un minimum de 0,4 M d'u.c. et un maximum de 11 M d'u.c. La durée des prêts accordés a varié en fonction des caractéristiques techniques, économiques et financières des projets entre 6 et 17 ans et demi, cette durée étant, dans la moitié des cas, comprise entre 10 et 12 ans. Les conditions de taux d'intérêt ont naturellement été fonction de l'évolution des taux auxquels la Banque a dû elle-même emprunter sur les marchés financiers. En ce qui concerne les prêts accordés dans les EAMA, ils ont varié en fait entre 5 7/8 % en 1965 et 8,5 % en 1970. Trois de ces prêts ont fait l'objet d'une demande de bonification d'intérêt de 3 % sur les ressources du FED.

2. PRETS A CONDITIONS SPECIALES SUR LES RESSOURCES DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT ACCORDES AU TITRE DE LA 1ère CONVENTION DE YAOUNDE

Situation provisoire des prêts signés au 31 décembre 1970 (1)

Montants en M u.c. — Nombre de prêts entre parenthèses

Secteurs Pays	Projets industriels au sens large				Projets non industriels		T O T A L		
	Energie	Complexes agro-industriels	Ateliers d'entretien et réparation ferroviaires	Industrie manufacturière	Agriculture	Infra-structure	M u.c.		%
							Total général	dont Industriel	
Côte d'Ivoire		1,671 (1)			3,644 (1)	7,092 (2)	12,407 (4)	1,671 (1)	26,3
Cameroun		6,482 (1)	1,400 (1)	1,640 (1)		5,000 (1)	14,522 (4)	9,522 (3)	30,8
Congo-Kinshasa	9,000 (1)						9,000 (1)	9,000 (1)	19,1
Gabon						2,500 (1)	2,500 (1)	—	5,3
Madagascar		1,862 (1)					1,862 (1)	1,862 (1)	3,9
Mauritanie						2,754 (1)	2,754 (1)	—	5,8
Tchad				1,215 (1)			1,215 (1)	1,215 (1)	2,7
TOTAL E.A.M.A.	9,000 (1)	10,015 (3)	1,400 (1)	2,855 (2)	3,644 (1)	17,346 (5)	44,260 (13)	23,270 (7)	93,9
% E.A.M.A.	20,3 %	22,6 %	3,2 %	6,4 %	8,2 %	39,3 %	100,0 %	52,5 %	
Nelle Calédonie						1,000 (1)	1,000 (1)	—	2,1
Surinam						1,856 (1)	1,856 (1)	—	4,0
TOTAL E.A.M.A., P.T.O.M.	9,000 (1)	10,015 (3)	1,400 (1)	2,855 (2)	3,644 (1)	20,202 (7)	47,115 (15)	23,270 (7)	100,0
% du total	19,1 %	21,3 %	3,0 %	6,1 %	7,7 %	42,8 %	100,0 %	49,5 %	

(1) Des prêts à conditions spéciales seront encore consentis sur les ressources du F.E.D. et au titre de la 1ère Convention de Yaoundé après le 31 décembre 1970.

(Voir suite page 21)

Luxembourg 23 juin 1971 : Accord entre les Six et la Grande-Bretagne

Le contenu de l'accord d'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché Commun est le suivant :

- L'adaptation de la Grande-Bretagne au Marché commun **agricole** au cours d'une période de transition de **cinq ans**. Ceci comporte la mise en vigueur immédiate et intégrale de la préférence communautaire, l'adoption de tous les règlements de marchés de la Communauté, et l'alignement en six étapes des prix agricoles anglais sur ceux de la CEE.
- L'entrée dans le Marché commun **industriel** en cinq étapes couvrant **quatre ans** et demi, c'est-à-dire d'une part la suppression progressive et régulière des droits de

douane entre la Grande-Bretagne et les « anciens de la Communauté », d'autre part le cheminement de la Grande-Bretagne vers le tarif uniforme appliqué par la CEE à l'égard des pays tiers, enfin 13 contingents tarifaires accordés à la Grande-Bretagne.

- Les exportations privilégiées de beurre et de fromage **néo-zélandais** vers la Grande-Bretagne bénéficieront d'une « **dérogation transitoire** ». Ceci revient à dire que l'exception néo-zélandaise ne sera pas permanente, mais prendra fin un jour. Une première période de transition de cinq ans mènera les exportations néo-zélandaises de beurre et de fromage a, respec-

tivement, 80 % et 20 % de leur niveau actuel. Le régime ultérieur sera arrêté par le Conseil des Dix.

- Le problème posé par les pays en voie de développement producteurs de **sucre** du Commonwealth. Le régime du « Commonwealth sugar agreement » fonctionnera tel quel jusqu'à son terme (fin 1974). Après, ces pays pourront s'associer à la Communauté élargie, comme les pays de la convention de Yaoundé, et celle-ci « sauvegardera leurs intérêts ».
- L'adhésion de la Grande-Bretagne à la **CECA** se réalisera en **cinq ans**. Londres devra verser 57 millions de dollars, en 3 tranches an-



Luxembourg, les 22 et 23 juin 1971. La 8^e Conférence ministérielle avec le Royaume-Uni. Accord décisif pour l'entrée du Royaume-Uni dans les Communautés européennes.

- nouvelles à titre de participation au « patrimoine » de cette institution.
- Londres participera dans les mêmes conditions que les trois autres « grands » (Allemagne, France, Italie) aux **institutions** de la Communauté élargie.
- La Grande-Bretagne abandonnera le rôle de monnaie de réserve de la **livre sterling**, et diminuera en conséquence les balances sterling. Cette opération s'effectuera progressivement.
- L'introduction en Grande-Bretagne pour le mois d'avril 1973 de la **TVA**.
- L'accession de la Grande-Bretagne à l'**Euratom** au cours d'une période de transition d'un **an**.
- La participation de la Grande-Bretagne à la **BEI**.

- La participation progressive de la Grande-Bretagne au **budget européen** s'effectuera au cours d'une période de transition de **cinq ans**, éventuellement prolongée de deux années de « délai de grâce ». Au terme de cette période Londres appliquera intégralement le système des ressources propres : affectation au budget de la Communauté des droits de douane, des prélèvements agricoles et d'une partie de la TVA. La contribution anglaise la première année (1973) s'élèvera à **8,64 %** la cinquième année (1977) à **18,92 %**. Dès le début de la période de transition les principes du financement européen seront appliqués complètement mais leurs résultats tempérés par un « ticket modérateur ».
- La première année de contribution

- nette anglaise à la CEE sera de 220 millions de dollars.
- Le règlement du Marché commun des **produits de la pêche** sera adapté, comme le souhaitait la Grande-Bretagne, de façon à réserver une zone côtière de **six miles marins** aux pêcheurs nationaux.
- Les Sept se sont également entendus sur les problèmes posés à la Grande-Bretagne par l'agriculture des zones montagneuses et sur les dispositions à prendre en 1972, mais cela ne constitue pas un des chapitres essentiels de l'accord d'adhésion qui, pour l'essentiel, a été réalisé **mercredi 23 juin à 04 h 27**.
- Cet accord doit maintenant être ratifié par les différents Parlements nationaux.

Quel sera le profil de la Communauté à dix ?

Le voici, en quelques données statistiques (chiffres de 1969)

	C.E. (Six)	C.E. (Dix)	U.R.S.S. (1967)	U.S.A.	Japon
Population (en millions)	188	256	235	204	103
Produit national brut (aux prix du marché en milliards de dollars)	428	564	—	948	167
Origine du produit intérieur brut (en %) :					
— Agriculture-sylviculture et pêche	6,1	5,8	—	2,9	8,7
— Industrie	47,5	46,3	—	35,8	39,1
— Services et autres activités	46,4	47,9	—	61,3	52,2
Production d'acier (millions de tonnes)	109	137	106	128	82
Énergie (en millions de tonnes équivalence charbon)	318	506	1.236	2.020	76
Importations (milliards de dollars)	39,2	50,0	9,2	36,0	15,0
Exportations (milliards de dollars)	39,2	50,0	9,6	37,9	15,9
Flotte marchande (tonnage en millions)	28,0	76,7	12	18,4	27,0
Aide au développement (milliards de dollars)	5,18	6,33	—	4,64	1,26
Réserves monétaires (en milliards de dollars en octobre 1970)	21,52	25,67	—	12,30	3,07

(1) Les Six, plus la Grande-Bretagne, le Danemark, l'Irlande et la Norvège. « 30 jours d'Europe ». Juillet-Août 1971.

L'élargissement des Communautés et les répercussions sur les associations africaines au sud du Sahara

Les négociations avec le Royaume-Uni en vue de son adhésion aux Communautés élargies ayant trouvé leur aboutissement au niveau politique le 23 juin 1971 à Luxembourg, il est permis d'en tirer quelques conclusions en ce qui concerne notamment l'incidence de l'élargissement des Communautés sur l'association.

A cet égard, il s'avère que les problèmes qui intéressent plus particulièrement les EAMA sont essentiellement de deux ordres :

- d'une part, les quatre pays adhérents sont appelés à établir à l'avenir des relations avec les EAMA sur la base de l'association actuelle;
- d'autre part, l'adhésion de nouveaux membres entraînera des responsabilités accrues de la Communauté élargie à l'égard d'autres pays en voie de développement, notamment à l'égard de certains pays indépendants du Commonwealth ayant une structure et un niveau de développement comparables à ceux des EAMA.

Les associations existantes

En esquissant de façon succincte les répercussions de l'élargissement des Communautés sur les associations africaines existantes, on arrive aux conclusions suivantes :

Les pays adhérents ont accepté les traités et leur finalité politique, les décisions de toute nature intervenues depuis l'entrée en vigueur des traités et les options prises pour le développement des Communautés.

Cette prise de position couvre l'association des PTOM définie dans ces principes dans la IV^{ème} partie du Traité ainsi que l'association des EAMA et l'association avec les pays est-africains.

Au cours des négociations, on a pu enregistrer l'intention de la Communauté élargie de poursuivre sa politique d'association à l'égard des EAMA et de l'étendre aux pays indépendants en voie de développement du Commonwealth de structure économique et de production comparable aux EAMA.

La Convention de Yaoundé II, qui vient à expiration le 31 janvier 1975, devra être renégociée à partir du 1^{er} août 1973; dans l'hypothèse retenue jusqu'ici, à savoir que le traité d'adhésion couvrant les quatre pays candidats prendra effet à partir du 1^{er} janvier 1973, la négociation de Yaoundé II se fera du côté européen à dix.

En ce qui concerne le régime à établir avec les EAMA entre le moment de l'entrée en vigueur du traité

d'adhésion et l'entrée en vigueur des nouvelles Conventions d'association à prévoir à partir du 1^{er} février 1975, il est entendu que la Convention de Yaoundé reste limitée aux relations avec les Etats signataires. Les Etats adhérents continuent à appliquer à ces pays, sur le plan commercial, le régime tarifaire et contingentaire qu'ils leur appliquaient avant l'entrée en vigueur du traité d'adhésion, étant entendu que pour les produits pour lesquels le rapprochement vers le TDC conduit à une diminution de la protection tarifaire, ils leur appliqueraient les nouveaux droits qui résultent de ce rapprochement.

L'extension de l'association

En ce qui concerne les relations de la Communauté élargie avec un certain nombre de pays en voie de développement du Commonwealth de structure économique et de production comparable aux EAMA, il y a lieu de noter ce qui suit :

Dans l'esprit de la déclaration d'intention adoptée en 1963 à l'occasion de la signature de la Convention de Yaoundé I (et confirmée à l'occasion de la signature de la Convention de Yaoundé II), la Communauté élargie proposera à ces pays le choix de régler leurs relations avec la Communauté,

- soit par leur accession à la Convention de Yaoundé,
- soit selon la formule d'une Convention d'association particulière comportant des droits et obligations réciproques, notamment dans le domaine des échanges,
- soit selon des accords commerciaux en vue de faciliter et de développer les échanges entre la Communauté et ces pays.

Les pays auxquels l'offre est faite sont :

En Afrique : Gambie, Ghana, Kenya (1), Malawi, Nigeria, Sierra Leone, Tanzanie (1), Ouganda (1), Zambie, Botswana, Lesotho et Swaziland (2).

Dans les Caraïbes : Guyane, Barbade, Jamaïque, Trinidad et Tobago.

Dans l'Océan indien : Maurice.

Dans l'Océan pacifique : Fidji, Tonga, Samoa occidental.

Il s'agit donc au total de 20 pays indépendants du Commonwealth.

Les négociations avec les pays qui auraient manifesté leur désir d'établir des liens avec la Communauté élargie sous une forme ou sous une autre, seront entamées en même temps que les négociations pour le renouvellement de la Convention de Yaoundé et de l'Accord d'Arusha, c.à.d. à partir du 1^{er} août 1973.

Ceux des pays du Commonwealth qui auraient choisi le régime EAMA participeraient aux côtés de ces derniers à la négociation de la nouvelle Convention.

Jusqu'à la mise en application des accords à conclure, le Royaume-Uni maintiendra le régime préférentiel existant au sein du Commonwealth.

La Communauté, de son côté, continuera à considérer ces pays comme des pays tiers (à l'exception bien sûr des pays est-africains auxquels l'offre s'adresse également).

Les intérêts des EAMA

L'incidence de l'extension de l'association préoccupe actuellement les EAMA. A cet égard, il faut noter l'accord de principe intervenu avec le Royaume-Uni selon lequel l'élargissement de la Communauté et corrélativement l'extension de la politique d'association ne devraient pas être la source d'un affaiblissement des relations avec les Etats actuels.

Il a été reconnu que ces relations assureraient à ces pays un ensemble d'avantages et reposeraient sur des structures qui confèrent à l'association un caractère propre dans le domaine des relations commerciales, de la coopération financière et technique et des institutions paritaires et que l'objectif de la Communauté élargie demeurerait de sauvegarder ces principes fondamentaux.

En ce qui concerne la coopération financière et technique, on se souvient que la Commission paritaire de la Conférence parlementaire réunie à Munich du 1^{er} au 3 juin 1971 a beaucoup insisté pour que le montant du FED destiné aux 18 EAMA soit en valeur actualisée pour le moins garanti.

En ce qui concerne les échanges commerciaux, il va sans dire que la Convention de Yaoundé ne peut rester inchangée après son extension géographique. Il est évident que les préférences de la CEE n'auront plus la même valeur puisqu'elles devront être partagées avec d'autres pays en voie de développement. C'est pourquoi il est d'autant plus important de savoir que la Communauté élargie est d'accord pour tenir compte des conditions économiques particulières des différents pays associés ou à associer ; à cet égard, elle aura notamment à cœur de sauvegarder les intérêts de l'ensemble de ces pays dont l'économie dépend dans une mesure considérable de l'exportation de produits de base et notamment du sucre.

G. SCHIFFLER.

(1) Pays déjà associés à la CEE depuis le 1^{er} janvier 1971, par l'Accord d'Arusha.

(2) voir le n° 8 du « courrier de l'Association », page verte IV, point 2.

Conseil

156ème session

Le Conseil des Communautés Européennes a tenu sa 156ème session les lundi 21 et mardi 22 juin 1971, sous la présidence de M. Maurice Schumann, Ministre des Affaires Etrangères de la République française.

Le Conseil a notamment traité les questions suivantes :

— Négociations d'adhésion

Les travaux de cette session ont permis au Conseil d'arrêter la position commune sur les derniers problèmes importants restés ouverts dans le cadre des négociations avec le Royaume-Uni.

Au cours de sa 8ème session au niveau ministériel, qui s'est tenue également les 21 et 22 juin, la Conférence avec le Royaume-Uni est parvenue à un accord sur l'ensemble de ces problèmes réalisant ainsi les bases nécessaires à l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés.

— Préférences généralisées

Le Conseil et les Représentants des Gouvernements des Etats membres de la C.E.C.A. réunis au sein du Conseil ont, sur proposition de la Commission, arrêté, dans les langues des Communautés, sept règlements (CEE) respectivement deux décisions (CE-CA), relatifs à la mise en œuvre des préférences généralisées au bénéfice des pays en voie de développement.

A cette occasion, le Président, au nom du Conseil, a formulé la déclaration suivante :

« La décision prise par le Conseil lors de sa session du 30 mars 1971, de mettre en vigueur dès le 1er juillet 1971, les concessions tarifaires, se trouve ainsi traduite dans les faits. La Communauté, qui figure au premier rang mondial pour les importations de produits originaires des pays en voie de développement, est ainsi également la première puissance industrielle à concrétiser son offre, conformément aux engagements souscrits au sein de la CNUCED.

La mise en vigueur de cette offre constitue pour la Communauté et à l'égard de l'ensemble du Tiers Monde la décision la plus importante qu'elle ait prise en matière de politique commerciale depuis la conclusion du Kennedy Round.

Sans vouloir considérer les préférences généralisées comme la solu-

tion à tous les problèmes du développement, il n'en demeure pas moins qu'elles ouvrent des possibilités concrètes à l'expansion économique et commerciale des pays en voie de développement.

La mise en œuvre de ces préférences marque une étape importante dans la coopération internationale pour le développement, car elles représenteront, sans aucun doute, l'une des pièces maîtresses des actions qui seront accomplies pendant la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le Développement. La Communauté, qui a joué un rôle déterminant en ce domaine, notamment dans le cadre de la CNUCED et de l'OCDE, formule le souhait que les autres pays industrialisés procèdent le plus rapidement possible, au cours de la présente année, à la mise en œuvre de leurs offres. »

Conférence parlementaire de l'association Commission paritaire

La Commission paritaire de la Conférence parlementaire de l'Association s'est réunie à Munich, du 1er au 3 juin, sous la présidence de Monsieur Achenbach et de M. Ngo'O Mebe (Cameroun). M. Bourges, président en exercice du Conseil d'Association CEE/EAMA, a assisté à la séance du 1er juin et M. Deniau à la séance du 2 juin.

A sa première séance de travail, la Commission a procédé à un échange de vue sur les problèmes actuels de l'Association.

M. Bourges a fait un exposé sur les résultats de la onzième session du Conseil d'Association qui a eu lieu, le 22 avril 1971, à Tananarive. Monsieur Bourges a notamment fourni des précisions sur deux problèmes qui devaient, par la suite, dominer les discussions, à savoir : l'élargissement des Communautés et l'introduction des préférences généralisées.

A sa séance du 2 juin, la Commission a entendu un exposé très complet de M. Deniau sur l'état des négociations avec les pays candidats à l'adhésion. M. Deniau a notamment souligné la détermination de la Communauté de sauvegarder l'Association comme élément permanent de sa politique, tout en acceptant le principe de son ouverture.

Le fonds européen de développement

A la suite de l'avis favorable émis par le Comité du Fonds Européen de Développement (FED) dans sa 55ème réunion tenue le 30 avril 1971, la Commission des Communautés Européennes vient de prendre à la date du 24 mai 1971, dix nouvelles décisions de financement dont trois sur les ressources du 2ème FED et sept sur les aides non remboursables du 3ème FED.

PROJETS 2ème FED

1. Semences d'arachide d'huilerie 1971 en République du Sénégal
2. Aménagement hydro-agricole du Bras de la Plaine dans l'île de la Réunion
3. Financement complémentaire pour la route Fort-Lamy-Massaguet en République du Tchad.

PROJETS 3ème FED

4. Réfection et bitumage de la Route Nationale 1 de Bujumbura à la frontière du Ruanda en République du Burundi.
5. Extension de la culture cotonnière en République du Sénégal
6. Aménagement et bitumage de la route Ouagadougou-Koupéla (deuxième tranche) en République de Haute Volta. Aménagement et bitumage des routes Tsévié-Atakpamé (deuxième tranche), Atakpamé-Biitta et études de la route Kandé-Dapango-frontière Haute-Volta en République du Togo.
7. Aéroport à Bonaire aux Antilles Néerlandaises
8. Ecole primaire à Bonaire aux Antilles Néerlandaises
9. Centre de formation maraîchère, horticole et nutritionnelle de Ouando en République du Dahomey.
10. Aide pour situation exceptionnelle - Calamité en République du Niger.

A la suite de l'avis favorable émis par le Comité du Fonds Européen de Développement (FED) dans sa 56ème réunion tenue le 25 mai 1971, la Commission des Communautés Européennes vient de prendre à la date du 8 juin 1971, trois nouvelles décisions de financement sur les aides non remboursables du troisième FED.

1. Achèvement de l'aéroport de Bamako en République du Mali.
2. Système de télécommunications par faisceaux hertziens et équipement de deux centraux téléphoniques urbains en République Démocratique de Somalie.
3. Extension de l'adduction d'eau de la ville de Cotonou en République du Dahomey.

(Suite de a page 20)

3. ENSEMBLE DES PRETS SIGNES AU TITRE DE LA 1ère CONVENTION DE YAOUNDE : TABLEAU RECAPITULATIF

Année	Prêts ordinaires sur ressources de la B.E.I.		Prêts à conditions spéciales sur ressources du F.E.D.		Ensemble	
	Montants en M u.c.	Nbre	Montants en M u.c.	Nbre	Montants en M u.c.	Nbre
1965	2,230	2	—	—	2,230	2
1966	5,670	3	—	—	5,670	3
1967	13,050	2	7,697	2	20,747	4
1968	12,405	3	10,508	4	22,913	7
1969	15,501	6	15,298	5	30,799	11
1970 (période transitoire)	2,250	2	13,613	4	15,863	6
TOTAL	51,106	18	47,116	15	98,222	33

Quant aux **prêts à conditions spéciales sur les ressources du FED**, leur montant moyen a été de l'ordre de 2,6 M u.c., le plus petit prêt étant d'un M u.c. et le plus important de 9 M u.c. La durée de ces prêts a naturellement été plus longue que celle des prêts ordinaires sur les ressources de la Banque : elle a été suivant les cas de 17 à 30 ans, le différé de remboursement étant lui-même compris entre 3 et 10 ans. Les taux d'intérêts ont été fixés entre 1 et 3 %, suivant la nature du projet, et suivant la situation économique et financière de l'Etat bénéficiaire.

La **fréquence de co-financement** est à souligner. L'ensemble des projets industriels au financement desquels la Banque a participé par prêts ordinaires sur ses ressources propres, ont fait l'objet de co-financement. La participation de la B.E.I. à ces co-financements a varié suivant les cas entre 11,3 % et 42,3 % selon les projets (1). Les financements complémentaires ont été fournis par les capitaux propres des entreprises (investissements privés et participations des Gouvernements associés eux-mêmes) ainsi que par des prêts à moyen et long terme accordés par des Banques ayant leur siège dans les EAMA, par des institutions financières internationales (BIRD, IFC), ou par divers organismes d'aide bilatérale (FAC, CCCE, KfK, DEG, crédits fournisseurs). C'est ainsi que les 51,1 M u.c. de prêts ordinaires sur les ressources de la Banque ont permis la réalisation d'un montant total d'investissements industriels 6 fois plus importants de l'ordre de 331 M u.c. Complémentaires d'autres sources de financement, ces prêts ont, de ce fait, un rôle catalyseur et multiplicateur : l'intérêt marqué pour un projet par la Banque contribue probablement à renforcer la confiance des promoteurs industriels et autres

baillleurs de fonds, et paraît ainsi compléter les mesures d'incitation prises par les gouvernements des Etats associés.

Les projets industriels financés par des prêts à des conditions spéciales sur les ressources du FED ont également fait l'objet de co-financements.

Pour les projets dus entièrement à l'initiative de la puissance publique (égrenage du coton, abattoirs par exemple), c'est en général une subvention du FED et (ou) un concours du gouvernement associé qui a fourni le financement complémentaire. Dans les autres projets (cimenterie, textile par exemple) où le promoteur était une entreprise d'économie mixte, les financements complémentaires ont été fournis par les capitaux propres de ces entreprises, ainsi que par des prêts à moyen et long terme accordés par divers organismes d'aide bilatérale.

Les 23,27 M u.c. de prêts à conditions spéciales sur les ressources du FED accordés pour des projets relevant du secteur industriel ou agro-industriel, ont permis la réalisation d'un montant total d'investissements plus de deux fois plus élevé, de l'ordre de 50 M u.c. La part de financement par prêt à conditions spéciales a varié suivant les cas entre 19 et 98 % selon les projets.

Les projets industriels conçus dans une **optique régionale** ont été rares. Seuls les deux projets textiles camerounais et tchadien ainsi que le projet de cimenterie du nord Cameroun prévoyaient explicitement, dès l'origine, une certaine coopération inter-Etats. Par contre, plusieurs projets, conçus à l'origine en fonction du seul marché national, ont pu placer sur les marchés d'autres Etats une part non négligeable de leur production (production de tôles d'aluminium par exemple).

D. Essai d'estimation des principaux effets économiques des projets industriels ayant fait l'objet d'un financement par prêt au titre de la première convention de Yaoundé dans les E.A.M.A. et P.T.O.M.

Ainsi que cela a été souligné précédemment, l'ensemble des prêts accordés pour des projets industriels par la Banque sur ses propres ressources contribue à la réalisation d'un montant total d'investissements environ 6 fois plus élevé,

de l'ordre de 325 M u.c. On peut estimer que ces projets :
— permettront la création de quelque 8.700 emplois;
— entraîneront directement un supplément annuel de valeur ajoutée industrielle de l'ordre de 70 M d'u.c.;

(1) Exception faite d'un projet où la part de la Banque représente seulement 2 %.

- assureront un gain annuel en devises, déduction faite des transferts sortants prévisibles, d'une quarantaine de M d'u.c.;
- procureront un supplément annuel de recettes budgétaires qui atteindra vraisemblablement près de 30 M d'u.c. dès l'expiration des périodes initiales d'exonération fiscale.

Le coût total des projets industriels pour la réalisation desquels des prêts à des conditions spéciales sur les ressources du FED ont été accordés peut être estimé à une cinquantaine de M d'u.c. On peut estimer que ces projets :

- assureront la création de quelque 1.900 emplois;
- entraîneront directement un supplément annuel de valeur ajoutée industrielle de l'ordre de 24 M d'u.c.;
- permettront un gain annuel en devises de l'ordre de 17 M d'u.c.;
- procureront un supplément annuel de recettes budgétaires qui pourrait se situer aux environs de 7 M d'u.c.

Au total on peut estimer que le supplément annuel de valeur ajoutée industrielle que procureront les seuls projets d'industries manufacturières (non compris les projets énergétiques et miniers) au financement desquels les diverses aides remboursables communautaires ont contribué, entraîneront une augmentation de près de 6 % de la valeur ajoutée industrielle des EAMA et PTOM. L'ensemble de ces projets, y compris les projets énergétiques et miniers, pourrait,



compte tenu également des effets induits prévisibles, entraîner un accroissement du PIB de l'ensemble des EAMA et PTOM de l'ordre de 2 % par rapport aux estimations disponibles pour l'année 1966.

E. Premiers prêts en matière industrielle signés au titre de la nouvelle convention de Yaoundé

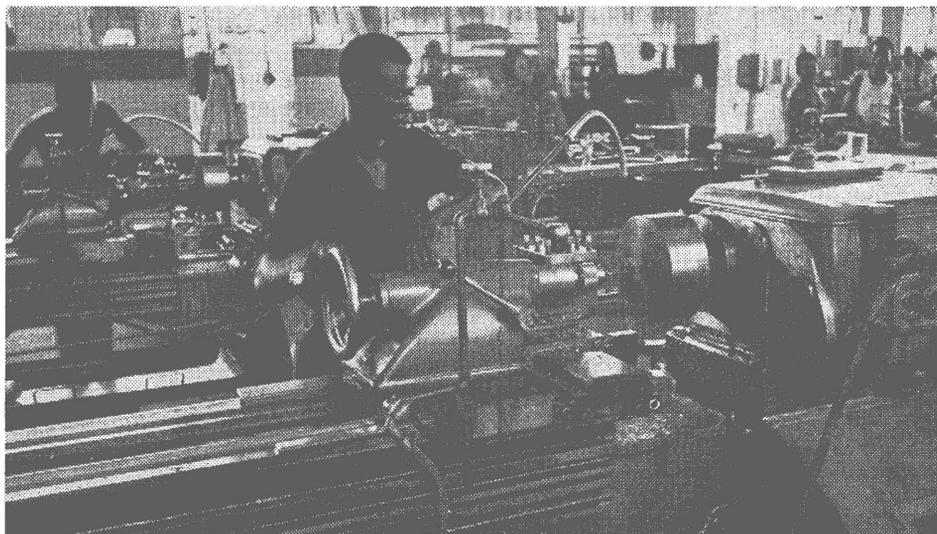
Au cours des premiers mois de l'année 1971, deux premiers prêts favorisant le développement industriel pour un montant total de 19,5 M u.c. ont été accordés par la BEI sur ses ressources propres au titre de la nouvelle Convention de Yaoundé :

- un prêt de 16 M d'u.c. destiné à contribuer au financement de l'extension des installations minières et industrielles de la Gécomine au Congo Kinshasa en vue d'augmenter sa capacité de production de cuivre et de cobalt; (cfr. Courrier de l'Association, n° 7);
- un prêt de 3,5 M d'u.c. à la Sté Energie Electrique du Cameroun pour un nouveau développement de la pro-

duction d'électricité en vue de répondre à l'accroissement des besoins des villes de Douala, Yaoundé et Edéa.

En outre, depuis le début de l'année, des bonifications d'intérêt dans le cadre du 3ème FED sont intervenues dans les deux cas suivants :

- bonification d'intérêts forfaitairement appliquée à un prêt de la BEI pour l'extension d'un complexe d'industries manufacturières au Cameroun;
- bonification d'intérêts forfaitairement appliquée à un prêt de la BEI pour la création d'une minoterie pour la production de farine de blé et de mil en Haute Volta.



IV. — Les études d'industrialisation des E.A.M.A. réalisées ou projetées par la Commission des Communautés Européennes

A. Le passé : La première étude sur les possibilités d'industrialisation des E.A.M.A.

L'objectif industriel plus affirmé de l'Association, défini par la Convention de Yaoundé I, avait déjà incité la Commission à prendre l'initiative de faire étudier les possibilités d'industrialisation des E.A.M.A.

Le premier programme d'études, entamé en 1965, se limitait à la création d'industries plurinationales de substitution aux importations et, dans ce cadre, aux produits de consommation et d'approvisionnement. Il avait été souligné à l'époque que cette limitation du champ des investigations procédait exclusivement de raisons d'ordre pratique et méthodologique et non d'un jugement porté par la Commission sur la vocation industrielle supposée des E.A.M.A., l'industrialisation orientée vers le marché local et l'industrialisation d'exportation ne constituant nullement des solutions alternatives mais bien deux voies complémentaires et, à ce titre, aussi nécessaires l'une que l'autre.

Cet ensemble impressionnant d'études (1) fut achevé au début de 1967 et donna lieu à une diffusion auprès des Gouvernements des Etats Membres et Associés, des diverses institutions européennes, internationales et régionales — africaines notamment, — des milieux de l'enseignement et de la recherche et du secteur privé, industriel et financier, des Etats membres, des E.A.M.A. et des pays tiers. De nombreuses réactions favorables à l'initiative de la Commission et à la qualité de l'étude furent enregistrées.

Une enquête a été faite à la fin de 1970 sur l'état de réalisation des projets retenus par les experts. Elle montre qu'à

partir des 106 projets conçus initialement par les experts, 152 projets se trouvent aujourd'hui à des stades divers de mise en œuvre, en raison de la multiplicité des initiatives ou des réalisations strictement nationales, par opposition aux propositions des experts qui situaient les projets dans un cadre pluri-national. En effet, de nombreuses entreprises de dimension régionale proposées par les experts avec une suggestion de localisation ou deux localisations alternatives ont été effectivement réalisées simultanément dans plusieurs pays mais avec une dimension plus faible ou en sous-utilisant les capacités. Au total, un tiers environ des projets a été réalisé ou est en passe de l'être à très bref délai. Ces réalisations se situent surtout dans quelques pays privilégiés côtiers et déjà relativement avancés au plan industriel.

Les conclusions de ce bilan, fait après 3 ans seulement, ne sont évidemment pas définitives, car il est normal que des délais assez longs s'écoulent avant que ne se réalisent des projets élaborés avec un horizon temporel fixé dans l'ensemble à 1975. Il apparaît néanmoins très clairement que l'obstacle majeur à la création d'entreprises qui doivent pouvoir compter sur un marché régional est la non-réalisation de cette condition préalable de coopération ou d'intégration économique entre pays voisins. Les industries qui ont été établies l'ont été dans un grand nombre de cas dans une **perspective purement nationale** et certains projets restent en suspens en attendant que tel ou tel marché **national** soit de taille à les justifier.

B. Le présent : La prospection des industries d'exportation

Depuis la première étude, orientée exclusivement vers la satisfaction des besoins locaux, la Commission a été invitée de plusieurs côtés à compléter la première étude par une recherche systématique des possibilités d'industrialisation orientées vers l'exportation.

La Convention d'Association de Yaoundé II fait d'ailleurs une place importante à l'industrialisation des E.A.M.A. qui est devenue un des objectifs prioritaires du régime d'Association et au service duquel peut être mis une gamme très large d'instruments perfectionnés.

C'est dans cette perspective que la Commission prépare dès maintenant un nouveau programme d'études concernant cette fois les possibilités de l'industrialisation orientée vers la « grande exportation », c'est-à-dire vers les productions dont les débouchés se situent entièrement ou de façon largement prépondérante, dans les pays industrialisés et principalement dans la Communauté, qui constitue pour les E.A.M.A. un marché d'accès privilégié. Cette intention procède, comme on le voit, à la fois de la nécessité objective de compléter une première approche insuffisante à elle seule et de la volonté politique de la Communauté et des Etats Associés, exprimée dans la nouvelle Convention d'Association, d'élargir et d'accélérer l'effort d'industrialisation déjà amorcé.

Une fois de plus, le concept « d'industries d'exportation » est inspiré par le souci principalement méthodologique de sérier les problèmes. Loin d'être en opposition avec celui

« d'industries de substitution », la nouvelle étude complètera la première. C'est ainsi que pour combiner les deux formes d'industrialisation tant au plan national que régional, la nouvelle étude tiendra compte au départ des implantations industrielles existantes et, en particulier, de celles dont les capacités de production se trouvent momentanément sous-utilisées par suite de l'insuffisance des débouchés purement nationaux, car il va de soi que les marchés nationaux ou pluri-nationaux pourront offrir, dans certains cas, un débouché de base appréciable aux entreprises exportatrices.

La Commission a, dès à présent, fait entreprendre, avec l'accord des E.A.M.A., deux études qui visent à déterminer les possibilités industrielles exportatrices des E.A.M.A. La première constitue une sorte de vaste enquête préalable aux études sectorielles approfondies. La seconde concerne le secteur textile.

1. La pré-sélection des industries d'exportation

Pour étudier les possibilités industrielles d'exportation des 18 E.A.M.A., il est indispensable de procéder en deux phases puisqu'il n'est pas possible d'entreprendre, pour des raisons de temps et de coût, l'étude détaillée de toutes les productions manufacturières théoriquement concevables.

(1) « Possibilités d'industrialisation des Etats africains et malgache », 16 volumes de rapports + 1 volume de synthèse.

Il faut donc opérer, en première phase, une pré-sélection qui éliminera, sur base de critères objectifs, un certain nombre de productions, de façon à limiter l'ampleur des études approfondies à faire par la suite, et établira pour les productions retenues un certain ordre de priorité.

Cette pré-sélection rigoureuse et précise limitera le travail d'études ultérieures, en concentrant les analyses approfondies requises sur des projets qui ont a priori de bonnes chances d'être effectivement réalisables. Cette rigueur nécessaire ne peut être atteinte que si la pré-sélection tient compte, au départ, tant des éléments relatifs à la **demande** des produits (volume existant et potentiel des importations, dynamisme des marchés des pays industrialisés) que de ceux relatifs à l'**offre** des E.A.M.A. (conditions technico-économiques spécifiques permettant de présumer ou non la compétitivité et la rentabilité des nouvelles productions).

S'agissant d'industries orientées vers l'exportation, la demande qu'il s'agit d'appréhender est essentiellement celle des marchés extérieurs. Etant extérieure, cette demande est plus aléatoire, plus difficile à connaître et à capter que la demande interne qui était visée par la substitution aux importations, sauf peut-être sur les marchés de la C.E.E. qui constituent pour les E.A.M.A. un débouché privilégié.

Une autre différence essentielle par rapport à l'approche « substitution à l'importation » consiste dans le fait que les prix sur les marchés extérieurs constitueront une donnée contraignante pour les producteurs potentiels des E.A.M.A., alors que, sur leurs propres marchés, ils pouvaient influencer le niveau des prix (par une protection douanière), ou réduire l'impact de la concurrence extérieure (par un contingentement des importations).

Il faudra donc faire intervenir conjointement dans la pré-sélection, d'une part, une appréciation du volume, du dynamisme et de l'évolution prévisible de la demande extérieure et, d'autre part, une analyse des conditions de production dans les E.A.M.A. (composantes du prix de revient, taille des unités de production, conditions d'accès au marché, importance relative de la commercialisation).

La confrontation des résultats de l'analyse de la demande et des conditions de l'offre aboutira à une première sélection et à une hiérarchisation approximative des productions dans lesquelles les E.A.M.A. semblent avoir le plus de chance d'être compétitifs par comparaison avec le reste du monde.

A ce stade, chacun des gouvernements des E.A.M.A. devrait alors faire connaître les productions industrielles d'exportation qu'il considère lui-même comme prioritaires et susceptibles d'être réalisées à échéance relativement proche, compte tenu des études spécifiques qui auraient été réalisées par ailleurs, soit par le gouvernement lui-même, soit par des promoteurs.

C'est à partir des productions finalement retenues que pourront être lancées ultérieurement des études sectorielles plus approfondies aboutissant — après une nouvelle élimination sans doute — à des propositions concrètes d'implantations industrielles (études de pré-factibilité).

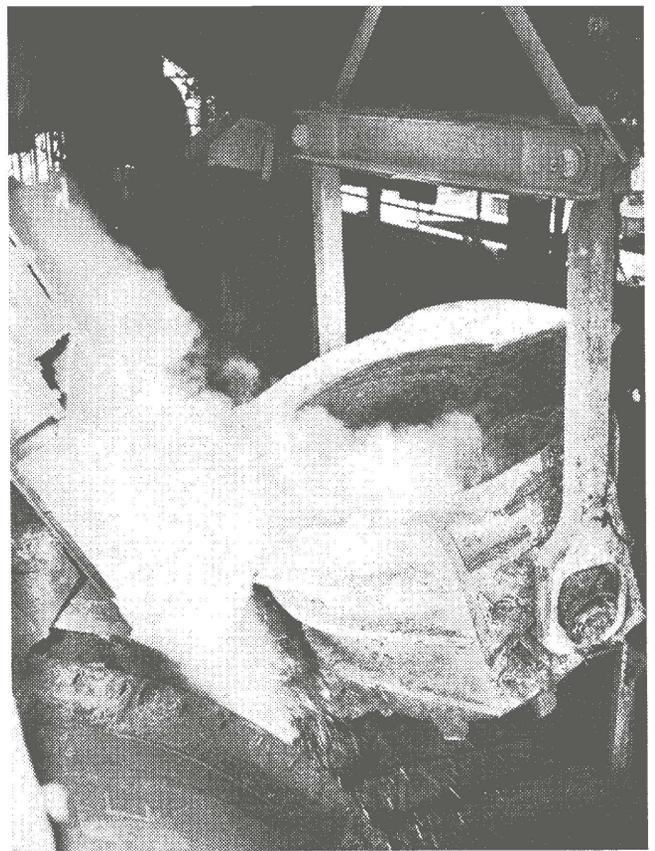
2. Les industries exportatrices dans le secteur textile

Le secteur textile apparaît d'ores et déjà prioritaire en raison du fait, d'une part, que les possibilités de créer dans les E.A.M.A. des entreprises travaillant pour l'exportation sem-

C. L'avenir : Les études industrielles spécifiques

En dehors du secteur textile dont l'étude approfondie sera achevée prochainement, la prochaine étape devrait être celle des études sectorielles approfondies. Pour les produits sélectionnés à titre provisoire au stade décrit ci-dessus et retenus ensuite à titre définitif après une étude détaillée, ces études déboucheront sur un certain nombre de projets ou études de pré-factibilité.

Il faut reconnaître que ces études seront d'une ampleur et d'une complexité bien plus grandes que celles qui ont été



semblent relativement favorables, ainsi que semblent l'indiquer quelques réalisations déjà connues et, d'autre part, que le F.E.D. et la B.E.I. pourraient recevoir assez prochainement des demandes de financement que ces organismes souhaitent pouvoir instruire en parfaite connaissance de cause.

La Commission a donc entrepris par priorité cette étude sectorielle, sans attendre les résultats de l'étude générale de pré-sélection qui ne s'appliquera donc pas au secteur textile.

L'étude textile également comporte, d'une part, une analyse de la demande de produits textiles sur les marchés européens et, d'autre part, des recherches approfondies sur les conditions de l'offre aboutissant, en principe, à l'élaboration d'une série d'études de pré-factibilité d'implantations textiles dans un certain nombre d'E.A.M.A.

L'analyse de la demande étudiera le marché actuel des Communautés Européennes et le marché d'une Communauté élargie éventuelle en vue de déterminer les débouchés actuels et potentiels d'une exportation textile des E.A.M.A., en analysant principalement les flux d'importation, complétés par des informations sur les consommations.

L'analyse de l'offre étudiera les conditions comparées de production des producteurs de la C.E.E., des producteurs des pays en voie de développement en général et des E.A.M.A. en particulier. L'analyse des conditions de production textile dans les E.A.M.A. déterminera quelles sont les possibilités pour les E.A.M.A. de développer leurs capacités de production de produits textiles à destination de l'exportation. Elle devrait déboucher sur des projets d'investissements particuliers dans les E.A.M.A., sous la forme d'études spécifiques de pré-factibilité.

faites pour les industries de substitution aux importations. En effet, le champ à couvrir est plus vaste et la méthodologie plus complexe. Elle suppose notamment des études prospectives à moyen et à long terme, délicates et incertaines, sur les perspectives des principaux marchés extérieurs et, en particulier, celui de la C.E.E., de façon à déterminer les débouchés qui pourraient s'offrir à des industries d'exportation à planter dans les E.A.M.A.

PREMIERE ETUDE SUR LES POSSIBILITES D'INDUSTRIALISATION DES E.A.M.A.

TABLEAU DE SYNTHESE

Etat d'avancement des projets industriels à fin 1970

Répartition par zones et branches d'activités

TERRITOIRES	Nombre de projets retenus par les experts	Total des projets mis en oeuvre	...	A	B	C	D	E	F	G	H	Catégories F-G-H- sans double emploi de localisation
			(1)									
Afrique de l'Ouest	31	75		3	10	23	4	7	5	12	11	15
I. Prod. aliment.	7	20			2	8		1	3	4	2	3
II. Prod. constr.	5	13			1	4	1	1	2	3	1	4
III. Prod. métall.	3	5			1	1		1			2	2
IV. Prod. automob.	4	8		1	3	2	1			1	2	1
V. Prod. chimiq.	3	6				2		1		1	2	3
VI. Divers	9	23		2	3	6	2	3		3	4	2
U.D.E.A.C.	19	36		3	2	18	1	2	3	2	5	7
I. Prod. aliment.	4	7		1	1	4				1		1
II. Prod. constr.	2	3				3						—
III. Prod. métall.	4	7				2	1		1	1	2	2
IV. Prod. automob.	2	5		1		3		1				1
V. Prod. chimiq.	2	5				4			1			1
VI. Divers	5	9		1	1	2		1	1		3	3
Region des Lacs	24	18	11 (2)	1	6	5	1	1		2	2	3
I. Prod. aliment.	11	6	6		5	1						1
V. Prod. chimiq.	3	4			1	2				1		1
VI. Divers	10	8	4	1		2	1	1		1	2	2
Madagascar	14	20			1	8		1	1		9	7
I. Prod. aliment.	3	3				2			1			1
II. Prod. constr.	1	2				2						—
III. Prod. métall.	1	1			1							—
V. Prod. chimiq.	1	1				1						—
VI. Divers	8	13				3		1			9	6
Somalie	3	3				3						
I. Prod. aliment.	3	3				3						
R. D. Congo	15	—										
TOTAL	106 (3)	152	11	7	19	57	6	11	9	16	27	32
I. Prod. aliment.	28	39	6	1	8	18	—	1	4	5	2	5
II. Prod. constr.	8	18	1	—	1	9	1	1	2	3	1	4
III. Prod. métall.	8	13	—	—	2	3	1	1	1	1	4	4
IV. Prod. automob.	6	13	—	2	3	5	1	1	—	1	—	1
V. Prod. chimiq.	9	16	—	—	1	9	—	1	1	2	2	5
VI. Divers	32	53	4	4	4	13	3	6	1	4	18	13

A = Projet abandonné

B = Projet différé à long terme

C = Projet à l'étude

D = Etudes en phase finale, pour parlars engagés engagés en vue du financement

E = Etudes terminées, exécution différée (à moyen terme)

F = Etudes terminées, financement décidé, dates de réalisation fixées (à court terme)

G = Réalisation en cours

H = Projet réalisé

I. Produits alimentaires : aliments pour le bétail

II. Produits pour la construction : céramique, ciment, clin-ker

III. Produits de la métallurgie : fer à béton, câbles en acier, boulons, huisserie, quincaillerie

IV.. Produits pour véhicules automobiles et cycles : pneumatiques, accumulateurs, pièces détachées

V. Produits chimiques : engrais, soude caustique, produits détergents, insecticides

VI. Produits divers.

(1) Projets pour lesquels aucune information n'est disponible (non compris dans le total)

(2) dont un produit pour la construction

(3) y compris les 15 projets de la R.D. du Congo non ventilés par branche d'activité.

V. — Le rapport Guillabert

M. André Guillabert a présenté le sixième Rapport annuel d'activité du Conseil d'association à la Conférence parlementaire de l'association qui s'est tenue à Yaoundé en janvier 1971. Un chapitre de ce rapport est consacré à l'industrialisation des E.A.M.A. On voudra bien trouver ici certains passages de ce chapitre.

Après avoir exposé la contribution de la Communauté à l'industrialisation des E.A.M.A., M. Guillabert évoque successivement les points suivants :

1. Le problème de la garantie des investissements privés.
2. Les efforts propres des E.A.M.A. pour une coopération économique au plan industriel.
3. Les difficultés particulières de l'industrialisation dans les E.A.M.A.

A. Le problème de la garantie des investissements privés

Tous les Etats associés sont convaincus qu'une garantie des investissements constitue un encouragement nécessaire à leur industrialisation, et tous ont, à cet effet, mis sur pied des codes d'investissement accordant aux étrangers des avantages plus ou moins importants. De même des organes para-gouvernementaux proprement africains, tels que le Fonds d'entraide et de garantie du Conseil de l'Entente, garantissent les emprunts des investisseurs locaux.

La Conférence parlementaire de l'Association a évoqué à maintes reprises le problème d'une garantie supplémentaire, à savoir une garantie multilatérale qui serait financée collectivement par tous les Etats membres sur une partie des fonds qu'ils mettent à la disposition des Etats associés. Cette initiative avait suscité beaucoup de controverses, d'aucuns l'estimant indispensable et d'autres inutile, voire dangereuse et immorale.

Les responsables gouvernementaux de certains Etats membres ont progressé dans l'étude de ce problème et ont proposé une solution nouvelle qui paraît plus réaliste et plus facile à appliquer. Ainsi, le gouvernement français vient de décider que l'Etat assurera, contre le versement d'une prime par les industriels intéressés, les risques non économiques et notamment la nationalisation des investissements effectués par ses ressortissants dans les pays africains de la zone franc.

La garantie ne couvrirait que les investissements nouveaux qui peuvent effectivement accélérer le développement des pays de la zone franc (1).

Des mesures allant dans le même sens ont été prises par les gouvernements allemand et néerlandais.

Au plan communautaire, et faisant suite à une suggestion du Conseil d'association et de la Conférence parlementaire, la Commission des Communautés a été chargée de l'étude d'une garantie multilatérale des investissements dans les E.A.M.A.

De son côté, le Président de la Banque mondiale a mis à l'étude un plan d'assurances pour les investissements privés ayant pour objectif de faire refluer les capitaux privés vers les pays en voie de développement.

Toutes ces mesures sont incontestablement un encouragement supplémentaire et utile à l'industrialisation. Ces garanties ont le mérite de ne pas accroître les charges des Etats africains.

B. Les efforts propres des E.A.M.A. pour une coopération au plan industriel

Ainsi que l'indique la Convention d'association, l'aide qu'apporte la Communauté ne peut être que complémentaire des efforts propres des E.A.M.A. Ceux-ci ont à vrai dire beaucoup progressé pour mettre sur pied les instruments indispensables pour organiser la concertation de leurs efforts d'industrialisation.

Au plan inter-gouvernemental, la Conférence des chefs d'Etat de l'O.C.A.M., la Conférence des ministres de l'O.E.R.S., du Conseil de l'Entente et de l'U.D.E.A.C. déploient, chacun en ce qui le concerne, une grande activité. Ainsi, à titre d'exemple, la Conférence des ministres du Plan et de l'Industrie de l'organisation des Etats riverains du Sénégal (O.E.R.S.), qui s'est tenue à Dakar en juin dernier, a adopté une liste de quatre industries intégrées sous-régionales, prévoyant la création de deux industries sidérurgiques en Mauritanie et au Mali, d'une fabrique à papier en Guinée, d'une industrie pétro-chimique au Sénégal. Une liste complémentaire préconise l'implantation d'un complexe de pneumatiques en Guinée, d'une industrie d'azote au Mali, d'une industrie de cuivre en Mauritanie et d'une fabrique de produits pharmaceutiques au Sénégal. Dans une autre résolution sur les industries de base, les mêmes ministres recommandent la création, conformément aux propositions faites par les quatre Etats, d'une industrie chimique en Guinée, d'une sucrerie, d'une minoterie et d'une industrie de l'alumine au Mali, d'une cimenterie-plâtrerie en Mauritanie. Parallèlement, ils décidèrent de procéder à une étude comparative de leurs plans de développement, en vue de proposer des mesures d'harmonisation.

L'U.D.E.A.C. (Union douanière et économique des Etats de l'Afrique centrale et du Cameroun) a prévu des mesures d'harmonisation fiscale et de pratique douanière afin d'établir un marché intérieur. Les résultats de ces efforts ont permis l'édification d'entreprises industrielles communes bénéficiant d'un régime de taxe unique. Le but des chefs d'Etat de l'Union est d'aboutir à une intégration plus poussée des économies des pays de l'Afrique centrale.

Les chefs d'Etat de l'U.D.E.A.O. (Union douanière et économique des Etats de l'Afrique occidentale) (2), réunis en avril dernier, à Bamako, ont décidé de faire de l'Union douanière une Communauté économique ouverte à tous les Etats de l'Afrique de l'Ouest qui voudraient y adhérer. Le rapport établi préconise l'établissement d'une planification industrielle à l'échelle régionale, de manière que les implantations industrielles qui auraient fait l'objet d'un accord entre Etats verraient leurs produits bénéficier d'un régime douanier très favorable, apte à les rendre concurrentiels vis-à-vis des produits venant surtout des pays industrialisés.

Le Président Malfatti, dans l'allocution qu'il prononça au moment de la visite du Président Senghor à la Communauté, a indiqué que la Commission se préparait à fournir son « concours technique » à ce grand dessein en vue de la préparation du traité d'union.

(1) Ces mesures constituent en même temps une incitation pour les sociétés françaises à créer, équiper et faire fonctionner les industries nouvelles dans ces pays. Le champ d'application de la garantie est bien délimité. Il exclut les opérations de spéculations cinémas, restaurants.

immobilières, les investissements pétroliers, l'exploitation des casinos, (2) Côte d'Ivoire, Dahomey, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Haute-Volta.

De même, les banques de développement régionales, comme la Banque africaine de développement (B.A.D.), à laquelle adhèrent 32 pays africains, sont très actives en matière de financement de l'industrialisation. Il faut noter à titre d'exemple que le Fonds d'Entraide et de Garantie des emprunts du Conseil de l'Entente a, en trois ans d'exercice, avalisé des prêts sur des projets industriels pour un montant de 2,124 milliards de francs CFA.

La Commission des Communautés peut jouer un rôle utile dans la concertation qui s'organise entre plusieurs Etats associés. Ainsi une réunion s'est tenue à Bruxelles, en juillet 1970, entre les représentants des trois gouvernements du Burundi, du Rwanda et de la République démocratique du Congo, pour examiner en commun, sous l'égide de la Commission, les modalités d'une coopération régionale en matière d'énergie électrique de la zone des Grands Lacs intéressant ces trois pays. Un accord de principe est intervenu, aux termes duquel les trois pays vont coopérer, d'abord au sein d'une société d'étude, puis d'une société d'exploitation couvrant la création de nouvelles sources d'énergie et de lignes de transport. Des dispositions à plus court terme concernant les besoins en énergie du Rwanda ont également été adoptées.

C. Les difficultés particulières de l'industrialisation dans les E.A.M.A.

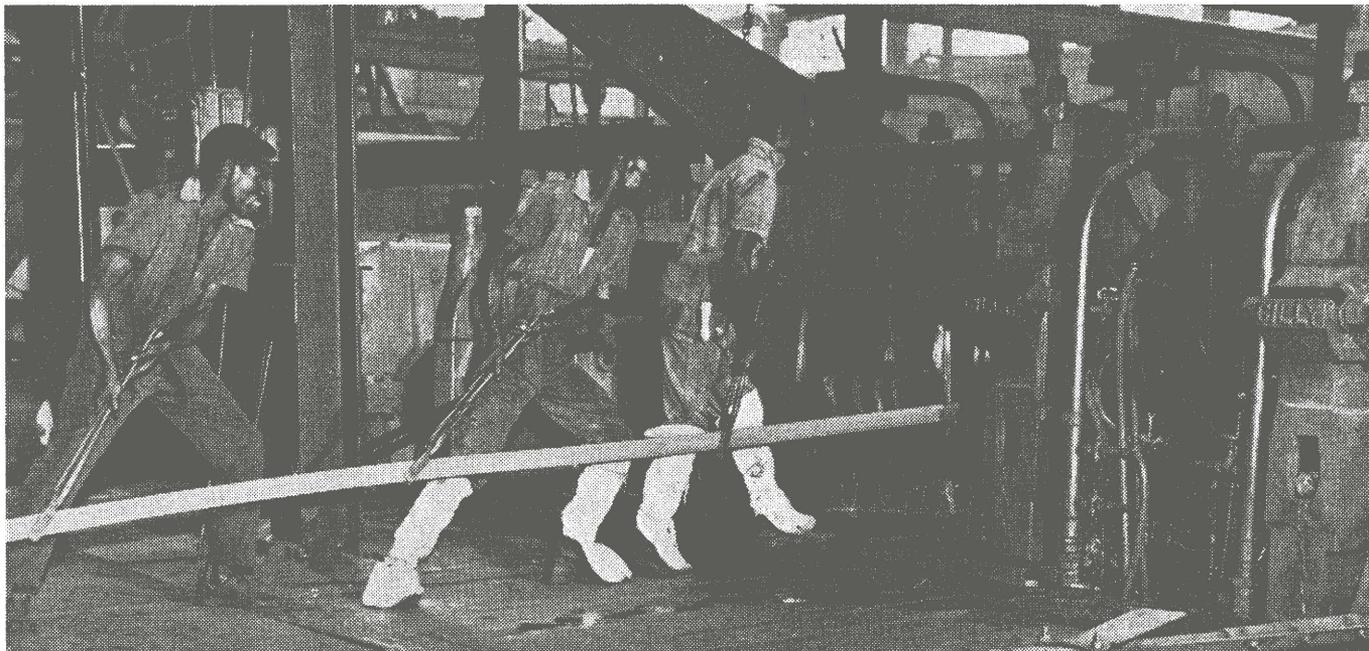
Les difficultés que rencontrent et rencontreront pendant longtemps encore les EAMA en matière d'industrialisation sont immenses. Ceci est dû, si l'on en croit M. Woods, ex-président de la Banque mondiale, au fait que l'Afrique « reste le seul continent dont presque tous les pays doivent encore réunir les conditions préalables à l'industrialisation ».

Les bienfaits attendus de l'industrialisation pour le progrès économique et social des pays en voie de développement seront longs à se matérialiser. Ainsi que le note le 6ème rapport général, « les industries les plus faciles à promouvoir ont, en grande partie, été implantées dans les EAMA au cours des dix dernières années. Les réalisations

nouvelles risquent désormais de se heurter à des difficultés accrues, qui ne pourront être surmontées que dans la mesure notamment où les Etats associés eux-mêmes parviendront à élargir leur marché par une coordination effective de leurs politiques d'industrialisation. »

C'est ce que confirme d'ailleurs, en des termes assez préoccupants, une étude de la Commission économique pour l'Afrique des Nations-Unies : « La valeur ajoutée dans le secteur manufacturier, qui avait augmenté à un taux annuel de 9,5 % environ entre 1960 et 1965, a accusé un fléchissement sensible au cours des trois années suivantes, le taux annuel n'atteignant que 6,9% jusqu'en 1968. On peut, dans une certaine mesure, attribuer cette baisse du taux de croissance depuis 1965 aux conditions exceptionnelles qui ont caractérisé un grand nombre de principaux pays producteurs. Au cours des huit années postérieures à 1960, des facteurs extra-économiques ont à un moment ou l'autre exercé une influence défavorable sur la production manufacturière dans cinq des dix plus importants producteurs de l'Afrique en voie de développement... Dans ces pays, l'activité industrielle se caractérise notamment par une première transformation sur place des matières premières agricoles. Les industries qui se livrent à cette forme de traitement simple sont en nombre croissant dans la région. Au cours des dernières années, les pays africains ont pris conscience de plus en plus nettement de la possibilité de créer des industries de transformation des fruits et des légumes. Dans plusieurs pays de l'Afrique dite tropicale, tels que le Sénégal, le Mali, le Ghana, la Côte-d'Ivoire, le Soudan, le Kenya et l'Ethiopie, de nouvelles usines ont été créées pour assurer la transformation des tomates, des ananas, des agrumes et autres fruits et légumes. La création de plus de vingt autres usines du même genre est à l'étude dans les autres pays de l'Afrique tropicale. Sur trente usines implantées dans ces pays, et sur lesquelles on a pu recueillir les renseignements nécessaires, la plupart connaissent de graves difficultés d'ordre économique et certaines d'entre elles ont dû fermer leurs portes ».

Devant ces difficultés que n'ignorent pas les dirigeants africains, ceux-ci sont conscients d'une nécessaire réflexion sur ce que doivent être les formes d'industrialisation les plus appropriées pour leur pays et leur région.





Ils savent à présent que l'industrialisation de l'Afrique se pose en des termes bien différents de ce qu'a été l'industrialisation des pays européens. En effet, les gouvernements ont à faire face à une série de données économiques particulières. La question de l'emploi est prioritaire. La scolarisation et la formation supérieure, qui ne débouchent pas sur des emplois, sont soit une source de troubles sociaux graves, soit peuvent engendrer une hémorragie de cadres qui vont chercher ailleurs les postes et niveaux de vie qui n'existent pas encore chez eux. En raison de l'explosion démographique des années 1950, le nombre des nouveaux arrivants sur le marché du travail est appelé à s'accroître tout au long des années 1970. Si des actions de grande envergure ne sont pas entreprises, l'aggravation du chômage aura été créée vers 1980 — et peut-être même avant — une situation sociale et politique explosive dans la quasi-totalité de ces pays.

Les gouvernements africains sont en fait obligés de chercher des solutions dans toutes les directions en acceptant de faire des efforts de coordination. Le problème est que toutes les tâches urgentes se présentent à la fois. Une population active en bonne santé, bien nourrie et mieux formée professionnellement, des capitaux plus abondants pour le financement des investissements productifs, de plus larges débouchés au-dedans et au-dehors pour écouler ce que les nouveaux travailleurs seront en mesure de produire, constituent autant de préalables évidents; mais il faudra sûrement quelque chose de plus.

Il faudrait faire appel à des chercheurs doués de sens pratique et d'imagination pour trouver des formules qui permettent d'utiliser dans tous les secteurs économiques davantage de main-d'œuvre et moins de capital, sans que les prix de revient globaux cessent d'être compétitifs. Il faudra également s'assurer la collaboration active des investisseurs étrangers, dont la plupart cède à la facilité en se contentant de reproduire en Afrique des systèmes de fabrication qui consistent à remplacer par des équipements automatiques, complexes et d'un entretien délicat, une main-d'œuvre toujours plus chère; ceci n'est pas le cas en Afrique.

Les gouvernements devraient, dans les pays donneurs comme dans les pays bénéficiaires, reconnaître l'importance capitale de la création d'emplois et s'abstenir d'encourager les investisseurs étrangers par des mesures d'incitation qui tendent à réduire le coût du capital par rapport à celui du travail. Si quelque chose doit être subventionné, c'est l'emploi créé, et non pas l'investissement (1).

La coordination des efforts des EAMA en matière d'industrialisation, grâce à des ententes régionales créant des espaces économiques viables, n'est pas facile à réaliser. Les choix industriels sont souvent douloureux. Ils représentent pour tous les gouvernements soucieux, comme il est normal, de défendre avant tout « l'intérêt national » des efforts de discipline ou de renoncement à des opérations politiquement justifiées au plan national.

A titre d'exemple, il faut relever les difficultés que rencontre l'organisation du marché du sucre dans le cadre de l'OCAM: le Sénégal, membre de l'accord, a préféré créer ses propres industries sucrières en partant de la mise en culture le plus rapidement possible de 5.300 ha en canne à sucre. En attendant, les besoins de la raffinerie créée seront couverts par des importations de sucre brut acheté sur le marché mondial et pas forcément au prix conventionnel des producteurs de l'Accord sucrier.

Quel gouvernement résisterait, compte tenu de l'intérêt national, aux offres intéressantes d'une société étrangère qui propose, en offrant toutes les garanties, de créer dans le pays des industries sucrières dont une partie des bénéfices irait à l'Etat et qui permettrait de vendre le sucre moins cher à la consommation ?

De même, le marché commun de la viande envisagé dans le cadre de l'OCAM n'a pu encore voir le jour. Il y a pourtant un courant d'échanges très intéressant qui permettrait de développer le commerce intérieur de l'OCAM entre les pays soudanais producteurs et les pays forestiers consommateurs. Mais il n'est pas facile d'équilibrer les intérêts en présence. Les pays consommateurs se jugent défavorisés par le projet d'accord, qui propose d'établir des prix « rémunérateurs » pour les producteurs. Le projet d'organisation de marché portait non seulement sur la commercialisation, mais aussi sur l'augmentation de production, sur des approvisionnements réguliers, et prévoyait un mécanisme de protection à l'égard des importations de pays tiers. Le problème est que les Etats africains n'ont pas les moyens de s'offrir une organisation commune de marché avec un système d'intervention et de financement analogue à celui du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA).

Les Etats membres de la Communauté comprendront facilement, à la lumière de leur propre expérience, combien il est difficile à 18, plus encore qu'à six, d'établir des organisations communes de marchés et d'harmoniser, dans des délais rapides, les législations dans des secteurs reconnus pourtant vitaux de l'économie.

En fait, les Etats associés feront ce qu'ils pourront, mais il leur est difficile de copier tel ou tel modèle de développement, compte tenu du contexte particulier qui, par de nombreux aspects, est sans équivalent ailleurs.

S'il est certain que seul l'option industrielle peut permettre d'assurer un niveau de vie plus décent pour leurs populations, l'industrialisation ne résout pas tous les problèmes. Les Etats africains doivent constater que le type de prospérité qu'offrent les sociétés industrielles de type occidental, comme celles de l'Europe de l'Est, crée des insatisfactions et de nouvelles tensions. Les conditions générales d'existence dans ces pays sont telles qu'à prospérité croissante la tension sociale ne diminue pas.

Un effort de réflexion collectif s'impose sur le développement des sociétés modernes et les Africains ne peuvent prendre le risque d'une modernisation calquée sur d'autres « modèles » qui engendreraient une révolution socio-politique dont ils préféreraient se passer.

(1) Ces idées ont été évoquées par M. Martin, président du Comité d'aide au développement de l'OCDE, dans le rapport présenté à sa réunion de Tokyo du 15 septembre 1970.

VI. — Deux exemples d'intervention du FED en matière industrielle

D'une façon synthétique, on peut dire que les interventions du FED en matière industrielle ont porté principalement sur trois types de projets :

1. d'infrastructure spécifique conditionnant directement la réalisation d'industries (ex-domaines industriels, fourniture d'eau, d'électricité, wharf, route, rails, etc.)
2. agro-industriel comportant des unités de transformation de produits agricoles et concernant par exemple la production d'huile de palme, de thé, etc.

3. d'industries manufacturières : usines textiles, savonneries, cimenteries, etc.

Le présent article est consacré, d'abord à la présentation d'un projet correspondant au point 2, c'est-à-dire un complexe agro-industriel de production d'huile de palme au Cameroun occidental, puis à la présentation d'un projet correspondant au point 3, c'est-à-dire une usine textile localisée à Fort Archambault au Tchad et mise en route en avril 1967.

A. Un complexe Agro-Industriel de production d'huile de palme au Cameroun occidental

1. CONSISTANCE DU PROJET

Le projet « Création de palmeraies sélectionnées au Cameroun occidental » consiste dans l'établissement d'un centre de production d'huile de palme dans la région de Likomba-M'Punda, entre Tiko et Ekona, dans une zone située au sud du Cameroun occidental, qui sera traversée par la route Douala-Tiko reliant les deux Etats fédérés.

Ce centre de production est constitué essentiellement par une plantation de **4.380 ha** de palmiers à huile à haut rendement, et une usine de traitement d'une capacité de **60.000 t** par an de fruits, implantée à **Likomba**, dans la concession de la plantation.

Le F.E.D. a pris à sa charge le financement par prêt à conditions spéciales, de l'ensemble de l'opération, et notamment :

- défrichage et aménagement des terrains
- fourniture des graines et établissement des pépinières
- plantation des 4380 ha et entretien
- construction des bâtiments d'usinage et fourniture de l'usine de traitement. L'hullerie ultra-moderne est équipée de presses automatiques et de stérilisateur horizontaux dans lesquels les wagons spéciaux venant de la plantation peuvent pénétrer directement.
- construction de bâtiments pour les services généraux de l'exploitation et d'habitations pour le personnel
- construction de routes, pistes et autres aménagements indispensables à la viabilité de l'entreprise.

Ces prestations, qui comprennent en outre le financement du personnel de direction de l'opération et la mise à sa disposition des moyens de réalisation et d'exploitation s'étendent sur une période de neuf années.

Il convient de remarquer à ce stade que la demande de financement présentée au F.E.D. a été étudiée dans le cadre du plan général de développement de la C.A.M.D.E.V. et donc en tenant compte des autres opérations d'investissement qui seront faites en principe simultanément, mais l'action du F.E.D. a été volontairement conçue de façon à réaliser un investissement bien identifiable et éventuellement viable par lui-même. Les 4380 ha de palmeraies qui seront créés grâce aux fonds accordés constitueront une plantation homogène dotée d'une usine de capacité largement suffisante pour assurer la transformation de la totalité des fruits produits.

Cependant, dans la pratique, ce groupe plantation-usine sera géré avec l'ensemble des activités de la C.A.M.D.E.V. et

notamment des quelque 13 000 ha de plantations nouvelles (palmiers, thé, poivre, etc...), que les crédits de la Banque Mondiale permettront de créer en même temps qu'ils assureront l'entretien jusqu'à production d'environ 6000 ha de jeunes plantations non encore productives.

2. INVESTISSEMENT ET MODE DE FINANCEMENT

Le montant de l'investissement est d'environ 1,6 milliard de f. CFA dont environ 50 % revient à l'usine proprement dite; en effet celle-ci, réalisée « clé en main » coûte grosso modo 850 millions de f. CFA, pour une capacité d'usinage de 30 t de régimes par heure. Une première tranche (15 t/h.) a été terminée en 1971, et la pleine capacité complémentaire sera mise en place en 1974-75.

Plus de 90 % de l'investissement total, soit environ 6.500.000 UC, ont été pris en charge par le FED sous forme d'un prêt spécial consenti au gouvernement camerounais aux conditions suivantes : taux d'intérêt annuel de 2 %, durée 22 ans dont 10 ans de différé.

Ensuite, cette somme a été prêtée à des conditions identiques à la Cameroon Development Corporation (CAMDEV) qui a réalisé le projet.

Les caractéristiques de ce prêt résultent, d'une part, d'un calcul économique tenant compte à la fois de la rentabilité de l'opération, de la situation financière de la CAMDEV, mais aussi des aléas inhérents à toute opération agricole et, d'autre part, de la capacité d'endettement de la République fédérale du Cameroun.

3. PRODUCTION, MARCHÉ, COMPETITIVITE

Une évaluation prudente des conditions de production du complexe (rendement de 11,5 t de fruits à l'ha, donnant 22 % d'huile, soit 2,5 t d'huile à l'ha), permet d'escompter en phase de croisière, soit en 1983, une production d'environ 10.000 t d'huile de palme dont l'écoulement sur le marché intérieur et extérieur ne devrait pas susciter de difficultés majeures. Ainsi, on peut considérer, d'une part, que les besoins intérieurs vont croître d'environ 25.000 t, d'autre part, on constate au Cameroun une certaine désaffection pour l'exploitation de la palmeraie naturelle, en raison notamment de l'effort qu'exigent la cueillette des régimes et l'extraction de l'huile par les procédés traditionnels, le tout avec des rendements très faibles. L'huile de palme provenant des plantations industrielles disposera donc d'un débouché au moins égal aux besoins supplémentaires prévisibles d'ici 1980 et d'une fraction croissante de la partie précédemment satisfaite par l'huile de fabrication artisanale.



La part de ces prévisions de consommation revenant à la Cameroons Development Corporation dépendra de la réalisation du plan de développement des palmeraies de la Fédération. Il est permis de penser qu'un tiers de la consommation camerounaise supplémentaire, soit environ de 8 à 10.000 tonnes, pourrait être assuré par la Cameroons Development Corporation, surtout que la construction de la route Douala-Tiko-Bota et celle du chemin de fer Douala-Kumba amélioreront les conditions de transport et d'écoulement.

Quant au marché mondial de l'huile de palme, il doit être considéré dans le cadre général du marché des huiles et des matières grasses, car les huiles et graisses végétales et animales sont largement interchangeable surtout pour la fabrication de la margarine et des savons. D'autre part, elles sont concurrencées par les produits synthétiques en ce qui concerne la fabrication des savons et détergents.

Quoi qu'il en soit, la consommation mondiale d'huiles et de graisses végétales et animales a augmenté de 3,7 % par an depuis 1945 et a atteint quelque 32 millions de tonnes en 1962. Même sur la base d'estimations prudentes, on peut s'attendre dorénavant à des taux d'accroissement de 2,8 % l'an, et, à partir de 1972, de 2,5 % l'an, de sorte que la consommation atteindra approximativement 53 millions de tonnes en 1982. En 1962, les importations d'huiles et de graisses sont intervenues pour un quart environ dans la consommation globale et se sont développées au même rythme qu'elle.

Le principal importateur d'huiles et de graisses en général, et d'huile de palme en particulier, reste l'Europe occidentale, qui absorbe jusqu'aux 4/5 des exportations d'huile de palme et qui sera vraisemblablement encore à l'avenir le principal client du Cameroun. Les marchés asiatique et américain n'entrent pratiquement pas en ligne de compte, puisqu'ils peuvent s'approvisionner sur leur continent respectif.

Les importations d'huile de palme de l'Europe occidentale se sont élevées à environ 470 000 tonnes en 1956-1960 et atteindront vraisemblablement 600 000/700 000 tonnes d'ici 1982. Dans ces conditions, l'exportation de 30 000 à 35 000 tonnes par la Cameroons Development Corporation ne semble pas devoir soulever de difficultés.

Mais l'huile produite par le CAMDEV est-elle compétitive sur le marché mondial des corps gras ? A cet égard, deux éléments peuvent être pris en considération, qui permettent de formuler une appréciation relativement optimiste.

D'une part, l'huile de palme n'a pas besoin d'être durcie pour la fabrication de la margarine car son point de fusion est à 35° environ et, d'autre part, elle n'est pas directement consommable comme les autres huiles végétales. Son prix est donc généralement inférieur à celui des autres huiles végétales, mais supérieur à celui des huiles et graisses animales.

D'autre part, les coûts de production de l'huile de palme (amortissements inclus), notamment ceux de la Cameroons Development Corporation, sont relativement faibles, de sorte

qu'à long terme, l'écoulement de la production du projet de la Communauté paraît assuré sous l'angle des coûts. En cas de nécessité temporaire, l'huile de palme pourrait même être offerte à des prix ne couvrant que les coûts variables et, de ce fait, inférieurs à ceux des huiles extraites des plantes annuelles.

4. EVALUATION DES EFFETS SOCIO-ECONOMIQUES DU PROJET

a) **au niveau de l'entreprise** : rentabilité durant toute la vie du projet.

La rentabilité moyenne à pleine capacité de production ne donne aucune indication sur la rentabilité réelle, étant donné, d'une part, qu'il faut attendre 16 ans pour que la plantation produise à plein rendement et d'autre part, que les palmiers à huile ne peuvent guère être exploités de façon rentable plus de 25 ans. Passé ce délai, il n'est certes pas encore question d'une baisse de rendement, mais les palmiers atteignent une hauteur qui rend la récolte très difficile et en diminue la rentabilité.

Autre élément à considérer : la nécessité de renouveler deux fois la totalité des chemins d'évacuation durant la période de 30 ans s'écoulant entre la plantation initiale et la replantation.

Si l'on tient compte de la nécessité de constituer, au terme de la période de production, le capital nécessaire à la replantation, une actualisation des recettes et des dépenses courantes ainsi que des frais d'entretien régulier des bâtiments et des installations, donne, pendant les 30 ans de vie de la plantation, une rentabilité de 4 % qui peut être qualifiée de satisfaisante.

b) **au niveau de la collectivité** :

Il convient d'ajouter à ces considérations de rentabilité au niveau de l'entreprise les effets que le projet exercera sur la collectivité et notamment sur l'emploi, la balance des paiements et sur le budget de l'Etat.

Ainsi, la CAMDEV constitue une société anonyme dont les actions sont souscrites uniquement par des collectivités publiques, dont l'Etat lui-même; pourtant, la rémunération du capital constituera un apport non négligeable de ressources pour l'Etat camerounais.

Les exportations, en plus de l'apport de devises pour le pays, laisseront, sous forme de droits, des sommes qui devraient représenter annuellement entre 15 et 20 millions de F.C.F.A.

Enfin, la réalisation de cet ensemble, puis sa gestion et son entretien, procureront quelque 1.200 à 1.800 emplois nouveaux à une région déjà densément peuplée, représentant une masse salariale oscillant entre 30 et 80 millions de F.C.F.A. les premières années, pour atteindre, en période de pleine production, 100 à 150 millions de F.C.F.A. Ces sommes auront une incidence non négligeable sur l'économie de cette région.

B. L'usine textile de Fort Archambault au Tchad

1. OBJECTIFS DU PROJET ET CONSISTANCE DES INVESTISSEMENTS

L'objectif du projet est de substituer, à concurrence de 70 % environ, une production locale aux importations de tex-

tiles. L'implantation de ce secteur industriel est favorisée au Tchad par l'existence d'une importante production de coton dont une partie est ainsi valorisée; de plus il s'agit en l'occurrence d'une production qui offre peu d'aléas techniques



dans la mesure où elle transpose en Afrique un mode de production utilisé dans les pays industrialisés.

L'usine de la Société Textile du Tchad (S.T.T.) est composée d'un atelier de filage et de tissage ainsi que d'une section de finissage et d'impression; sa réalisation requerrait en outre la construction d'une nouvelle centrale électrique, qui a été prise en charge par l'aide bilatérale française.

2. COUT DE L'INVESTISSEMENT ET MODE DE FINANCEMENT

Le coût total du projet s'est élevé à 1764 millions de F.C.F.A. qui ont été financés conjointement par le secteur privé étranger, par l'aide bilatérale française et allemande et enfin par le F.E.D. L'intervention de ce dernier a consisté en l'octroi d'un prêt spécial d'un montant de 1 215 000 de US \$. Le montage financier de ce prêt est à deux étages :

- 1) pour tenir compte de la capacité d'endettement limitée de l'Etat tchadien et de ses difficultés de balance de paiement, la C.E.E. lui a consenti un prêt à des conditions particulièrement avantageuses : la durée en est de 30 ans avec une franchise de 10 ans et le taux d'intérêt annuel est de 1 %.
- 2) à son tour, l'Etat du Tchad a rétrocédé ces fonds à la S.T.T., mais cette fois à des conditions plus strictes, adaptées aux perspectives économiques et financières de l'entreprise : taux d'intérêt annuel de 4,5 %, remboursement en 14 ans avec 5 ans de franchise. L'avantage de cette formule est de dissocier la capacité de remboursement de l'entreprise de la capacité de transfert de l'Etat tchadien, dissociation indispensable, car si le prêt avait été accordé directement à la S.T.T., on n'aurait pu le concevoir qu'en fonction des possibilités de transfert de l'économie du Tchad, c'est-à-dire aux mêmes conditions que celles effectivement offertes dans le cas présent. Pour éviter de faire une faveur injustifiée à l'entreprise, qui dispose d'une capacité de remboursement en francs locaux supérieure à la capacité de remboursement en devises de l'Etat, le recours à la formule du prêt à deux étages était requis.

3. FACTEURS DE PRODUCTION, MARCHE ET VENTES

a) Facteurs de production principaux

La matière première, le coton fibre, est d'origine locale : l'usine en consomme 1000 T alors que la production du pays est voisine de 35 000 T. Le prix de cession du coton à la S.T.T. est fixé conventionnellement au prix de vente F.O.B. du coton sur le marché mondial, diminué des prélèvements fiscaux, douaniers et tarifaires à l'exportation et des frais de transport et de commercialisation en aval de Fort-Archambault. L'entreprise bénéficie ainsi d'un prix inférieur à celui du coton brut importé, tandis que l'Etat perd ses recettes fiscales sur une partie de ses exportations. Comme la capacité de tissage est inférieure à celle de l'impression, l'usine importe aussi des tissus de coton écrus (pour la fabrication de pagne).

Le prix de cession de l'électricité est également conventionnel; il sera relevé ensuite progressivement pour atteindre le prix de revient réel en 1977. Le fuel (en exemption de taxe), les drogues et colorants sont importés.

En ce qui concerne la main-d'œuvre, l'entreprise utilise 447 ouvriers et employés africains ainsi que 32 cadres européens, ce qui représente 11 % des coûts totaux de production. Le F.E.D. a octroyé une aide au Tchad pour la formation de la main-d'œuvre qualifiée : 35 personnes ont bénéficié d'une formation en France pour un coût de 67 000 dollars. Mais, en fait, la majorité du personnel a été formée sur le tas, dans l'usine. De plus, comme il n'y a pas d'école technique à Fort-Archambault, la S.T.T. a ouvert, depuis le début 1970, son propre centre de formation pour pouvoir satisfaire ses besoins de main-d'œuvre qualifiée.

b) Débouchés et production

Il existe peu d'aléas de marché pour la S.T.T. puisque sa production se substitue aux importations, à l'abri d'un quasi-monopole de fait : en effet, le Gouvernement tchadien s'est engagé vis-à-vis de la Société à prendre toutes mesures de protection pour assurer l'écoulement des fabrications dans des conditions normales de concurrence.

Effectivement, la production est écoulée entièrement sur le marché intérieur, sans difficultés, grâce au fait que, par rapport aux prix de revient de gros actuels au stade C.A.F. des tissus importés, les prix de vente des tissus de la S.T.T. sont compétitifs, à qualité égale; de plus, grâce à la brièveté des délais de livraison et à la possibilité d'obtenir l'exclusivité des dessins de pagne, les maisons de commerce ne vendent pratiquement que des produits S.T.T.

Enfin, selon un accord Tchad-Cameroun, la S.T.T. pourrait exporter un million de mètres de tissus de pagne par an vers le Cameroun, mais elle n'a pas encore fait usage de ce contingent.

Dans ces conditions, compte tenu de ces avantages de marché et aussi du fait qu'il s'agit d'une production utilisée dans les pays industrialisés, la S.T.T. a réussi à respecter, et même à dépasser pour ce qui concerne le tissage, ses prévisions de production.

4. EFFETS DU PROJET SUR L'ECONOMIE TCHADIENNE

Les effets du projet au niveau de la collectivité peuvent être saisis par 4 critères.

a) Valeur ajoutée

Pour l'année 1969, la valeur ajoutée brute de l'entreprise a atteint, aux prix du marché, 559 millions C.F.A. Cela représente environ 11 % de la contribution totale du secteur industriel (y compris bâtiments et travaux publics) au produit intérieur brut.

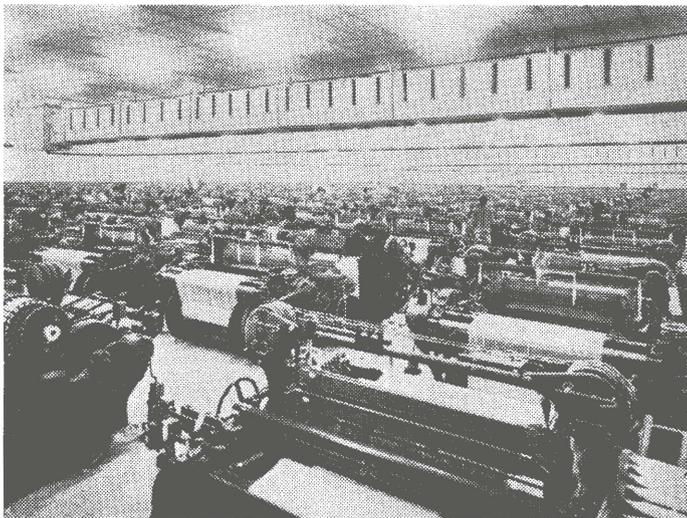
b) Balance commerciale

En 1969, l'activité de la S.T.T. a constitué un apport positif d'environ 616 millions C.F.A. pour la balance commerciale du Tchad compte tenu, d'une part, de la réduction des importations de tissus finis, et, d'autre part, de l'augmentation des produits importés pour la production et la consommation sur place d'une partie du coton brut auparavant exporté.

Ce résultat est plus favorable que les prévisions faites au départ, selon lesquelles le solde net serait de 516 millions C.F.A./an.

Il faut rappeler toutefois que, dans les années subséquentes, certains des effets vont encore se modifier sensiblement. La valeur du coton brut soustrait à l'exportation va encore augmenter, certes, mais les importations de tissus semi-finis doivent normalement diminuer en proportion. Par contre, les importations de pièces détachées et de nouveaux éléments d'équipement et matériel vont augmenter au fur et à mesure que l'investissement initial vieillit.

Pour tenir compte de ces coûts d'importation qui ont été inscrits en bloc dans la balance commerciale au moment des investissements initiaux, il faudrait ajouter aux importations courantes une fraction du contenu d'importation de ces investissements, correspondant à une annuité d'amortissement, ce qui équivaldrait à une centaine de millions de C.F.A. d'importations supplémentaires en 1969, et ramènerait donc le solde positif net aux environs de 520 millions.

**c) Effets du projet sur les recettes budgétaires**

En 1969, l'entreprise a payé à l'Etat tchadien 110 millions C.F.A. d'impôts. On peut rapprocher ce chiffre de la diminution des recettes douanières, estimée à 450 millions, résultant de la substitution de la production locale aux importations de tissus de coton.

Cependant, une telle comparaison est trop élémentaire. A l'actif, il faudrait ajouter les impôts divers payés par les entreprises fournissant des services ou produits (sauf le coton brut) à la S.T.T., ainsi que la part (15 %) de l'Etat dans les bénéfices nets distribués.

Le bilan de l'opération pour les finances publiques reste néanmoins très nettement déficitaire. Il s'améliorera en ce qui concerne les recettes courantes de l'Etat à partir de la 5ème année (1971). De plus, à partir de 1973, l'Etat percevra 40,9 millions C.F.A. par an d'amortissement du prêt spécial F.E.D. à étages, à consacrer à des projets de développement, alors qu'il ne devra commencer à rembourser lui-même à la Communauté qu'à partir de 1978 et à raison de 15,3 millions par an.

d) Effets sur l'emploi

Comme on l'a noté plus haut dans le texte, l'entreprise a permis la création d'environ 440 emplois africains, ce qui représente 10 % de l'emploi total des industries manufacturières du Tchad et 7 % de celui de tout le secteur industriel. Certes, aujourd'hui, tout le personnel de cadre est étranger, mais il est prévu d'y substituer progressivement une relève tchadienne au fur et à mesure de sa formation.

Il ressort de l'analyse que la réalisation de la S.T.T. à laquelle le F.E.D. a participé, constitue une contribution importante à la croissance industrielle du Tchad : le projet est réalisé conformément aux prévisions, l'état technique des investissements est excellent, la gestion est de qualité. Il résulte de cet ensemble de facteurs une rentabilité satisfaisante, supérieure en tout cas aux prévisions.

Il convient néanmoins de ne pas s'illusionner sur les perspectives de croissance industrielle du pays : peu d'entreprises bénéficient d'un ensemble de facteurs aussi favorable : d'une part, existence d'un marché intérieur protégé permettant l'implantation d'une entreprise de dimension suffisante pour être compétitive, moyennant une protection lors de la phase initiale, d'autre part, recours à une technique de production éprouvée dans les pays industrialisés. Ces circonstances sont assz exceptionnelles au Tchad qui, sur le plan économique, se caractérise à la fois par l'étroitesse du marché interne, nuisant à la compétitivité d'entreprises industrielles disposant de débouchés exclusivement locaux, et par l'éloignement des côtes, ce qui handicape l'établissement d'unités industrielles susceptibles d'exporter vers les marchés des nations industrielles.

A. Vanhaeverbeke

Mali : Une expérience de diversification des cultures

Le Tabac



Nombreuses sont les manufactures de cigarettes qui, au cours des vingt dernières années, se sont installées en Afrique ou à Madagascar, qu'il existât ou non une production locale de tabac, la transformation de tabacs importés représentant, en effet, le plus souvent des économies de devises justifiant l'emploi d'une matière première entièrement étrangère.

Au Mali, une société d'Etat, la Société Nationale des Tabacs et Allumettes du Mali (SONATAM) a été créée en 1964 dans le double but de satisfaire la consommation nationale de tabacs et cigarettes et de valoriser une production locale de « nicotiana rustica », cultivée depuis fort longtemps dans certaines régions du pays. On savait que cette variété locale, très riche en nicotine (15 à 18 %), ne pouvait être utilisée qu'en faible proportion dans la fabrication de cigarettes et que des importations de tabacs étrangers étaient nécessaires pour obtenir un produit de qualité marchande

acceptable. En fait, tant, semble-t-il, pour limiter les sorties de devises que pour abaisser le prix de revient du produit fini, les importations de tabacs étrangers ont été, en quantité comme en qualité, réduites au strict minimum.

Les buts poursuivis ne pouvaient être, dans ces conditions, que partiellement atteints, d'autant qu'une active contrebande de cigarettes étrangères continuait à répondre à la demande de tous les consommateurs qui n'appréciaient que modérément le goût des fabrications locales.

Substituer aux tabacs utilisés, qu'ils fussent locaux ou importés, une production nationale de bonne qualité, devenait le problème à résoudre, dont la solution pouvait, à première vue, paraître aisée, la culture considérée n'étant pas inconnue du paysan malien.

Une phase d'approche financée par le Fonds français d'aide et de coopération, à l'intérieur d'une opération

de développement de la Haute-Vallée du Niger, en amont de Bamako, permettait de conclure rapidement à la nécessité et à la possibilité de remplacer les cultures traditionnelles de « rustica » par des cultures de variétés répondant aux exigences de la Manufacture. Le Gouvernement malien présentait alors un projet en ce sens à la Communauté économique européenne, pour être financé au titre de la diversification des cultures. La convention de financement, d'un montant de 265.000.000 de francs maliens, était signée le 10 octobre 1969.

Simple et rationnel, le projet prévoyait la mise en culture progressive de 300 hectares permettant d'atteindre, en 3 ans, une production de 300 tonnes de tabac couvrant à 90 % les besoins actuels de la Manufacture.

Les paysans de la Haute-Vallée étant sollicités durant la saison des pluies par leurs cultures vivrières traditionnelles et par diverses cultures industrielles ou maraîchères, il était

prévu de faire du tabac une culture de saison sèche, d'où la nécessité d'irriguer et, pour cela, de grouper les champs par blocs de 4 hectares à proximité d'un point d'eau permanent.

Les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre d'une opération financièrement autonome, consistaient en :

- **personnel** d'encadrement, dont une partie de techniciens expatriés chargés de former les homologues nationaux appelés à les relever progressivement;
- **matériel** à savoir moyens de locomotion, instruments de mesure etc. et, pour chacun des 75 blocs de culture prévus, une motopompe à grand débit avec tuyauteries, une bascule, une presse à tabac;
- **semences** ;
- **constructions**, à savoir un bâtiment jaunissoir par bloc, que devait compléter un hangar de séchage à construire par les producteurs.

Dès le départ, il fallut convenir que le projet comportait un grand nombre de supputations qui, sans être inexactes, ne pouvaient néanmoins servir de thèmes de vulgarisation sans avoir été vérifiées « sur le tas » et certains experts se demandèrent même si cultiver et traiter convenablement des variétés sélectionnées de tabac dans les conditions pédologiques et climatiques prévalant en Haute-Vallée ne constituait pas une gageure impossible à tenir; aucune des expériences tentées, des données rassemblées dans d'autres pays ne pouvait être en effet transposée telle quelle.

Il serait fastidieux et inutile de passer en revue toutes les épreuves que durent subir les responsables de l'Opération, mais il est intéressant de faire le point des leçons qu'ils en ont tirées et des résultats qu'ils ont obtenus.

Sélection des variétés.

Compte tenu des exigences de la Manufacture, la SONATAM, en vue de la fabrication d'une cigarette de type « gauloise », le « Paraguay » semble donner les meilleurs résultats durant la saison sèche tant pour sa rusticité que pour son rendement et la qualité de ses produits. Actuellement 80 %

des surfaces sont plantées dans cette variété, le « Maryland », avec lequel avaient eu lieu les premiers essais, n'en représentant plus que 15 %.

Une autre variété, le « Rio Grande », a également été retenue pour être diffusée en milieu paysan.

Enfin des essais concluants de « Burley » ont été effectués qui seront étendus lorsque la conduite du traitement aura été parfaitement maîtrisée par les producteurs et qu'il sera alors possible d'envisager l'exportation de tabacs en feuille.

Production des plants.

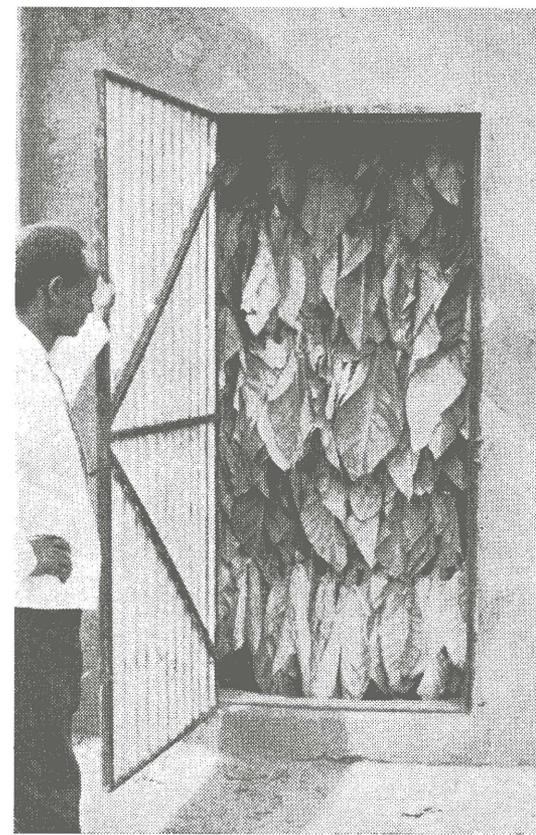
En raison des difficultés que présente la production de plants de bonne qualité (du fait notamment des risques d'hybridation), l'Opération s'est chargée de l'établissement des pépinières. Les plants sont cédés aux paysans à raison de 4.000 francs maliens l'hectare planté. Cette somme est très inférieure au prix de revient, mais on évite ainsi les inconvénients que ne manquerait pas d'avoir un simple don en période de lancement. Plus tard, lorsqu'ils posséderont bien les façons culturales, les paysans pourront produire eux-mêmes leurs plants.

Formation - Encadrement.

La région productrice a été divisée par l'Opération en 3 zones ayant respectivement pour centre SIBY, BANCOUNAMA et KANGABA.

A la tête de l'Opération et à la tête de chaque zone se trouve un agent expatrié, fourni par le B.D.P.A., assisté d'un homologue malien. Aux termes de la Convention de Financement, l'action des chefs de zone expatriés devait être limitée à 2 ans; de même, à l'issue de cette deuxième année, la direction de l'Opération a été confiée à l'agent malien, l'agent expatrié devant rester à ses côtés, durant une troisième année, comme assistant technique.

A la base, l'Opération assure le recrutement et la formation d'encadreurs. Au cours de leur formation, les encadreurs effectuent sur le terrain, et notamment lors de l'établissement des pépinières et des champs expérimentaux, tous les travaux se rapportant à la culture et au traitement



du tabac, depuis les semis jusqu'à l'emballage. Ils sont actuellement 35 en service.

Il est apparu que les délais fixés à l'action des agents expatriés étaient trop courts pour leur permettre d'exécuter un programme comprenant mise au point et diffusion des thèmes de vulgarisation et surveillance de leur application. Ils ne pouvaient que « lancer » un tel programme et, sans doute, une prolongation de leur action, surtout au niveau de la zone, sera-t-elle nécessaire.

Culture.

La production de tabac de saison sèche prévue au projet était liée au désir de la Manufacture d'acquérir principalement des tabacs « blonds » pour le jaunissement et le séchage desquels les conditions climatiques prévalant d'octobre à mai étaient mises à profit.

Dès le démarrage du projet, la Manufacture fit savoir qu'elle avait décidé de modifier le goût de ses fabrications et demanda que l'on produise principalement des tabacs « bruns ». Cette production exigeant de l'humidité en cours de séchage, il devenait possible d'étendre la culture du tabac durant la saison des pluies, ce qui permettait en outre, on en verra l'intérêt par la suite, d'utiliser les séchoirs plusieurs fois par an.

Conçue à l'origine comme une culture de saison sèche, le tabac devenait ainsi une culture possible en toutes saisons. Les façons culturales sont toutefois différentes selon l'époque de la plantation qui, bien plus que la variété utilisée, détermine la durée de la culture. Les plantations effectuées en août (saison des pluies) présentent le cycle végétatif le plus court (3 mois), celles effectuées en décembre (saison sèche) le cycle le plus long (5 mois). Dans la pratique, on a cherché à étaler les plantations d'août à mars.

Les dégâts occasionnés par les maladies cryptogamiques sont plus importants pendant la saison des pluies et nécessitent des traitements répétés. L'état sanitaire est incontestablement meilleur pendant la saison sèche, mais l'irrigation demande à être conduite avec précision. Dans l'ensemble, la culture de saison sèche requiert plus de travail que celle effectuée durant l'hivernage.

La constitution de blocs de 4 hectares à proximité d'un point d'eau permanent s'est révélée très difficile. D'une part, en raison des soins à donner aux cultures, il a fallu limiter les parcelles à cultiver par une famille à 10 ares au plus, d'autre part le débit des petits marigots a souvent été surestimé et il est arrivé que de trop grandes surfaces ne pussent recevoir une irrigation suffisante. Les blocs de culture ont donc été limités à 1 ou 2 hectares et divisés entre les cultivateurs les plus entreprenants.

L'irrigation de chaque bloc est assurée par gravitation à l'aide d'une motopompe d'un débit horaire de 60 M3. Ce système nécessite une sérieuse préparation du terrain (planage, creusement de rigoles); aussi des essais d'irrigation par aspersion pourraient-ils être prochainement entrepris.

En vue de la formation des encadreurs et pour guider par la suite leur action en milieu paysan, l'Opération a rédigé une notice culturelle dans laquelle sont expliquées, par le texte et par l'image, toutes les techniques relatives à la culture du tabac.

Conditionnement.

C'est dans ce domaine que l'Opération a, jusqu'ici, rencontré les problèmes les plus ardues. Les méthodes mi-

ses au point durant la phase d'approche s'appliquaient, on l'a vu, à la préparation de tabac « blond » et prévoyaient le passage des feuilles d'abord dans des jaunissoirs, durant 4 à 6 jours, puis sous des abris rustiques où la conjugaison de la température élevée et de la siccité de l'air assuraient un séchage rapide.

Les méthodes de préparation du tabac brun étaient non seulement différentes, mais la siccité de l'air devenait un obstacle difficile à surmonter. Après bien des tâtonnements, il fallut se résoudre à envisager la construction de bâtiments dans lesquels, au plus fort de la saison sèche, l'hygrométrie pourrait être maintenue à 70/75 % durant les trois à quatre semaines nécessaires au jaunissement et au séchage. Mais si le traitement pouvait ainsi être mené de façon continue, sans pentes et dépentés successives des feuilles, par contre il fallait prévoir un volume de 800 M3 pour le traitement d'un hectare de tabac et la construction à l'entreprise de bâtiments dont le coût s'élevait au double de celui des installations prévues à l'origine et à la réalisation desquelles devaient participer les paysans.

Le bâtiment finalement adopté mesure 50 M de long, 5 M de large et 3,5 M de hauteur moyenne; il est divisé en 10 chambres ayant chacune 2 portes et 2 fenêtres représentant 20 % de la surface de chaque face; il est ainsi lisible, selon les saisons, de maintenir l'humidité nécessaire ou d'assurer une ventilation importante.

Le séchage du tabac en toutes saisons étant ainsi devenu possible et le coût des bâtiments exigeant une rotation rapide, toutes les conditions se trouvaient réunies pour que l'on envisageât deux récoltes de tabac en moyenne par an, l'une de saison sèche, l'autre d'hivernage, chaque unité de séchage et de conditionnement devant alors permettre de traiter, sur une année, la récolte de 3 à 4 hectares.

Malheureusement les crédits disponibles, calculés dans une perspective différente, ne permettaient que la construction de 37 séchoirs seulement et force était alors de limiter les plantations en attendant que de nouvelles installations de séchage fussent con-

struites, correspondant à la production des 300 tonnes demandées par la Manufacture. Les 37 séchoirs actuellement en service permettent une production de 150 tonnes au maximum qui sera sans doute atteinte au terme du projet.

Rendement - Qualité.

La moyenne des rendements obtenus est pour l'instant relativement peu élevée. Certains propriétaires, croyant peut-être que la culture du tabac allait leur procurer facilement d'importants revenus, n'ont pas toujours donné à leurs plantations les soins voulus; les résultats ont été désastreux. Par contre, il est des paysans qui ont très vite compris que le tabac, à condition que l'on s'en occupe soigneusement, pouvait être une culture des plus rentables.

En tabac d'hivernage, la moyenne des rendements a été de l'ordre de 660 kg à l'hectare, mais a atteint 970 kg dans la zone de Bancoumana.

En tabac de saison sèche, les rendements atteignent facilement 1200 kg à l'hectare et un village, DANGA, a réussi à produire 2300 kg sur un hectare.

Propriétaires et cultivateurs insouciants renonceront vite, et d'eux-mêmes, à la culture du tabac; les rendements moyens s'en trouveront aussitôt améliorés.

Selon leur longueur, les feuilles sont réparties en 3 classes à l'intérieur desquelles on distingue 3 qualités.

Les meilleurs rendements et les meilleures qualités ont été, jusqu'ici, procurés par la variété « Paraguay » cultivée en saison sèche (72 % de première qualité).

Rentabilité.

Si le rendement des cultures irriguées de saison sèche et la qualité de la production sont supérieurs à ceux des cultures d'hivernage, les premières demandent par contre un nombre relatif de journées de travail plus important que les secondes et, l'un dans l'autre, la rentabilité est à peu près la même pour les deux.

Compte tenu d'une ristourne de 50 F par kg versée à l'Opération, dont les charges sont nombreuses depuis



la fourniture des plants jusqu'au contrôle du conditionnement et à la livraison à l'usine, les planteurs perçoivent actuellement, dans le cadre d'un contrat passé entre l'Opération et la Manufacture et garantissant l'écoulement de la production à un prix donné

- 400 francs maliens le kg pour la première qualité
- 350 francs maliens le kg. pour la seconde qualité
- 300 francs maliens le kg. pour la troisième qualité.

Les calculs effectués à l'issue de la campagne 1969-70 ont montré que, sur la base d'une moyenne de 50 jours de travail familial par champ de 10 ares, la rétribution de la journée de travail avait été de l'ordre de 280 F par famille. Mais il ne s'agit là encore que d'une moyenne que faussent les bas rendements obtenus par certains et donc sans grande signification. Les cultivateurs les plus appliqués et qui ont obtenus les meilleurs rendements ont porté cette rétribution à 835 francs.

Pour le paysan malien de la Haute-Vallée, ces chiffres sont importants, car il faut considérer, d'une part, que la culture du tabac procure une rémunération qui est déjà le double de celle de la culture du coton et ne peut que croître, d'autre part que, durant la saison sèche, avant l'introduction de la culture du tabac, le paysan se trouvait pratiquement sans activité rétribuée.

Conclusion

Ceux qui prétendaient que le sol et le climat maliens ne convenaient pas à la culture du tabac, que les difficultés d'un conditionnement correct étaient insurmontables, que le produit obtenu serait de mauvaise qualité, ont été pessimistes à l'excès, mais il faut reconnaître que d'autres firent preuve de beaucoup d'optimisme en pensant qu'il serait possible, en trois ans, de lever tous les préalables techniques et d'atteindre des objectifs de production correspondant à la consommation nationale.

Ce qui compte, en définitive, c'est la solidité des résultats acquis. Les paysans comme l'encadrement se passionnent maintenant pour la culture du tabac à laquelle il faut certes accorder beaucoup de soins, mais qui récompense largement ceux qui savent la pratiquer. De son côté, la Manufacture est satisfaite de la qualité du produit qui lui est fourni et les livrai-

sons échelonnées tout au long de l'année procurent à sa trésorerie une souplesse inconnue auparavant.

On pourrait penser que c'était « mettre la charrue avant les bœufs » que de construire une usine et lancer une fabrication avant d'être assuré des approvisionnements nécessaires. On a vu comment, en fait, les conditions de cet approvisionnement ont poussé au développement des cultures nationales et il n'est nullement excessif de dire que la Manufacture a été un des meilleurs facteurs de réussite de ce développement en absorbant les premières productions quantitativement et parfois qualitativement trop faibles pour être placées hors du marché national et en donnant ainsi aux producteurs à la fois un encouragement et une indispensable garantie; c'est d'ailleurs sous le couvert de cette garantie que vont maintenant pouvoir commencer les essais de production d'un tabac

de haute qualité, susceptible d'être placé sur les marchés extérieurs.

Enfin, que ceux qui voudraient juger de la rentabilité du financement fourni par la Communauté économique européenne et comparer les investissements effectués aux bénéfices obtenus ne considèrent pas seulement la seule valeur de la production, mais tiennent également compte des autres objectifs poursuivis et aujourd'hui atteints

- économie de devises,
- valorisation d'une production nationale,
- lutte contre le sous-emploi par l'accroissement des activités rurales, notamment durant le long repos de la saison sèche.

J. Bertrand

Congo - Brazzaville :

L'aménagement et le bitumage de la route Kinkala-Boko

Ce projet a pour but la liaison routière permanente entre les localités de Kinkala et Boko, toutes deux situées dans la région du Pool et distantes entre elles de 57 km environ; Kinka'a, chef-lieu de la région, se trouve à 80 km à l'Est de la capitale sur l'axe Brazzaville-Pointe Noire.

Le F.E.D. avait financé sur le premier fonds et exécuté en 1964 l'achèvement de la liaison Brazzaville-Kinkala, parachevant une œuvre déjà entreprise par le F.I.D.E.S. et le F.A.C.

La route Kinka'a-Boko constitue donc, en quelque sorte, la suite géographique naturelle des efforts antérieurs d'équipement routier et s'inscrit ainsi dans le programme d'aménagement du réseau national. C'est aussi une voie de pénétration, et, par conséquent, de désenclavement, de la plus importante région maraîchère du Congo. C'est à juste titre que la zone de Boko est appelée le « grenier » de la capitale. On y trouve d'ailleurs, outre les légumes traditionnels et les fruits tropicaux habituels, des produits moins courants en Afrique tels que fraises, lechis, etc.

Enfin, la région de Boko est la plus peuplée du Congo avec 15 habitants au km², alors que la densité moyenne n'est que 2,3 habitants au km² pour l'ensemble du pays.



La réalisation de la liaison Kinkala-Boko constitue donc un projet social et surtout économique, puisqu'il rendra possible en toutes saisons l'évacuation des produits du sol, il assurera donc un approvisionnement plus régulier de la capitale et il valorisera les récoltes, incitant ainsi les paysans à augmenter et à améliorer leur production.

Avant de présenter la réalisation, il faut citer quelques dates qui ont jalonné la préparation du projet.

Le financement de la route Kinkala-Boko a été décidé le 22 novembre 1966 et a fait l'objet d'une convention approuvée le 15 février 1967. Après une première mise au point du dossier d'exécution, un appel d'offres fut lancé en juillet 1968. Les travaux ont été confiés à un groupement franco-allemand d'entreprises aux termes d'un marché approuvé le 5 août 1969 et le **chantier a effectivement démarré dans**

le courant du mois de septembre 1969, soit 2 ans et demi après la décision de financement. La durée des travaux fut fixée à 20 mois, soit jusqu'au 20 avril 1971.

*
**

Les études avaient été financées par le budget local et réalisées en 1962-63 par un bureau spécialisé, mais dans un optique assez modeste, puisqu'il s'agissait de suivre, à quelques exceptions près, les méandres de la piste existante. De plus, il était prévu que la couche de base serait réalisée en matériaux concassés.

Les données initiales ont été profondément modifiées au stade de l'exécution. Il est apparu, en effet, d'une part, que les caractéristiques de la route retenues étaient incompatibles avec la nature de la liaison routière recherchée, et, d'autre part, que l'évolution des techniques routières

ouvrait le champ à des solutions à la fois plus économiques et plus adaptées à la nature des matériaux et des sols de la région.

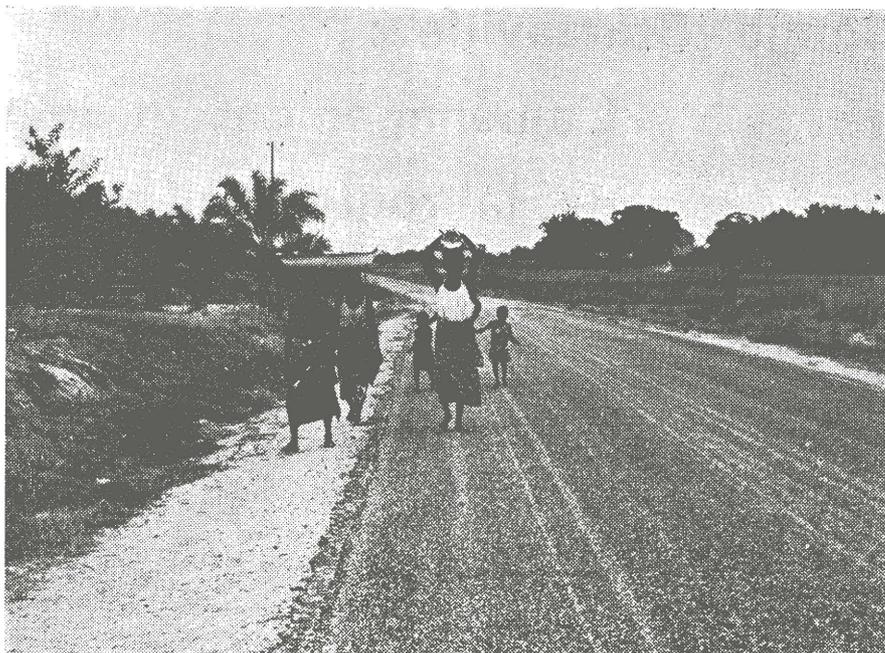
C'est ainsi que, avant même le lancement de l'appel d'offres, il fut décidé de remplacer la couche de base en matériaux concassés par une stabilisation au ciment des sols sablo-argileux rencontrés en quantité suffisante tout le long du tracé.

Par ailleurs, en cours de travaux, de nombreuses rectifications et améliorations ont été apportées au tracé. Ces aménagements ont certes augmenté considérablement les terrassements. Cependant, sans réaliser la perfection, le tracé retenu constitue un progrès sérieux et incontestable sur le projet initial.

*
**

La route actuellement en construction présente les caractéristiques suivantes :

- Longueur réelle : 56,6 km.
- plateforme de 8 m. de largeur avec :
 - corps de chaussée stabilisée au ciment et imprégné sur 6,50 m et revêtu d'un enduit d'usure sur 6 m.
 - deux accotements de 0,75 m en sols sélectionnés.
- Ouvrages d'art :
 - cinq ponts de 5 à 12 m de portée.
 - quatre dalots de 2 à 4 m d'ouverture.
 - huit cent ml de buses \varnothing 80 et 100.
- Protection de la chaussée par bordures, fossés revêtus ou non selon que la pente est supérieure ou inférieure à 3 % et plantations.

*
**

Le chantier, ouvert en septembre 1969, a vu son histoire marquée par la solution de quelques problèmes : d'abord, comme il fallait mener de front les études des rectifications du tracé et les travaux proprement dits, on a connu quelques situations délicates.

Puis ce fut l'exécution de la couche de base :

Première question : la sélection des terrains (I P supérieur à 10 pour obtenir un C B R suffisant) et le profilage;

Deuxième question : le revêtement bicouche a dû, en raison de la qualité médiocre du gravillon, être complété par un sablage qui assure la fermeture du revêtement et supprime le rejet important de la deuxième couche.

Les travaux ont maintenant pris un régime de croisière normal et sont exécutés aux deux tiers : ouvrages terminés, terrassements achevés jusqu'au PK 40, bitumage jusqu'au PK 25.

En raison de l'augmentation des terrassements, le chantier ne sera pas achevé dans les délais contractuels (20 avril 1971), mais une prolongation du délai jusqu'au 30 septembre 1971 est justifiée.

*
**

Ainsi, avant la fin de 1971, le Congo disposera d'une liaison routière supplémentaire qui s'ajoutera aux 250 kilomètres de routes bitumées du pays (dont les deux tiers ont été financés par le FED). Cette liaison devrait avoir des effets bénéfiques, non seulement sur les plans administratif et social, mais surtout dans le domaine économique. Elle devrait, entre autre, du fait de sa pérennité, engendrer une augmentation sensible du trafic et, en facilitant les liaisons, elle apportera une contribution réelle au développement du pays.

R. Teissonnière

RAOUL BASTIANETTO. - Essai sur le démarrage des pays sous-développés - Edit. Cujas, 1971.

La notion de démarrage (ou de décollage) a été formulée en 1956 par le Pr. Rostow. Depuis elle a été utilisée par les principaux économistes pour caractériser une période du développement économique à partir de laquelle la croissance économique s'entreprendrait d'elle-même. Dans cette thèse, écrite en 1966, R. Bastianetto essaye de faire le point sur cette notion.

Sa préoccupation n'est pas seulement théorique : il veut mettre au point une définition globale qui puisse être utilisée comme modèle dans l'élaboration d'un plan de développement. L'économie sous-développée se caractérise par son dualisme : un secteur moderne de production et de consommation coexiste avec un secteur traditionnel. Le démarrage peut alors être conçu comme la période pendant laquelle ce secteur traditionnel est progressivement intégré dans le secteur moderne. L'accent est donc mis sur le facteur humain plutôt que sur le taux d'investissement ou la croissance du revenu par tête.

Il en ressort que le démarrage nécessite la participation active et consentante des populations concernées. Le développement doit devenir pour elles une idée-force, un «mythe» qui leur permette de se réinsérer dans l'histoire active. Cette perspective permet de conclure qu'il n'y a pas de recette purement économique pour le développement; il y a d'abord l'état d'une société, la réceptivité d'un groupe humain aux transformations par une voie ou par une autre.

L'analyse des obstacles psychosociaux au développement doit donc précéder la définition d'une stratégie

du démarrage pour ne pas aggraver les tensions sociales déjà existantes. Ce livre très clair permet de mieux situer les choix concrets entre développement libéral et planification autoritaire ou bien entre constitution d'un secteur national de petites et moyennes entreprises et création de grandes unités de production orientées vers l'extérieur. Sans être un livre de vulgarisation, il mérite d'être lu par tous ceux qui ont une certaine habitude du raisonnement économique.

André HUYBRECHTS. - Transports et structures de développement au Congo. Etude du progrès économique de 1900 à 1970. - Editions Mouton, Paris, 1970, 418 p.

Le rôle du progrès des transports dans la croissance des économies sous-développées a été très peu étudié, tant au plan de l'analyse théorique, où la réflexion des auteurs sur ce problème a été peu poussée, qu'au plan des études concrètes, où des recherches inductives sur l'évolution à long terme des transports et sur le rôle effectif de leurs progrès sur l'ensemble d'une économie sous-développée font à peu près complètement défaut.

Une publication récente des éditions Mouton à Paris contribue désormais à combler cette lacune. Il s'agit d'un ouvrage qui examine tous les aspects de la transformation à long terme des structures économiques du Congo-Kinshasa sous l'influence du progrès des transports. L'auteur commence par situer les transports dans l'histoire économique au Congo et rappelle les caractéristiques principales - configuration géographique et structures économiques - des divers réseaux. Il analyse ensuite la politique des entreprises et de l'Etat en matière d'investissements et en matière de prix, démontre le mécanisme complexe de la tarification des transports et fait ressortir la stratégie adoptée en ce qui concerne les transports dans le cadre de la politique économique générale. L'évolution des coûts de transport et celle des trafics (mis en rapport avec la croissance économique générale et avec la transformation progressive des structures socio-économiques) lui permet enfin de tirer

d'intéressantes conclusions d'ensemble et de dégager d'utiles perspectives d'avenir.

L'ouvrage contient en annexe un matériel statistique considérable et souvent inédit, sous la forme de séries longues portant sur l'économie congolaise en général et les transports en particulier. Certaines données statistiques ont fait l'objet d'une élaboration mathématique assez poussée dont la méthodologie est expliquée.

Les deux derniers chapitres du livre sont sans doute ceux qui retiendront l'attention de ceux qui ne se préoccupent pas nécessairement de l'économie congolaise en particulier, mais qui s'intéressent aux enseignements de portée générale, applicables à d'autres pays africains, qui se dégagent de l'expérience du Congo.

UNITED NATIONS. - Industrial cooperation between developed and developing countries for export. - Edit. United Nations, publications. New York, 1971. 16 X 24, 64 pp. \$ 0.75.

Rapport présenté à la Conférence des Experts, Bucarest, du 8 au 13 juin.

Cette rencontre prise à l'initiative de l'UNIDO avait pour objet d'envisager la coopération industrielle à l'exportation entre pays développés et pays en voie de développement.

Ce rapport-ci est axé sur deux thèmes :

- les relations entre la coopération et les efforts à l'exportation des pays en voie de développement;
- la définition des moyens pratiques pour achever l'expansion des produits manufacturés dans ces pays à travers la coopération industrielle internationale et la recherche des secteurs qui offrent les plus grandes chances pour cette expansion.

En conséquence, il s'agit de déterminer le plan d'assistance que peut offrir l'UNIDO en indiquant par des exemples concrets le genre de coopération le plus efficace.

Le sommaire renseignera pratiquement les sujets qui ont été abordés :

1. Comment informer les autorités régionales et locales;

- 
2. Délimitation des recherches;
 3. Education et formation;
 4. Service de consultations pour les intéressés;
 5. Activités promotionnelles;
 6. Divers.

Suit une liste de documents présentés à la conférence; la partie la plus intéressante de cette brochure est consacrée aux comptes rendus des discussions entre les experts.

E. MAQUET, I.B. KAKE et J. SURET-CANALE. - **Histoire de l'Afrique centrale.** - Présence africaine, 1971. 255 p.

En principe destiné aux élèves des lycées et collèges, cet ouvrage constitue une excellente initiation à l'histoire de régions encore fort mal connues du grand public européen. Il traite non seulement de l'ancienne fédération d'A.E.F. et du Cameroun, mais également des anciennes colonies belges, de l'Ethiopie et des grandes civilisations des confins de l'Afrique australe, celles du Monomotapa et de Zimbabwe. Ce livre complète utilement l'histoire de l'Afrique occidentale de Djibril Tamsir Niane et Jean Suret-Canale, publiée, il y a dix ans, chez le même éditeur. — Ph. D.

PAUL BAIROCH. - **Diagnostic de l'évolution économique du Tiers Monde 1900-1968.** - Edit. Gauthier-Villard, Paris 1969, 259 p.

Il y a plusieurs années eu lieu la première édition de ce livre. Depuis lors, il a été réédité une deuxième fois et refondu et augmenté à l'occasion d'une troisième édition. On pouvait prévoir d'ailleurs dès l'origine qu'un bilan de synthèse de cette qualité appellerait des rééditions et des mises à jour. Voilà qui est donc fait.

Nous ne reprendrons pas notre analyse des considérations pertinentes de P. Bairoch sur l'inflation démographique, la productivité agricole, les progrès industriels et d'autres évolutions, ni ses critiques fondées sur le comportement des termes de l'échange.

Nous persistons à croire que les limitations de ce genre de synthèse éminemment « macro »-économique proviennent avant tout de la qualité et

de la signification réelle des chiffres à ce niveau global. Lorsqu'on examine les données relatives à un seul pays, on s'aperçoit très rapidement des faiblesses ou des invraisemblances des statistiques. Celles-ci confirment l'utilisateur dans sa circonspection.

GOSELIN. - **Développement et traditions dans les sociétés rurales africaines.** - Bureau international du Travail, Genève 1970, 343 p.

L'Organisation traditionnelle du travail et les valeurs sociales qui lui sont liées constituent-elles des obstacles ou, au contraire, des points d'appui pour le développement économique et social? Telle est la question à laquelle cette étude tente de répondre, pour ce qui est des régions rurales de l'Afrique au sud du Sahara, en analysant huit projets de développement qui se situent respectivement en Haute-Volta, au Cameroun, dans la République Centrafricaine, au Nigeria, au Mali, au Dahomey, au Sénégal et en Tanzanie.

L'auteur conclut que, pour la participation des populations locales au développement économique et social, la vie traditionnelle se présente bien plus comme un obstacle que comme un point d'appui.

Cependant la tradition, outre un ensemble de valeurs et d'institutions, est aussi un système de mécanismes sociaux. A ce niveau, et dans un premier temps, elle peut être utile — voire nécessaire — à la réussite des expériences de développement. C'est dans la prise en considération prudente de cette double constatation que résident, en définitive, les chances de progrès des masses rurales africaines.

HENRY PERRAY. - **L'Europe devant le Tiers Monde.** Edit. Aubier-Montaigne, 1971.

Le livre de M. Perray traite d'abord, dans une perspective historique, des relations économiques entre l'Occident et les pays en voie de développement. Bien avant que le Tiers-Monde ait été désigné par ce nom, des peuples ont commercé, ont signé des traités, leurs destins se sont croisés, dans des formes diverses, mais qui ont laissé des

traces historiques durables.

Puis sont étudiés les rapports actuels entre la C.E.E. et les pays en voie de développement passant d'un aspect limité — rapport entre la C.E.E. et les 18 pays de l'Association — à un aspect global : rapport pays développés et pays en voie de développement, sous l'angle économique et commercial.

L'Europe des Six est la plus avancée dans sa recherche d'aide au développement et de coopération, mais n'a-t-elle pas à chercher de nouvelles formes et un nouveau souffle, dans ce domaine, à la veille d'un élargissement éventuel, en révisant ses modes de relations avec le Tiers-Monde, de façon à permettre à des millions d'hommes d'accéder à une condition plus humaine.

DANIEL VIGNES. - **L'Association des Etats africains et malgache à la Communauté économique européenne.** Editions Armand Colin, collection LI, 1971.

Le livre de M. D. Vignes constitue une excellente contribution pour une meilleure connaissance du passé et des perspectives de cette forme de coopération résultant d'accords négociés mettant en présence, d'une part, les Etats membres de la CEE, et les 18 Etats africains et malgache, d'autre part.

La première partie de ce livre retrace l'histoire de l'association et étudie de façon rigoureuse et approfondie sa base juridique, sa continuité et ses rapports avec les Etats-Tiers.

L'examen du régime institutionnel et économique y tient également une place importante.

La deuxième partie, consacrée essentiellement aux textes qui régissent l'association, comporte des documents relatifs aux négociations, aux conventions et à leur renouvellement. Elle reproduit en outre des documents récents, se rapportant à l'application du régime d'association et diverses annexes, décisions et memoranda.

Outre cette masse d'information, difficile à rassembler, sur l'association à la CEE des EAMA, l'ouvrage de

Daniel Vigues comporte des jugements de synthèse sur le fonctionnement de celle-ci et sur ses problèmes actuels et futurs. Ce livre apparaît d'un grand intérêt dans une perspective historique et documentaire.

« Le nouveau dossier d'Afrique ».

Verviers, Editions Gérard et Cie, 1971, 381 p. (coll. « Marabout Université »)

Le sous-titre « situation et perspectives d'un continent » en indique l'objectif : analyser à la lumière des évolutions passées la situation actuelle du continent africain, cerner les problèmes de croissance aigus qu'il connaît, dégager les solutions qui apparaissent les plus indiquées et les perspectives les plus vraisemblables.

Le sociologue Jean Comhaire est l'auteur principal de cet ouvrage collectif auquel ont aussi contribué son épouse, Suzanne Comhaire-Sylvain, deux africains (A. Mahtar M'Bow et F. Olu Okediji) et deux européens (P. L. Van den Berghe et F. Bezy).

Les problèmes économiques n'occupent évidemment qu'une partie — plus

d'un quart cependant — de cet ouvrage qui accorde, à juste titre, une grande importance aux aspects culturels, sociologiques et politiques de l'évolution africaine. Ils sont excellemment analysés par F. Bezy dont nous avons retrouvé avec plaisir la manière d'exposer clairement un problème, de le ramener à l'essentiel et à la vérité économique en écartant les interprétations tendancieuses et les fausses solutions. Nous avons particulièrement apprécié sa description des structures et de l'organisation économique des sociétés traditionnelles ainsi que son analyse du problème des matières premières. Le chapitre industriel est également très bon, encore que l'on puisse ne pas partager entièrement toutes les vues de l'auteur sur les voies de l'industrialisation africaine.

EDITH M. WETHAM et JEAN I. CURRIE.

The economics of African countries. -

University Press, 1969, 288 p. Cambridge.

Il ne s'agit pas, comme on pourrait le croire à première vue, d'un livre consacré aux problèmes des écono-

mies africaines, mais d'un manuel de science économique — du niveau des premières années de Faculté — conçu pour l'enseignement en milieu africain:

Après une introduction générale aux concepts du Produit et du Revenu National, les auteurs examinent successivement la production, les marchés et les prix, les relations monétaires, financières et commerciales et le développement. Chacune de ces parties se réfère aux situations typiquement africaines : économie de subsistance et productions agricoles d'échanges croissantes, marchés locaux très imparfaits, dépendance vis-à-vis des marchés internationaux des produits de base, circulation monétaire embryonnaire, etc.

Les utilisateurs de ce cours d'économie seront rares en Europe. En Afrique — anglophone en tous cas — ils seront nombreux car il faut avouer que les manuels habituels, s'adressant à un public européen ou américain, sont singulièrement inadaptés à l'enseignement en Afrique dans un milieu dont les problèmes économiques sont très différents de ceux que l'on rencontre dans nos pays industrialisés.

